



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(23^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 17 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 3853).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 3853).

SITUATION AU LIBAN (p. 3853)

MM. Gérard Bapt, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

VIOLENCE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 3854)

Mme Yvette Roudy, M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

SITUATION DES MARINS-PÊCHEURS (p. 3855)

MM. Jean Beauvils, Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

SITUATION AU LIBAN (p. 3856)

MM. Louis de Broissia, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

MUTATION D'UN INSPECTEUR
DE LA POLICE JUDICIAIRE (p. 3856)

Mme Nicole Catala, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET DES USAGERS
DES TRANSPORTS EN COMMUN (p. 3858)

MM. Jacques Brunhes, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

FAUSSES FACTURES (p. 3859)

MM. Philippe de Villiers, Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice.

VIOLENCE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 3861)

Mme Yann Piat, M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

SITUATION AU LIBAN (p. 3861)

MM. Bernard Stasi, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

DON DU SANG ET DON D'ORGANES (p. 3863)

MM. Jean Laurain, Bruno Durieux, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité.

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 1990 (p. 3863)

MM. Bernard Bioulac, Jean-Michel Baylet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

VIOLENCE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 3864)

MM. Eric Raoult, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

RENTRÉE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE (p. 3865)

MM. Georges Hage, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

RETOUR
DES TROUPES FRANÇAISES D'ALLEMAGNE (p. 3866)

MM. Christian Spiller, Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense.

Suspension et reprise de la séance (p. 3867)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

3. **Rappel au règlement** (p. 3867).

MM. Charles Millon, le président.

4. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3867).

MM. Raymond Douère,
Alain Juppé, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ;
André Lajoinie,
Michel d'Ornano, le ministre,
Edmond Alphandéry.

Clôture de la discussion générale.

Suspension et reprise de la séance (p. 3880)

MM. le ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Alain Juppé, Edmond Alphandéry.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 3885).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation du Parlement du Commonwealth d'Australie, conduite par Mme Jeannette McHugh, que j'accueille avec plaisir. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour la première question du groupe socialiste.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Une fois de plus, la France a mal au Liban. De nouvelles souffrances, de nouvelles destructions sont venues endeuiller cette petite partie du Liban que tenait le général Aoun, souffrances qui auraient pu être évitées si, selon le vœu de la France, le général Aoun avait consenti à tirer la leçon de l'impasse militaire dans laquelle il s'était placé et s'il avait choisi la voie de l'action politique, dans le cadre du processus de Taef, voie qui aurait permis la réunification et la préservation de l'armée libanaise, élément essentiel à la restauration de l'autorité de l'Etat.

Il reste aujourd'hui que la pire des solutions, celle de la force, a prévalu. Nous le regrettons tous, comme je regrette personnellement les conseils irresponsables donnés par certains hommes politiques français qui ont incité, y compris ces derniers jours, le général Aoun dans une attitude irrédentiste dont l'issue tragique n'était que trop prévisible ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Charles Ehrmann. C'est indigne d'un député français !

M. le président. Mes chers collègues, laissons M. Bapt achever sa question. Monsieur Bapt, veuillez poursuivre.

M. Gérard Bapt. Je crois, monsieur le président, qu'il est effectivement indigne de la part de certains d'avoir voulu, par des conseils irresponsables, parce qu'on se croyait encore au temps des Croisades...

M. Jean-Pierre Michel. Voilà !

M. Gérard Bapt. ...vouloir prendre le risque des souffrances et des deuils qui, une fois de plus, ont frappé le Liban ! (*Nouvelles protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il reste qu'aujourd'hui encore, le Liban, et tout le Liban, a besoin de la France ! (*Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Dès lundi, M. le président de la République répondait à cette attente, comme il l'a toujours fait, et avec quelle constance, depuis son élection.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Gérard Bapt. C'est donc sur les prolongements donnés à la politique définie par François Mitterrand que je souhaite vous interroger, monsieur le ministre d'Etat, en particulier sur deux aspects très actuels de la situation à Beyrouth.

Le premier concerne le sort des populations chrétiennes aujourd'hui soumises à exactions et répressions de la part de troupes étrangères et de certaines milices dans des conditions totalement inacceptables.

Le second concerne le sort de Michel Aoun, auquel la France a accepté de donner l'asile politique, mais qui n'a pas encore pu quitter notre ambassade.

D'une manière plus générale, quelle action allez-vous développer pour aider le Liban à trouver le chemin de la réconciliation nationale et de la reconstruction ainsi que celui du retour à l'indépendance et à la souveraineté, fondé notamment sur la consultation de tous les Libanais dans des élections libres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Trop tard !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, je crois avoir compris que plusieurs questions me seront posées sur le Liban. Je répondrai à chacun des intervenants en évitant de me répéter. J'aurai cependant le souci, monsieur Bapt, de répondre aux questions que vous avez soulevées.

Je dois dire tout de suite que l'opération militaire, à laquelle vous venez de faire allusion, intervenue dans la matinée du 13 octobre à Beyrouth a légitimement suscité une émotion que le Gouvernement tout entier veut partager avec les membres de cette assemblée tout entière. (« Très bien ! » sur les divers bancs.)

Depuis des mois, en effet, nous n'avions cessé d'appeler à un règlement politique en invitant le général Aoun à rejoindre la légalité mise en place à la suite des accords de Taef.

Au cours des dernières semaines, je suis intervenu personnellement tant auprès des autorités légales que du général Aoun lui-même et des autorités syriennes pour les inciter à tout faire afin d'épargner à une population qui n'a déjà que trop souffert les épreuves de nouveaux combats. Le sens de notre action était clair. Je vous demande de ne pas vous méprendre sur lui.

Nous invitons toutes les forces politiques libanaises à la réconciliation afin de permettre la mise en œuvre du processus de restauration de l'Etat et de la souveraineté libanaise résultant des accords de Taef. Ai-je besoin de rappeler ici que ces accords sont le fruit de l'action d'un comité de trois chefs d'Etats arabes, et qu'ils ont été non seulement ratifiés par le Parlement libanais mais aussi approuvés par le Conseil de sécurité des Nations unies qui, à trois reprises, le 7 novembre, le 22 novembre et le 27 décembre derniers, par la voix de son président, les a salués et a appelé à leur mise en œuvre ?

La France a apporté son soutien aux autorités légales dès qu'elles ont été mises en place pour les aider dans la réalisation de leurs objectifs, tout en marquant que la réconciliation nationale et la réunification de l'armée nécessaires à la restauration de la souveraineté supposaient de ne pas recourir à une action de force susceptible d'ajouter encore aux épreuves et à la division des Libanais.

Mesdames et messieurs, le Gouvernement regrette que ce langage n'ait pas été entendu, d'autant que l'action menée samedi dernier à l'initiative et à la demande des autorités légales a conduit celles-ci à faire appel au concours des forces syriennes, ainsi que l'accord de Taef leur en offrait la possibilité.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'était un mauvais accord !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nos sentiments, mesdames, messieurs, sont des sentiments de tristesse. Mais quels que soient ceux que nous inspire l'action menée samedi dernier, la situation aujourd'hui doit permettre aux autorités libanaises d'assumer pleinement leurs responsabilités et de mettre fin, notamment, aux exactions que vous avez légitimement dénoncées.

Leur premier geste doit être un geste d'apaisement. La France l'attend. Elle l'attend notamment à propos du sort du général Aoun.

Ensuite, aux milices et aux forces étrangères doit se substituer l'armée libanaise, de telle sorte que la sécurité des Libanais du Liban ne dépende que de moyens légaux.

Enfin, les réformes constitutionnelles ayant été maintenant adoptées, il conviendra de procéder à des élections.

Vous m'interrogez sur l'attitude du Gouvernement. Celui-ci aidera à la réalisation de ces objectifs, y compris le départ des troupes étrangères qui se trouvent sur le sol libanais, et cela en vue de rétablir un Liban souverain indépendant et uni. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Pas à Durieux ? *(Sourires.)*

Mme Yvette Roudy. ... mais elle pourrait certainement, au-delà, concerner aussi bien d'autres départements ministériels.

Monsieur le ministre d'Etat, après une rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*, oui : dans de bonnes conditions *(Nouvelles protestations sur les mêmes bancs)* et au moment où l'effort budgétaire en faveur de l'éducation, qui est la première des priorités gouvernementales, progresse de 40 milliards de francs en deux ans, des événements graves viennent d'être signalés dans plusieurs établissements scolaires de la région parisienne. Ainsi, au lycée Charles-Schmidt, à Saint-Ouen, une lycéenne de quinze ans vient d'être violée dans l'enceinte de l'établissement, ainsi au lycée privé Emile-Conroy, de Saint-Denis, il a fallu circonscrire un incendie déclenché intentionnellement et dont les conséquences auraient pu être catastrophiques si certains élèves n'avaient réussi à s'échapper par le toit.

D'autres incidents de moindre gravité ont été constatés, notamment à Saint-Denis et à Argenteuil. Hier, à Aubergenville, le Premier ministre a fait part de son inquiétude quant à cette série d'agressions et a notamment déclaré : « Nous avons trop sacrifié sur les effectifs de surveillance. »

Cette déclaration, monsieur le ministre d'Etat, est très importante.

En effet, au lycée Paul-Eluard de Saint-Denis, par exemple, on compte deux postes et demi de surveillants pour 2 400 élèves et celui de Saint-Ouen en compte quatre pour 940 élèves. Nous le savons tous, l'école est le révélateur de phénomènes de société et, heureusement, la grande majorité de nos établissements scolaires ne sont pas confrontés à de telles situations. Cependant, les faits que je viens d'évoquer

traduisent, et nous sommes nombreux à le croire profondément, des difficultés sociales et un malaise tout à fait préoccupants.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir nous indiquer quelles sont les mesures que vous pourriez concrètement envisager pour renforcer les personnels de surveillance dans le cadre d'une politique de recrutement plus incitatrice, laquelle les associerait davantage - c'est notre souhait - à la vie éducative et à la vie des quartiers ?

Au moment où l'objectif, remarquable, de mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat se concrétise *(« Non ! » sur les bancs du Rassemblement pour la République)*, quel soutien supplémentaire pourriez-vous apporter à cet instant aux personnels concernés, qu'ils soient enseignants ou non enseignants, à tous ceux qui assument quotidiennement et en première ligne la démocratisation de notre système scolaire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, nous vivons dans une société et dans une réalité internationale où la violence est partout. Nous la réprouvons et nous nous efforçons de la condamner, de la combattre.

Nous souhaiterions particulièrement que les établissements scolaires soient à l'abri de cette violence qui vient battre à leurs portes, parce que ce sont pour nous des lieux d'éducation, des lieux de savoir où les enfants et les jeunes doivent être au maximum préservés des convulsions du monde extérieur.

M. Robert Pandraud. D'accord sur l'analyse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est le plus souvent le cas, monsieur Pandraud, et à Vaulx-en-Velin il a été remarqué par tous que les enseignants, notamment dans les quatre Z.E.P., jouaient un rôle exceptionnel et que l'outil éducatif avait été, en règle générale, préservé.

M. Pierre Mazeaud. Vous êtes satisfait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Des incidents se sont produits dans quelques établissements, ces derniers jours...

M. Robert Pandraud. Voilà ! Que faites-vous concrètement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... notamment à Saint-Ouen, à Saint-Denis, à Argenteuil, et aussi à Nice, dans quatre établissements publics et dans un établissement privé.

M. Robert-André Vivion. Vous en êtes fier ! C'est votre œuvre.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Nous répondons à ces problèmes.

M. Pierre Mazeaud. Comment ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Comment ? D'abord il faut que vous sachiez que les recteurs et les inspecteurs d'académie concernés ont été immédiatement dans les établissements rencontrer la communauté éducative pour examiner avec les enseignants, les élèves, les autres personnels, les parents, comment répondre à ces préoccupations.

M. Robert Pandraud. Et on promet quoi ? Visites de condoléances !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Deuxièmement, nous nous sommes immédiatement réunis avec les services et le cabinet du ministre de l'intérieur...

M. Pierre Mazeaud. Avec Joxe on est sauvé !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... pour prendre des dispositions concernant la sécurité aux abords de ces établissements et nous poursuivrons cette action chaque fois qu'elle sera nécessaire.

M. Robert-André Vivien. Cette « inaction », devriez-vous dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne les emplois,...

M. Pierre Mazeaud. Ah !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...chacun peut constater que sur les deux exercices budgétaires précédents et sur le prochain que vous allez bientôt discuter, ce sont 36 000 emplois qui ont été créés dans l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien. Il fallait redéployer !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cela aussi, monsieur Vivien, fait partie du train de vie de l'Etat, et il faut savoir si vous êtes prêt à faire des efforts pour encadrer les établissements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Pandraud. Combien de surveillants ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les postes de surveillant ont été accrus de 500 au cours des deux dernières années.

M. Robert Pandraud. Cela fait combien par lycée ?

M. Pierre Mazeaud. Un demi-poste par établissement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. S'il est possible de faire un effort supplémentaire pour les postes de surveillant, ce n'est naturellement pas le ministre de l'éducation nationale qui le regrettera.

Nous travaillons en collaboration avec la délégation à la ville par des actions de prévention.

Nous avons augmenté le nombre de postes A.T.O.S. - administratifs, techniciens, ouvriers et de service - qui servent à l'encadrement dans les établissements...

M. Franck Borotra. On voit les résultats !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...alors qu'il en avait été supprimé massivement avant 1988. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est faux !

M. Gérard Léonard. Et combien avant 1986 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Si vous voulez des renseignements, monsieur le député, 3 000 postes ont été supprimés entre 1986 et 1988.

Nous mettons en place les projets d'école et les projets d'établissement.

Nous mettons en place les conseils des délégués des élèves pour associer les élèves à la communauté éducative, prendre en compte leurs problèmes.

Nous pouvons aussi souhaiter, comme elles ont commencé à le faire, que les collectivités territoriales poursuivent leur effort pour les constructions de lycées et de collèges *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*...

M. Alain Calmat. C'est de l'argent public !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... car cela aussi détermine le cadre de vie.

Enfin, nous ne devons ni sous-estimer ces problèmes de violence, ni les généraliser.

Il y a près de 10 000 établissements scolaires dans lesquels le climat, grâce aux enseignants, grâce aux personnels et grâce aussi à la volonté d'étude des jeunes, est excellent. Nous devons répondre aux difficultés là où elles se présentent, mais non pas généraliser et médiatiser à l'extrême des situations qui restent exceptionnelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION DES MARINS-PÊCHEURS

M. le président. La parole est à M. Jean Beaufils.

M. Jean Beaufils. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, le secteur de l'agriculture connaît une crise grave. Elle a été évoquée à plusieurs reprises dans cette enceinte et elle a obtenu un certain nombre de réponses.

Une autre catégorie professionnelle connaît aujourd'hui le même genre de problème, celle des marins-pêcheurs. Bien sûr, la situation est différente suivant les façades maritimes, mais, globalement, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été satisfaisante. Les côtes de la Manche et de la mer du Nord, en particulier, ont été les plus touchées.

Comme dans l'agriculture, ce sont les marins les plus jeunes, les plus performants, mais aussi les plus endettés qui sont les premiers atteints. Ils ont à supporter les quotas, les permis de mise en exploitation, la raréfaction de la ressource, le surendettement et, aujourd'hui, la flambée du prix du gazole.

Comme il fallait des mesures spécifiques pour l'agriculture, il faut aussi prévoir des aides dans un secteur vital pour notre économie. Les marins-pêcheurs exercent un métier difficile et dangereux. Si aucun secours ne leur est accordé, nombre d'entre eux devront arrêter leur activité. Aujourd'hui, ils nous le font savoir sans manifestation, sans dégradation, avec dignité. Il ne faut pas que nous attendions qu'ils soient désespérés.

Monsieur le ministre, il faut pour nos marins un programme de désendettement auprès du Crédit maritime, semblable à celui des agriculteurs auprès du Crédit agricole. Il faut négocier des reports et des remises de cotisations sociales. Il faut instituer, là aussi sans doute, une indemnité d'attente pour les marins les plus âgés.

Des mesures importantes ont été annoncées récemment par M. le ministre délégué chargé de la mer, mais je crois qu'il faudra aller plus loin. Les chiffres connus du budget pour 1991 concernant le secteur de la pêche ne pourront, à l'évidence, pas répondre totalement aux besoins.

Il est nécessaire, monsieur le ministre, que vous obteniez le déblocage d'une aide spécifique pour traiter, à fond, le dossier à froid, pendant qu'il est encore temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. Robert Pandraud. Il va parler des dockers de Dunkerque !

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Je suis à votre disposition sur les dockers de Dunkerque. Mais je répondrai à la question posée.

Monsieur Beaufils, vous allez faire regretter à M. Jacques Mellick d'avoir été dans l'obligation de se rendre au Portugal pour participer précisément à une réunion internationale et européenne sur les problèmes de la pêche et du devenir des marins-pêcheurs, dont il a longuement parlé avec M. Dominique Dupilet et M. Guy Lengagne, députés du département du Pas-de-Calais, dont, vous le savez, les marins-pêcheurs sont dans la même situation.

Les marins-pêcheurs sont, depuis le début de l'année, soumis à une succession de difficultés : intempéries, raréfaction de la ressource et, plus récemment, hausse du prix du carburant. Le Président de la République, lui-même, et le Premier ministre ont fait connaître leurs préoccupations. C'est la raison pour laquelle M. Jacques Mellick a présenté devant le comité central des pêches, le 25 septembre dernier, des mesures à effets immédiats. Elles concernent les pêcheurs les plus en difficultés et permettent le report d'une annuité d'emprunt de prêts bonifiés, de même que des reports de cotisations sociales. Des directives seront données très prochainement pour permettre l'instruction des dossiers individuels.

L'ensemble du dispositif annoncé par M. le ministre délégué à la mer pourra atteindre 400 millions de francs. Il s'ajoutera aux mesures déjà prises au début de l'année 1990, en raison, souvenez-vous, des fortes tempêtes qui avaient frappé une partie de la flotte française. Mais, vous l'avez dit vous-même, ces mesures n'auraient que peu d'effets si elles n'étaient suivies de dispositions de nature beaucoup plus

structurelle relatives à la protection de la ressource, à l'accès à cette ressource, au statut du pêcheur, au redéploiement des flottilles, et à la valorisation du produit des pêches.

C'est le sens de la démarche à laquelle M. Jacques Mellick a convié le bureau du comité central des pêches maritimes et au terme de laquelle des orientations nouvelles pourraient être décidées. Leur contenu, leur financement devront nécessairement s'inscrire dans le cadre de la révision en cours du règlement communautaire, lequel est relatif aux aides structurelles dans le secteur des pêches. Vous l'avez souligné, une réflexion sur les mesures d'accompagnement social, qui pourraient s'avérer nécessaires, leur est bien sûr très étroitement liée.

J'espère, monsieur le député, vous avoir, au nom de Jacques Mellick, montré combien le Gouvernement était attentif aux préoccupations d'une catégorie professionnelle essentielle aux activités maritimes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le Premier ministre, ma question porte, elle aussi, sur l'évolution dramatique de la situation au Liban, mais elle sera d'une connotation très différente de celle qu'a posée mon collègue Gérard Bapt.

A l'heure où je vous parle, monsieur le Premier ministre, notre ambassade est toujours cernée par des troupes libanaises et, en seconde ligne, syriennes, comme l'ont bien montré les reportages de tous les médias.

Le général Aoun s'est rendu dans l'honneur, samedi dernier, pour éviter un bain de sang supplémentaire. Il attend de partir pour la France avec ses proches puisqu'il bénéficiera de l'asile politique.

Première question : pouvez-vous nous dire où en sont les négociations pour faire sortir le général Aoun de la chancellerie et pour éviter des représailles sanglantes et féroces envers ceux qui l'ont soutenu ?

Deuxième question : de quels moyens pensez-vous disposer pour aider à une réconciliation nationale entre les différents groupes et communautés que nous avons tous rencontrés, à trois parlementaires, au Liban, en juillet dernier ? Envisagez-vous, pour effacer plus rapidement les séquelles des affrontements meurtriers dont souffre la population du Liban depuis quinze ans de guerre, d'envoyer une aide immédiate ? A qui serait-elle destinée ? Quelle forme prendrait-elle ? La France est en effet, vous le savez bien, pour le Libanais du peuple comme une seconde mère patrie. Nos liens historiques, linguistiques, culturels, économiques et même sentimentaux sont renforcés par tant de sang versé. Dois-je rappeler ici, à l'Assemblée nationale, celui d'un ambassadeur assassiné naguère, de gendarmes et de parachutistes morts pour la France sur la terre des cèdres !

Troisième et dernière question : le Gouvernement français a-t-il déjà demandé, aujourd'hui, une convocation urgente du conseil de sécurité des Nations unies ? Quatre résolutions ont déjà été prises concernant le Liban. Elles sont restées lettre morte et bien des cadavres se sont accumulés depuis. La France doit exiger aujourd'hui avec fermeté que le Liban soit immédiatement évacué de toutes les troupes étrangères d'occupation. L'alibi du général Aoun, comme le disait François Mitterrand, ne vaut plus. Il faut que les autorités dites légales ou juridiques annoncent un calendrier pour l'organisation d'élections libres.

Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir répondre au fond sur ces questions car, comme le disait récemment le directeur du *Monde* dans ses éditions : « Nous sommes tous des Libanais ! » *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous voudrez bien considérer que quelques réponses ont déjà été données à vos questions à l'occasion de l'intervention de M. Bapt. Je concentrerai donc mon propos sur les nouvelles que vous avez formulées et, en

particulier, sur le sort du général Aoun qui se trouve réfugié dans l'ambassade de France à Beyrouth. Je veux donc évoquer plus particulièrement l'attitude du Gouvernement à l'égard du sort de Michel Aoun.

Depuis déjà plusieurs mois, nous avons fait savoir que nous serions disposés à accueillir le général Aoun ainsi que sa famille en France et ce sur sa demande. Il ne le souhaitait pas dans l'immédiat. Il voulait poursuivre, dans le cadre de son action au Liban, son activité, sans écouter, ce que j'ai déjà dit, les conseils qui lui étaient donnés de poursuivre cette action dans le cadre de la légalité libanaise. Les autorités libanaises furent informées de cette offre en son temps.

Alors que l'action de force était engagée, samedi en début de matinée, notre ambassadeur, M. Ala, s'est entremis avec lui et les autorités libanaises, pour proposer à celles-ci d'accueillir le général Aoun à notre ambassade tandis qu'un cessez-le-feu serait instauré. C'est donc sur cette base consensuelle que le général Aoun a cherché refuge dans notre ambassade, y a demandé l'asile politique, s'y trouve depuis ce jour avec sa famille.

Après que nous lui avons fait savoir que nous lui accordions l'asile politique, les autorités libanaises nous ont indiqué que leur gouvernement examinait, à la demande de certains de ses membres, la possibilité de traduire en justice le général Aoun. Nous nous sommes mis depuis en contact avec elles, toujours par l'intermédiaire de notre représentation diplomatique, pour dénouer cette situation. Vous me demandez où nous en sommes ; je vous réponds que, à cette heure, ces conversations, ces discussions se poursuivent.

Comme l'a dit hier le Président de la République, la France ayant accordé l'asile politique au général Aoun, c'est désormais une question d'honneur pour elle. Le général Aoun restera à l'ambassade de France, terre française, jusqu'au moment, que nous souhaitons le plus proche possible, où il pourra venir avec les siens en France, comme il le souhaite. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)* La France n'acceptera jamais de livrer le général Aoun. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Ce triste épilogue fait qu'aujourd'hui les autorités libanaises peuvent désormais achever le processus de restauration de l'Etat, de la souveraineté libanaise, de la réconciliation des Libanais.

M. Gérard Léonard. Sous la botte syrienne !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est ce que nous attendons d'elles, de telle sorte que renaisse un Liban souverain, indépendant, libéré, monsieur le député, de toute présence étrangère, y compris ce que vous appelez la botte syrienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

MUTATION D'UN INSPECTEUR DE LA POLICE JUDICIAIRE

M. le président. La parole est à Mme Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre de l'intérieur, ce n'est pas de gaité de cœur que je suis amenée à vous interroger sur des faits d'une extrême gravité, mais je crois que les Français attendent des explications du Gouvernement et, en particulier, de vous sur les faits que je vais évoquer.

Ces faits sont les suivants. Au début de 1989, un inspecteur de la division financière de la police judiciaire de Marseille, M. Antoine Gaudino, mène une enquête concernant un bureau d'études, Urba, qui joue le rôle d'intermédiaire entre des entreprises désireuses d'obtenir des marchés publics et des élus de Marseille, de Paris ou d'autres villes de France. Les éléments recueillis par l'inspecteur Gaudino et ses collègues au cours d'une perquisition font apparaître que le rôle d'Urba est essentiellement d'assurer le financement des activités du parti socialiste grâce aux fonds prélevés sur les entreprises. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Depuis l'arrêt rendu, le 2 mai dernier, par la chambre d'accusation de Paris, nous savons que c'est environ 60 p. 100 des fonds recueillis par Urba, qui ont été versés au parti socialiste.

Au terme de son enquête, l'inspecteur Gaudino a rédigé, comme il est normal, son rapport qu'il a remis le 8 mai 1989 au procureur de la République de Marseille. Normalement, le parquet aurait dû ouvrir une information judiciaire pour trafic d'influence et corruption.

M. Jean Gatal. Et Jacques Médecin ?

Mme Nicole Catala. Or non seulement cette information n'a pas été ouverte, mais encore, le 27 juin 1989, M. Gaudino faisait l'objet d'une mutation à la section des stupéfiants, domaine pour lequel il n'avait *a priori* aucune compétence.

Cette mutation, décidée contre le vœu explicite des juges d'instruction de Marseille, était une véritable sanction.

Décidé à faire connaître la vérité, l'inspecteur Gaudino vient de publier un livre, *L'enquête impossible*. Ce livre fait apparaître que des fonds considérables ont été fournis par la société Urba pour le financement de la campagne de François Mitterrand et que le commissaire aux comptes de cette société Urba se trouvait être, comme par hasard, l'expert-comptable qui a certifié les comptes de la campagne présidentielle du Président de la République. (*Ah! sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre, qu'avez-vous à nous dire sur cette incroyable intervention du pouvoir exécutif dans le cours de la justice...

M. Didier Chouat. M. Galley parlera de la campagne de Chirac !

Mme Nicole Catala. ... que vous avez paralysé, alors que des faits de corruption d'une extrême gravité allaient être établis ?

Les Français attendent votre réponse. Ils attendent que justice soit faite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Madame le député, je vais répondre longuement à l'objet principal de votre question, puis plus brièvement sur d'autres points que vous avez abordés, mais je suis à votre disposition, comme je l'étais d'ailleurs lorsque nous avons eu ici même un débat très approfondi sur le financement des partis politiques.

M. Robert-André Vivien. Chiche !

M. le ministre de l'intérieur. Chiche. Il a eu lieu...

M. Gérard Léonard. Mais non !

M. le ministre de l'intérieur. ... et la majorité des députés présents ont voté une loi modifiant la première loi, que d'ailleurs plusieurs d'entre vous avaient souhaitée il y a quelques années, pour mettre la clarté dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Godfrain. C'est vous qui violez votre propre loi !

M. Serge Charles. Vous noyez le poisson !

M. le ministre de l'intérieur. Pour ce qui est de noyer les poissons, ce n'est pas mon genre. Vous allez les voir sortir de l'eau, les poissons ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tous les Français qui ouvrent les yeux ont quelque idée sur la question de savoir qui avait le plus d'argent à dépenser lors de la dernière campagne présidentielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Péricard et M. Franck Borotra. Vous !

M. le ministre de l'intérieur. Les Français ne sont ni sourds, ni aveugles et ils ont là-dessus des idées très claires.

M. Pierre Mazeaud. Mais répondez donc à la question ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'intérieur. La seule chose que les Français ne savent pas, c'est d'où est venu l'argent et comment il se fait que tel candidat a disposé de tellement plus de fonds que tel autre.

M. Pierre Mazeaud. Répondez à la question !

M. le ministre de l'intérieur. Il y a une morale dans cette histoire, c'est que les Français ont pu voir aussi que ce n'est pas le candidat qui a dépensé le plus d'argent qui a obtenu le plus de voix ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Donc il y a un vrai contrôle démocratique dans ce pays.

Mais je crois que la loi sur le financement des campagnes électorales n'a pas reçu toute la publicité méritée. J'y reviendrai lors du débat sur le budget de l'intérieur.

Je vais répondre maintenant, madame le député, à une autre de vos questions.

M. Jean-Louis Debré. Vous n'avez pas répondu à la première !

M. le ministre de l'intérieur. La justice est-elle paralysée ? La justice n'est pas paralytique et je n'ai nullement l'idée de paralyser la justice. Au contraire, je fais très souvent appel à la justice.

M. Pierre Mazeaud. Pour Pezet !

M. le ministre de l'intérieur. Je l'ai fait récemment encore pour un certain nombre d'affaires criminelles. La justice a-t-elle été récemment paralysée dans l'affaire à laquelle vous faites allusion ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oui !

M. le ministre de l'intérieur. Pas du tout. La justice, dans ce pays, est indépendante. (« Oh ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Louis Debré. Et la police judiciaire ?

M. le ministre de l'intérieur. Elle le demeurera. Il y a eu quelques périodes dans le passé où la justice se plaignait de recevoir des injonctions du pouvoir politique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et nous nous en réjouissons. Voilà la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, madame, vous m'avez parlé d'un inspecteur de police, contrairement aux usages de cette assemblée où, en général, on ne met pas en cause un fonctionnaire. Je ne le nommerai pas. Au demeurant, vous l'avez assez nommé pour que je n'ai pas besoin de le faire.

M. Jean-Louis Debré. Il a été muté !

M. Pierre Mazeaud. Suspendu !

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez confondu deux choses. Il a fait l'objet d'abord d'une mutation...

M. Jacques Godfrain. Sanction !

M. le ministre de l'intérieur. ... puis d'une sanction.

M. Jean-Louis Debré. C'est vous qui l'avez suspendu !

M. le ministre de l'intérieur. Il y a quelques jours il a fait l'objet d'une sanction...

M. Francis Delattre. En toute indépendance !

M. le ministre de l'intérieur. ... et je vous en dirai deux mots.

Voici quelques mois il a fait l'objet d'une mutation. Madame, si vous ne le savez pas, il y a au service régional de police judiciaire de Marseille 357 fonctionnaires. Au cours de l'année 1987, plus d'une trentaine ont été mutés et aucun ne considère cela comme une sanction. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Si vous vous étonnez que l'on affecte un nombre croissant de fonctionnaires de police à la lutte contre la drogue, madame, vous êtes la seule en France à considérer qu'il est inopportun de renforcer la lutte contre ce fléau, particulièrement à Marseille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

J'ajoute, mais heureusement vous l'avez dit vous-même, que l'inspecteur en question a terminé son rapport. Par conséquent le cours de la justice n'a en rien été entravé.

Je vais répondre à une question que vous ne m'avez pas posée. Cet inspecteur est depuis quelque temps en congé de maladie. Je pense que le médecin de l'administration, dans sa sagesse, a bien fait de prendre cette décision. Je vois qu'il a recouvré la santé puisqu'il a consacré son repos de maladie à écrire un livre.

Je l'ai d'ailleurs vu à la télévision comme vous : il avait l'air en pleine forme. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Madame, ce fonctionnaire a commis une lourde faute. (*Bruit et protestations sur les mêmes bancs.*)

Il a publié un livre - vous l'avez sous les yeux - dans lequel il a reproduit un document administratif. Il n'en avait pas le droit. C'est la raison pour laquelle je l'ai suspendu. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. le ministre s'exprimer dans le calme, je vous prie.

M. le ministre de l'intérieur. Et si un jour, madame, vous êtes ministre de l'intérieur et qu'un fonctionnaire de police, quel que soit son grade, publie à la une d'un ouvrage de librairie des rapports administratifs, vous le suspendrez et vous aurez raison. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

L'histoire de la République ne compte pas beaucoup de ministres de l'intérieur qui ont hésité - en attendant la suite de la procédure disciplinaire qui est engagée, car ce n'est pas fini - à suspendre un fonctionnaire qui viole la loi comme il l'a fait. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes un magouilleur !

M. le ministre de l'intérieur. Vous pouvez interroger tous les anciens ministres de l'intérieur qui siègent dans cette assemblée, il n'y en a pas un qui va se lever pour dire : « Dans une pareille circonstance, je n'aurais pas pris une pareille mesure. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Joxe, vous le pairez !

M. le ministre de l'intérieur. Madame, vous prenez une grave responsabilité en laissant croire ou plutôt en laissant craindre aux Français que des fonctionnaires de police peuvent jouer avec des documents qui ne sont pas leur propriété, qui appartiennent à la justice. (*Exclamations et bruit sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Une des garanties des citoyens, une des garanties de la démocratie, c'est que les fonctionnaires de police dont le devoir est de respecter et de faire respecter la loi ne doivent pas commencer par violer celle-ci. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Louis Debré. Vous ne répondez pas à la question !

M. le ministre de l'intérieur. Voilà pourquoi, madame, je suis très heureux de votre question. Il est bon que dans ce pays on sache que la justice agit en toute indépendance, que la police est au service de la justice et que les fonctionnaires de police ne doivent pas mettre les instruments de leur fonction au service d'intérêts particuliers. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Telle est, madame, la réponse que je peux vous faire. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) A mon avis, les représentants du peuple devraient plutôt encourager le Gouvernement lorsqu'il rappelle à leur devoir des fonctionnaires qui ont failli. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux de tenir un pareil discours !

M. Pierre Mazeaud. Vous vous déconsidérez, Joxe ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET DES USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre de l'intérieur, samedi dernier à Villeneuve-la-Garenne, dans le Nord des Hauts-de-Seine, un conducteur d'autobus de la ligne n° 177 a été blessé de plusieurs coups de couteau. Cette agression a suscité une très vive émotion dans l'ensemble du personnel de la R.A.T.P. mais aussi parmi les usagers et dans la population. Elle a entraîné un vaste mouvement d'arrêts de travail dans la plupart des vingt-deux dépôts de la région parisienne. C'est que l'insécurité dans les transports en commun ne cesse de croître. La liste des victimes tant parmi les usagers que parmi les agents s'allonge.

Au moment où s'accroissent les difficultés sociales et les inégalités provoquées par votre politique, les entreprises de transport, la R.A.T.P. et l'Etat pratiquent des politiques de rentabilité à court terme et de productivité à terme qui vont à l'encontre des besoins en matière de sécurité.

Les effectifs ont été comprimés, le nombre d'agents a diminué dans le métro et dans les bus. Sur le réseau routier, il manque plusieurs centaines de conducteurs pour assurer un service normal.

Vous avez affirmé, semble-t-il, hier soir à la télévision, votre désir que cette politique soit revue. Cela implique des mesures concrètes. Nous les attendons d'autant plus que l'échec des opérations « coup de poing » que vous avez engagées dans les transports publics est patent.

Avec les personnels, nous exigeons d'ores et déjà : le rétablissement de deux agents par voiture au moins pour le service de nuit et, plus généralement, la présence des personnels des transports nécessaires pour prévenir l'insécurité ; la redéfinition des cabines anti-agression ; des passages plus fréquents d'autobus. En effet, l'expérience des usagers, des agents, comme les études scientifiques démontrent que les longues attentes et les mauvaises conditions de transport sont cause de fatigue, de stress et qu'elles génèrent des phénomènes de tension et d'agressivité.

Nous exigeons aussi le renforcement des effectifs de police des quartiers. Or, monsieur le ministre, le nombre des ilotiers est notoirement insuffisant et de plus quantité de postes prévus à l'effectif sont en réalité vacants. C'est le cas au commissariat de Gennevilliers, dont dépend Villeneuve-la-Garenne. Plus généralement, dans nos banlieues, des quartiers entiers ne sont plus surveillés.

L'Etat a la responsabilité de la protection des personnes et des biens. C'est donc au service public de la police nationale de l'assurer.

Enfin, monsieur le ministre de l'intérieur, la suppression annoncée par la direction de la R.A.T.P. du service de nuit sur certaines lignes de banlieue est proprement scandaleuse. D'une part, parce que c'est un abandon des responsabilités du service public. Beaucoup d'habitants, en particulier dans ces villes, ont à se déplacer après vingt-deux heures. D'autre part, cette mesure renforce la situation d'enclavement, d'isolement de ces quartiers, intensifiant par là même le sentiment d'insécurité. Elle est contraire à la politique d'aménagement des quartiers et de lutte contre les ghettos, qui a fait pourtant l'objet de maintes déclarations gouvernementales. Elle va à l'encontre de ce qu'elle prétend corriger.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour rétablir le service de nuit dans des conditions normales et surtout pour assurer vraiment la sécurité des agents et des usagers, qui payent de plus en plus cher pour voyager dans des conditions de plus en plus déplorable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la sécurité dans les transports en commun de la région parisienne - sur le réseau ferré l'année dernière, à présent dans les autobus - a été précisément une préoccupation dont l'importance n'a cessé de croître aux yeux du Gouvernement, ce

qui a conduit le Premier ministre à m'accorder, l'année dernière, 400 emplois supplémentaires pour la politique nationale.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Je confirme !

M. le ministre de l'intérieur. M. le Premier ministre m'a glissé dans le creux de l'oreille que c'était contre le gré du ministre du budget (*Sourires.*) Disons plutôt que c'était contre ses prévisions. Ces postes ont donc été prévus hors budget, en supplément.

Ils étaient nécessaires, car la situation se dégradait dans les transports de banlieue.

Ces mesures étaient-elles utiles ? Evidemment oui. Ont-elles pris la forme d'opérations « coup de poing » ? Pas du tout, monsieur le député. Cette expression me rappelle une époque révolue. Dans ce genre d'affaire, la police intervient pour éviter les coups de poing et pas pour en donner.

La présence de fonctionnaires de police dans les rames du métro et du R.E.R. ou, dans certains cas, dans les autobus est un élément de sécurisation des honnêtes gens. Evidemment, pour cela, il faut insécuriser les voyous. On reproche parfois à ces fonctionnaires de se mettre en tenue de maintien de l'ordre. Nous allons étudier cette question. Les syndicats de police eux-mêmes disent qu'une tenue plus civile serait préférable car ils sont conscients du fait que les agents de police sont là pour sécuriser, pour dissuader.

En ce qui concerne les lignes d'autobus dont vous avez parlé, monsieur le député, il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. Ce n'est pas une mesure de suppression des services de nuit qui a été prise, mais une mesure de suspension temporaire justifiée par une situation qui s'est tendue à la suite d'une agression qui, de façon parfaitement compréhensible, a profondément touché des personnels des lignes et des dépôts où se manifestait l'insécurité. Les mesures qui sont étudiées en ce moment, et qui feraient appel à des équipes de sécurité et à différents moyens de surveillance, sont destinées à rétablir une situation normale.

On enregistre déjà certains résultats. Depuis le début de cette année, le nombre des agressions dans le métro, dans le R.E.R., dans les autobus a diminué légèrement. Encore heureux car on a mis sur ces réseaux plusieurs centaines de policiers supplémentaires ! Ce nombre reste trop élevé. C'est la raison pour laquelle nous allons poursuivre toutes sortes d'actions dans lesquelles la police ne sera pas la seule partie prenante.

Il est vrai que lorsque nous étions enfants il y avait toujours dans les autobus, à Paris, deux employés de la R.A.T.P. C'est vrai que, autrefois, dans les stations de métro, il y avait toujours au moins trois employés, un sur chaque quai pour poinçonner les billets, plus le chef de station.

M. Louis Pierna. Et maintenant il y a 3 millions de chômeurs.

M. le ministre de l'intérieur. Comme le disait le ministre de l'éducation nationale tout à l'heure, la simple présence de surveillants dans les lycées est un élément de sécurité. Si le gouvernement précédent a supprimé 2 500 emplois de surveillants, il faut les rétablir !

M. Arthur Dehaine. Il y a dix ans que vous avez le pouvoir !

M. le ministre de l'intérieur. Cela étant, il faut aussi analyser les problèmes de sécurité. J'ai lu dans un journal de ce matin qu'on avait émis la suggestion de faire suivre chaque autobus d'une voiture de police. Mais c'est absurde, cela n'a ni queue ni tête ! Le problème est d'arriver à créer des conditions plus humaines, plus sociales dans les transports en commun. Cela passe par un certain nombre de mesures. Les personnels de la R.A.T.P. sont consultés, ils expriment leur point de vue. La police nationale, elle, intervient forcément par sondages, par des opérations, non pas « coup de poing », mais « dernier métro », par des opérations de présence, de dissuasion. Je crois que c'est une situation que l'on peut améliorer.

Le président de la R.A.T.P. a déjà fait des efforts en réanimant certaines stations de métro, en installant certains dispositifs de télésurveillance, en tentant différentes expériences pour renforcer la présence humaine et pas uniquement pour faire des démonstrations de force. Cela passe aussi par une prise de conscience des citoyens eux-mêmes...

M. Francis Delattre. On ne réglera pas le problème de cette façon !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui doivent aussi s'adresser aux jeunes, alors que ceux-ci ont très souvent affaire à des adultes passifs. Je reçois tous les mois des témoignages selon lesquels des hommes dans la force de l'âge, et en nombre, restent passifs devant les agissements d'une bande de trois ou quatre jeunes...

M. Louis Colombani. Qu'est-ce qu'il faut faire ?

M. le ministre de l'intérieur. ... qu'une simple admonestation suffirait à ramener dans le droit chemin.

Il faut que les citoyens considèrent que c'est un devoir civique, une obligation légale pour tout homme dans la force de l'âge, de se manifester, d'exprimer sa réprobation lorsque des gosses un peu paumés commencent à faire les voyous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre. Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.

FAUSSES FACTURES

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le garde des sceaux et à M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. J'espère avoir plus de succès avec eux que notre collègue Nicole Catala avec M. le ministre de l'intérieur qui s'est contenté d'un écran de fumée sans répondre à aucune des questions posées (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) et qui a de nouveau tenté de jeter le discrédit sur un fonctionnaire de police au-dessus de tout soupçon, incorruptible et aujourd'hui révoqué. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le garde des sceaux, le livre de l'inspecteur de police Antoine Gaudino révèle que le 5 mai 1989 celui-ci a adressé à la direction régionale de la police judiciaire de Marseille un rapport de synthèse d'où il résulterait, notamment, que 24,3 millions de provenance douteuse auraient alimenté la campagne présidentielle de 1988. Ces faits très graves tombent sous la qualification, et vous le savez mieux que quiconque, de corruption aux termes du code pénal.

Or, contrairement à ce qu'on croit bien souvent, à ce qu'on a dit et à ce qu'on a écrit, ces faits très graves ne bénéficient en aucun cas de l'amnistie. En effet, l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 exclut expressément du bénéfice de l'amnistie l'article 177 qui qualifie et réprime le délit de corruption.

Or, pour l'instant, monsieur le garde des sceaux, aucune suite judiciaire n'a été donnée à cette enquête. La seule suite, si je puis dire - et je m'adresse au ministre de l'intérieur - qui a été donnée au procès-verbal de M. Antoine Gaudino fut sa stupéfiante mutation au service des stupéfiants !

M. Jean Beaufila. Vous êtes vraiment stupéfiant vous aussi !

M. Philippe de Villiers. Certes, monsieur le garde des sceaux, monsieur le ministre délégué à la justice, il y a lieu d'apprécier l'opportunité des poursuites, mais l'opportunité n'est pas l'opportunisme politique, le bon plaisir du procureur de la République et, *a fortiori*, du ministre de la justice.

Mes deux questions sont les suivantes, et la représentation nationale a droit à des réponses pointues.

Premièrement, monsieur le garde des sceaux, pouvez-vous nous faire connaître très précisément la raison pour laquelle, jusqu'à aujourd'hui, aucune suite judiciaire n'a été donnée aux résultats de l'enquête préliminaire diligentée par deux officiers de police judiciaire alors même que leurs constatations, confortées par des scellés, laissent présumer l'existence de délits graves de corruption, tant passive qu'active, dans lesquels se trouveraient compromis des représentants de la souveraineté nationale ?

Deuxièmement, monsieur le garde des sceaux, pour revenir à la fin de la question de Mme Catala, comment se fait-il que le commissaire aux comptes d'Urba - pour ceux qui ne le sauraient pas, Urba est l'un des bureaux d'études privilégiés du parti socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - ...

M. Henri Emmanuelli. Etait !

M. Philippe de Villiers. ... qui a certifié les comptes d'Urba, manifestement frauduleux, sans les dénoncer au procureur de la République comme il en avait l'obligation légale, soit en même temps l'expert comptable qui a certifié, aux côtés de M. Henri Nallet, les comptes de la campagne présidentielle où les 24 millions provenant d'Urba n'apparaissent pas ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Henri Emmanuelli. On ne se suicide pas chez nous !

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Fraudeur !

M. Henri Nallet, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je vous remercie de m'avoir posé ces deux questions auxquelles je vais essayer de répondre clairement. Vous me permettrez de les distinguer.

La première concerne ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire S.A.E.-Sormae.

Mme Nicole Catala. Ce n'est pas la même affaire !

M. François d'Aubert. Cela n'a rien à voir !

M. le garde des sceaux. La procédure, instruite par le président de la chambre d'accusation, suit son cours, et elle aboutira dans quelques mois devant le tribunal de Paris.

M. François d'Aubert. C'est Urba qui nous intéresse, ce n'est pas la Sormae ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le garde des sceaux. Chacun pourra y faire valoir son point de vue et vous savez très bien que l'affaire dite de Marseille n'est qu'une incidente de cette affaire principale. C'est à ce moment-là que l'on connaîtra la vérité.

M. François d'Aubert. Ce n'est pas demain la veille !

M. le garde des sceaux. Contrairement à ce qui a été dit par certains et écrit ici ou là, le fameux scellé n° 48, celui qui contient les écrits de M. Delcroix...

Mme Nicole Catala. Nous y voilà !

M. le garde des sceaux. ... qui ont été si abondamment commentés, fait bien partie de cette procédure qui aboutira dans quelques mois. Le président de la chambre d'accusation lui a donné la suite qu'en toute indépendance, il jugeait utile. Voilà pour le premier point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine Daugreilh. C'est l'esquive !

M. le garde des sceaux. Quant aux déclarations, aux articles, à un livre concernant le financement de la campagne présidentielle de François Mitterrand, tout ce que vous venez d'évoquer avec des jugements déjà très forts et qui vont très loin est parfaitement connu de vous tous et de l'opinion publique depuis plus de dix-huit mois.

Dans le texte auquel vous faites allusion et que j'ai lu, vous l'imaginez bien, avec quelque attention, il n'y a aucun fait nouveau par rapport à ce qui a déjà été dit et écrit du temps où j'étais ministre de l'agriculture. Coïncidence !

Mais, dans les faits dont il s'agit, je n'ai jamais joué aucun rôle et affirmer, comme certains d'entre vous l'ont fait un peu légèrement, que je pourrais être dans cette affaire juge et partie ne repose sur rien.

Je mets en effet ici au défi quiconque de prouver que mon nom a été cité, ne fût-ce qu'une seule fois, dans un des documents ou une des pièces qui figurent à cette procédure.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Ce n'est pas la question !

M. le garde des sceaux. Je suis sûr que mon nom n'y figure pas ! C'est la raison pour laquelle il faut cesser, je crois, de laisser entendre que je pourrais dans cette affaire être juge et partie.

C'est également la raison pour laquelle je vais expliquer, encore une fois, quel a été mon rôle dans la campagne du candidat François Mitterrand.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et le commissaire aux comptes ?

M. le garde des sceaux. François Mitterrand s'est déclaré candidat le 22 mars 1988. Le 23 mars, il m'a demandé d'exercer la responsabilité de trésorier de la campagne. Il m'a aussi demandé ce jour-là d'appliquer avec scrupule et dans sa totalité la loi sur le financement des campagnes électorales que certains d'entre vous connaissent bien et qui date du 13 mars 1988.

M. François d'Aubert. Le conseil n'a rien donné pour la campagne présidentielle !

M. le garde des sceaux. Dès lors, ma mission était claire. Il s'agissait pour moi de recevoir des sommes de tous ceux, personnes privées, entreprises, organisations politiques, qui avaient décidé de soutenir ce candidat, de comptabiliser ces sommes, d'ordonner et d'enregistrer les dépenses.

J'ai fait ce travail scrupuleusement. Tout ce que j'ai reçu, je l'ai transcrit ! Tout ce que j'ai dépensé, je l'ai aussi transcrit.

Ces comptes ont été publiés au *Journal officiel* de la République le 16 juillet 1988 après avoir été examinés par le Conseil constitutionnel. Je précise qu'ils n'ont donné lieu de sa part à aucune critique de fond, ce que ne peuvent pas dire tous les autres candidats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

De plus, monsieur le député, et pour votre information, je voudrais vous rappeler que les quelques tentatives déjà faites avant vous pour mélanger les comptes de la campagne de François Mitterrand avec d'autres comptabilités ont été clairement qualifiées de diffamatoires par la première chambre civile du tribunal de Paris au mois de janvier de cette année. (« Très bien » ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Tels sont les faits. Quant au reste, monsieur de Villiers, je crois qu'il s'agit avant tout d'une campagne de promotion d'un livre ou de la tentative d'une petite opération politique.

M. François d'Aubert. Quel est votre avocat, vous ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le garde des sceaux. Je n'ai pas l'intention, monsieur de Villiers, de participer à ce genre de jeu. Je considère qu'au-delà de nos personnes, la démocratie n'a rien à y gagner !

Oui, dans les affaires que vous avez évoquées, certaines concernent le financement des partis politiques, et je ne me déroberai pas car c'est une question grave pour la démocratie et l'esprit public, mais, en ces matières, nous devrions tous faire preuve d'abord de modestie et de vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Pas d'amalgame !

M. le garde des sceaux. ... cesser peut-être d'aborder ces questions avec l'hypocrisie traditionnelle qui consiste à accuser d'autant plus vigoureusement le voisin qu'on cherche à cacher ses propres turpitudes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Claude Barate. C'est très exactement ce que vous faites !

M. le garde des sceaux. Ne pourrait-on pas d'abord ici, sur ces bancs où siègent de nombreux responsables de partis politiques, reconnaître que, dans notre démocratie, dans notre République, les partis politiques tels qu'ils fonctionnent, avec un petit nombre d'adhérents, ont toujours eu du mal à financer leur travail habituel et que certains d'entre eux, oui, se sont livrés, dans le silence de la loi, à un certain nombre de pratiques illégales ?

M. Claude Barate. Il avoue !

M. le garde des sceaux. N'aurions-nous pas intérêt, devant l'ensemble des Français, à le dire clairement et à chercher ensemble à maîtriser collectivement ce rapport difficile de la politique et de l'argent ? Ne croyez-vous pas qu'il s'agirait d'une attitude un peu plus digne que celle que viennent d'adopter certains d'entre vous ? (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

En tout cas, telle sera ma conduite et nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler. *(Vifs applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Il va proposer une loi d'amnistie. C'est scandaleux ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur visage que l'Assemblée nationale puisse offrir.

M. Robert-André Vivien. De qui parlez-vous ? De Nallet ?

M. le président. Il ne reste que cinq minutes pour que Mme Piat pose sa question et que M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, lui apporte une réponse.

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à Mme Yann Piat, pour une question courte.

Mme Yann Piat. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et porte sur le problème, strictement d'actualité, de l'insécurité dans les établissements scolaires.

Après avoir écouté votre réponse à Mme Roudy, monsieur le ministre, on a l'impression que rien ne s'est passé. Le sujet est suffisamment grave pour que j'y revienne, d'autant que, contrairement à ce que vous voulez faire croire, ces phénomènes ne sont ni bénins, ni récents.

En effet, les événements mis récemment en lumière par la gravité de leurs faits et par la jeunesse de leurs auteurs soulignent le malaise que bon nombre d'enseignants et de parents d'élèves dénoncent depuis plusieurs semaines en réclamant notamment des postes de surveillants supplémentaires.

Nous serons tous d'accord pour dire que la violence latente, contenue difficilement dans la société, ne doit pas traverser les murs des lycées qui doivent être des espaces protégés pour nos enfants.

Or, monsieur le ministre, le 11 octobre, on apprend qu'une jeune fille de quinze ans a été violentée dans les locaux de son lycée par ses jeunes gens eux-mêmes lycéens.

Le 12 octobre, trois élèves, âgés de quinze à dix-neuf ans, mettent le feu aux classes du L.E.P. de Saint-Denis.

Dans la nuit de vendredi à samedi, c'est au tour du lycée Joliot-Curie d'Argenteuil de voir ses locaux incendiés.

L'insécurité est partout, hors des établissements scolaires et à l'intérieur d'entre eux. Les élèves se font agresser, voler, racketter aussi bien dans l'enceinte même des bâtiments qu'à la sortie.

Les professeurs sont parfois agressés dans les lieux mêmes où ils enseignent.

Mon propos, monsieur le ministre, n'est pas d'en rajouter mais il faut dire les choses comme elles sont. J'ai des enfants en âge de scolarité et je comprends d'autant mieux l'angoisse des parents. Cette situation d'insécurité ne peut continuer !

M. le président. Je vous prie de conclure, madame.

Mme Yann Piat. Des chiffres à eux seuls résument le problème : 2 400 élèves au lycée Paul Eluard à Saint-Ouen et seulement quatre surveillants, soit la responsabilité de 800 élèves pour un seul surveillant. Comment le Gouvernement qui est chargé de la sécurité des personnes et des biens, y compris dans les établissements scolaires, peut-il dès lors assumer correctement son rôle ?

Il est donc urgent de prendre des mesures efficaces. Celles-ci, bien sûr, passent par la création de postes de surveillants...

M. le président. Voulez-vous conclure ? *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Mme Yann Piat. M. Nallet a été un peu long et M. Jospin pourra être un peu plus bref.

M. le président. Je dois être équitable !

Mme Yann Piat. Des mesures efficaces, disais-je, passent par la création de postes de surveillants, par un renforcement des structures administratives, par un abaissement des effectifs dans les classes, par la mise en place d'îlots

autour des lycées et, enfin, par la réhabilitation des locaux dans lesquels nos enfants passent, ne l'oublions pas, la plus grande partie de la journée.

Quand le proviseur du lycée Paul Eluard dit que, dans certains cadres, on perd le respect des choses et des gens, il n'a pas complètement tort !

M. le président. Madame Piat...

Mme Yann Piat. Monsieur Fabius, c'est important, contrairement à ce que vous croyez.

M. le président. C'est important, madame, mais il y a un temps qui est accordé aux questions et aux réponses. Tout le monde doit le respecter !

Mme Yann Piat. Vos enfants aussi vont à l'école, monsieur Fabius !

M. le président. Posez votre question, madame.

Mme Yann Piat. Monsieur le ministre, voulez-vous me dire si vous entendez prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité dans les établissements scolaires et si vous présenterez, lors de votre prochain budget, les moyens financiers nécessaires pour offrir à nos enfants des locaux adaptés et un personnel suffisant ayant retrouvé son autorité et l'enthousiasme nécessaire pour accomplir sa merveilleuse mission d'enseignement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour une réponse très courte, malheureusement.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, je répondrai effectivement très brièvement.

Au-delà du diagnostic dont j'ai parlé tout à l'heure et des moyens mis en œuvre, j'ai du mal à comprendre la logique suivie par une députée qui, avec son groupe, est dans l'opposition, prend position globalement contre le nombre trop élevé de fonctionnaires *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*, veut privatiser, veut réduire les moyens du service public, et nous demande ensuite, individuellement et secteur par secteur, d'en accroître le nombre. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il faudrait tout de même, mesdames, messieurs de l'opposition, faire preuve en ces matières d'un peu de cohérence !

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, en 1988, on supprimait, je l'ai dit tout à l'heure, des postes A.T.O.S., des postes de surveillants, et on ne créait pas assez de postes d'enseignants. Nous en créons 36 000 en trois ans. Nous répondons donc au problème.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je terminerai en disant que, si l'on ne veut pas que la violence se répande dans l'école, encore faut-il ne pas la répandre par ses discours dans la société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Je considère comme un progrès en ce domaine le fait que Mme Yann Piat soit passée du Front national à l'U.D.F. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous passons au groupe U.D.C.

SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

A quelques centaines de kilomètres d'un imposant dispositif militaire qui, sous la bannière des Nations Unies, défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la nation libanaise est en train d'agoniser.

M. Jean-Pierre Brard. Menteur !

M. Bernard Stasi. Au moment où un nouvel ordre mondial se cherche, un ordre mondial plus équitable, plus harmonieux, plus respectueux des droits de l'homme et du droit des peuples, faut-il se résigner à ce scandale...

M. Jean-Pierre Brard. Baroudeur !

M. Bernard Staal. ... de voir un pays qui, pendant si longtemps, a donné l'exemple de la cohabitation entre différentes confessions, de l'hospitalité accordée à tous les déracinés de la région, devenir le protectorat d'une des dictatures les plus dures du monde ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Les groupes Union du centre et Union pour la démocratie française, au nom desquels je pose cette question - d'autres partagent sans doute le même point de vue - considèrent que la France, en raison des liens très anciens, très profonds, très forts qui l'unissent au Liban, ne saurait considérer comme une fatalité la fin de l'indépendance libanaise.

Si nous sommes un certain nombre à avoir soutenu le combat courageux du général Aoun...

M. Jean-Pierre Brard. Un fasciste !

M. Bernard Staal. ... c'est parce qu'il incarnait, aux yeux de nombreux Libanais, chrétiens mais aussi musulmans, la volonté du Liban de vivre libre, et je dirai à notre collègue Gérard Bapt, qui anime avec beaucoup d'ardeur le groupe d'amitiés France-Liban et qui, d'habitude, défend la cause libanaise sans se laisser aller à des considérations politiques, qu'aucun d'entre nous n'a jamais donné de mauvais conseils au général Aoun. Nous avons voulu, au contraire, le conforter dans sa volonté de rebâtir, avec d'autres, un Liban souverain et pluraliste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons pris acte, monsieur le ministre d'Etat, des assurances que vous venez de nous donner concernant la volonté de la France de tout faire pour que soit respecté le droit d'asile qui a été accordé au général Aoun, assurances que vous m'aviez déjà données lors de l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder samedi dernier.

Dans les circonstances tragiques que traverse le Liban, il appartient une fois de plus à la France d'élever la voix, de crier au nom de ceux que les obus viennent de faire taire. C'est à la France qu'il appartient de secouer la torpeur de la communauté internationale et de saisir le Conseil de sécurité, comme l'a suggéré notre collègue, M. de Broissia. Le Conseil de sécurité doit exiger, en effet, que soit rétablie l'intégrité territoriale du Liban par l'évacuation des troupes étrangères, de toutes les troupes étrangères.

M. Fabien Thimé. Y compris celles d'Israël !

M. Bernard Staal. Je sais bien que le Président de la République, dans sa conférence de presse d'avant-hier, a rappelé que c'était à la demande des autorités légales du Liban que les soldats d'Hafez el Assad ont donné l'assaut. Mais le précédent afghan nous a prouvé que les sollicitations adressées par des autorités prétendument légales à des protecteurs puissants ne sont pas d'une évidente spontanéité ! J'ajoute que parler d'autorités légales à propos du gouvernement Hraoui, lorsqu'on se souvient des conditions dans lesquelles ce gouvernement a été élu, appelle beaucoup de prudence et beaucoup de guillemets !

M. Gérard Bapt. Le Vatican lui-même les a reconnues !

M. Bernard Staal. Au cours de ces dernières semaines, le Conseil de sécurité, en condamnant l'Irak et en rappelant à l'ordre Israël, s'est affirmé, s'est imposé comme le régulateur de la vie internationale, comme le bâtisseur d'un nouvel ordre mondial fondé sur une certaine morale entre les nations.

Si cette morale, que l'on brandit à juste titre...

M. Louis Pierna. La question !

M. Bernard Staal. ... pour dénoncer et combattre l'Irak lorsqu'il envahit le Koweït n'était pas opposable à la Syrie lorsqu'elle fait main basse sur le Liban, c'est qu'elle aurait une fâcheuse odeur de pétrole ! Dans cette hypothèse, l'O.N.U. perdrait une bonne part de sa crédibilité toute neuve.

Plus grave encore, cette espérance, suscitée à travers la planète, en particulier dans les pays pauvres et chez les peuples opprimés, d'un nouvel ordre mondial plus juste, plus équitable, serait frappée à mort.

Que pense faire le Gouvernement français pour que soit effectivement sanctionnée la Syrie et que soient préservées l'indépendance, la souveraineté du Liban afin que cette espé-

rance continue à vivre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'en userai avec vous, si vous me le permettez, comme je l'ai fait avec vos prédécesseurs, c'est-à-dire que je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit, d'autant que vous avez eu l'amabilité de faire allusion à la conversation que nous avons eue il y a quelques jours. Je me bornerai donc à répondre sur les deux ou trois points que vous avez soulevés.

D'abord, sur la saisine du Conseil de sécurité, je vous rappelle que celui-ci s'est, à trois reprises, prononcé en faveur des accords de Taëf et que c'est sur la base de ces mêmes accords que les autorités légales libanaises ont été reconnues par l'ensemble de la communauté internationale.

M. Gérard Bapt. Y compris le Vatican !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ajouterais, comme M. le Président de la République l'a fait dans sa conférence de presse, que les troupes étrangères se trouvant au Liban - vous ne les avez pas toutes mentionnées...

M. Bernard Staal. J'ai dit « toutes les troupes » !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... qu'elles soient israéliennes, palestiniennes, ou syriennes, y sont venues dans des circonstances différentes.

Si toute présence étrangère est en soi une atteinte à la souveraineté libanaise, appelant donc une appréhension d'ensemble du problème, un traitement globalisé n'apparaît guère concevable. Permettez-moi de rappeler à cette occasion que le départ des troupes israéliennes a fait l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité, la résolution 425, qui date du 19 mars 1978. En revanche, aucune résolution n'a visé à l'époque les troupes syriennes occupant le Liban.

Devant cette situation, le Gouvernement actuel, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, n'a cessé d'appeler au retrait de toutes les troupes étrangères, condition nécessaire à la restauration effective de la souveraineté et de l'indépendance du Liban.

À l'initiative de la France, les douze pays de la Communauté se sont prononcés clairement dans ce sens. A sept reprises pour la seule année 1989 - et non pas trois, comme l'a dit l'un de vos collègues il y a un instant - le Conseil de sécurité a été saisi à la demande de la France, et il a adopté des décisions enjoignant, comme nous le voulions, que la souveraineté du Liban et son indépendance soient pleinement restaurées.

Il nous reste, c'est vrai, et c'est la tâche qui commence aujourd'hui, à faire exécuter ces décisions. Vous avez voulu, monsieur le député - et je vous en remercie, car cela contribue à la compréhension des choses - faire un rappel historique. Permettez-moi de procéder de la sorte à mon tour.

Rappelons-nous les événements qui ont amené les troupes syriennes à pénétrer pour la première fois au Liban. C'était le 1^{er} juin 1976, à la demande du Président libanais de l'époque, le président Frangié, qui n'était frappé d'aucune suspicion. Cette entrée, que je sache, n'a suscité alors aucune réaction du gouvernement français.

Mme Muguette Jacquaint. Exact !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il m'a été donné de consulter les archives. Je n'ai pas trouvé davantage de protestations émanant de vous-même ou de vos proches. (*Approbatons sur les bancs du groupe socialiste.*)

Bien plus, quinze jours plus tard, le 16 juin 1976, le Président syrien, que vous avez qualifié vous-même de dictateur le plus dur du monde...

M. Bernard Staal. Un des plus durs du monde !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je vous remercie de cette précision.

Le Président syrien, disais-je, en voyage d'Etat à Paris, était reçu en grande pompe et en grand équipage par les autorités françaises de l'époque. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vous épargnerai, car je ne veux pas être cruel, les citations que je pourrais faire des discours officiels qui ont été prononcés à cette occasion. Dans son allocution au dîner offert en l'honneur du Président syrien, le Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, après avoir souligné que la France, comme la Syrie, était attachée au Liban par les mêmes liens, se bornait à proposer le concours de notre pays à la consolidation d'un cessez-le-feu. Mais nulle part on ne trouve trace d'une demande de retrait des troupes syriennes. C'était pourtant, avouez-le, une bonne occasion. Au lieu d'exiger aujourd'hui le départ en force des troupes syriennes, n'eût-il pas mieux valu les empêcher d'entrer ? (« Très bien » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Au lieu de cela, dans le communiqué officiel, chacun se congratule et se félicite - je tiens le texte à votre disposition. Sans doute le connaissez-vous, mais mon propos ne s'adresse pas à vous-même car vous n'étiez pas de ce gouvernement-là.

Je ne puis m'empêcher de me demander, ne doutant en aucune façon de votre sincérité, car je sais que vous êtes un homme de conviction, si les fortes exigences d'aujourd'hui ne sont pas faites pour faire oublier les faiblesses coupables d'hier. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

DON DU SANG ET DON D'ORGANES

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité. Elle porte sur la législation du don du sang et du don d'organes en France et en Europe.

En France, une loi de 1952 fixe les règles du don du sang et impose le bénévolat, la gratuité ; elle fait de la collecte du sang une activité non lucrative. Cette législation est citée comme modèle dans le monde et la France en est très fière, à juste titre.

Malheureusement, en Europe, la situation se présente d'une façon totalement différente. Dans la plupart des pays de la Communauté, il n'y a pas de législation spécifique. La collecte du sang devient une activité lucrative. Le sang est vendu comme une marchandise. Certes, une directive de la Communauté européenne du 14 juin 1989 encourage le bénévolat, mais elle n'interdit pas la vente.

Je citerai à cet égard une publicité parue dans un journal allemand de Sarrebrück, journal qui est diffusé et lu dans la zone frontalière germanophone de la Moselle. Je traduis.

« Pour améliorer votre argent de poche de cent deutschemark par mois, pour aider les gens malades, venez donner du sang ou du plasma. Vous pouvez donner tous les quatre jours. »

Je souligne au passage que la législation française impose un maximum de cinq dons par an et que seul le bénévolat peut assurer la qualité du sang parce qu'il fait appel à la responsabilité du donneur volontaire. (« Très bien » ! sur les bancs du groupe socialiste.)

La publicité poursuit : « Vous toucherez pour chaque don vingt deutschemark, vingt deutschemark si vous amenez un autre donneur, cinquante deutschemark pour le quatrième don. Adressez-vous à tel endroit. »

Monsieur le ministre, l'Europe des marchands est-elle une fatalité ? Le marché est-il seul capable d'assurer l'autosuffisance de la collecte du sang ? Un secteur de solidarité, de générosité, de gratuité pourra-t-il être sauvegardé dans cette Europe ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est votre Europe !

M. Jean Laurain. Je souhaite que le Gouvernement interviene auprès des instances communautaires afin que l'éthique française du don du sang devienne l'éthique européenne...

M. Roland Carrez. Très bien !

M. Jean Laurain. ...ce qui nécessiterait une nouvelle directive qui ne se contente pas d'encourager le bénévolat, mais qui interdise la vente et le trafic du sang. C'est une question de morale et de santé publique. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité. (« Hou ! Hou ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Mme Muguette Jacquaint. Le ministre anti-I.V.G. ! Anti-santé !

M. Bruno Durloux, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité. Monsieur le député (Huées sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), la question que vous me posez...

M. Georges Hage. C'est une colle !

M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité. ...ne me surprend pas. Elle préoccupe beaucoup la communauté des donneurs de sang et m'a été posée dans les mêmes termes par les responsables des associations de donneurs de sang de ma circonscription au mois de juin dernier. S'ils regardent la retransmission de la séance d'aujourd'hui, ils s'en souviendront. (Bruits sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kasperoît. Pourquoi vous nous tournez le dos ?

M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité. Quels sont les principes qui guident la collecte du sang en France ? Vous les avez rappelés, monsieur le député : le volontariat, le bénévolat, l'anonymat.

Ces principes, nous y sommes attachés - Claude Evin a eu l'occasion de le réaffirmer récemment - pour des raisons éthiques, pour des raisons de santé publique, vous l'avez souligné, et aussi pour des raisons morales. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et communiste.)

M. Claude Labbé. De la morale, vous pouvez en parler !

Mme Muguette Jacquaint. Vous êtes mal placé !

M. Jean-Claude Lefort. Durieux la morale !

M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité. Nous sommes opposés au commerce du sang, de même que nous sommes opposés au commerce d'organes.

Les textes européens en vigueur, vous l'avez rappelé, ne contredisent pas les principes de gratuité et de bénévolat, puisqu'ils les encouragent. Mais il est exact, vous l'avez noté, qu'ils n'écarterent pas la possibilité de recourir au commerce du sang.

Le Gouvernement n'entend pas modifier le régime français du don du sang. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que notre modèle de collecte reste la référence et prévale dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne.

Cependant, à l'échéance de 1992, les produits sanguins pourront circuler librement dans les pays membres. Il faut s'y préparer.

M. Gabriel Kasperoît. Il ne connaît pas son affaire. Il ne fait que lire des réponses toutes prêtes !

M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité. L'enjeu pour la transfusion sanguine française est donc d'affirmer la compétitivité de ses établissements et de ses produits en ce qui concerne tant la qualité que les prix, sans renier les principes éthiques de bénévolat du donneur et de gratuité du don du sang. C'est la politique que mène actuellement le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 1990

M. le président. La parole est à M. Bernard Bioulac, étant entendu qu'il ne reste que peu de temps au groupe socialiste.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question, plus sereine que les précédentes, s'adresse à M. le ministre chargé du tourisme.

La France a repris, depuis 1989, la deuxième place mondiale en matière d'accueil touristique. Nous devons nous en féliciter.

M. Jean-Luc Préal. M. Stirn est en vacances !

M. Bernard Blouac. Parmi les différents types de tourisme : tourisme côtier, tourisme de montagne et tourisme rural ou vert, ce dernier a subi un développement particulièrement significatif.

M. Francis Gang. Très bien !

M. Bernard Blouac. C'est très important pour l'économie interne et la création d'emplois dans nos départements. Plus précisément, le tourisme de passage tend de plus en plus à devenir un tourisme de séjour, s'appuyant sur un accueil de qualité et une animation essentiellement culturelle.

Ainsi, un département comme le mien, la Dordogne - eh oui ! le Périgord - voit-il ses gîtes atteindre un taux d'occupation de plus de seize semaines par an.

M. Louis Mexandeau. Bravo !

M. Bernard Blouac. Mais il faut encore renforcer, monsieur le ministre, l'accueil performant et la promotion nationale, européenne et internationale.

Pouvez-vous dresser succinctement le bilan de l'année 1990 et nous indiquer les grandes directions que vous donnerez à votre politique dans les prochaines années ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, qui, malheureusement, devra répondre très rapidement.

M. Jean-Michel Baylet ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme. Monsieur le président, comme me l'a demandé lui-même M. Bioulac, je répondrai succinctement.

Je voudrais d'abord confirmer l'excellent bilan de la saison touristique et souligner que la France est devenue non seulement le deuxième pays touristique au monde, mais aussi le premier en Europe.

M. Francis Delattre. Vive le ministre !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je rappellerai que le chiffre d'affaires du secteur du tourisme en France atteint cette année 580 milliards de francs, que les recettes en devises s'élèvent à 110 milliards et que le solde de la balance des paiements est de 45 milliards.

M. Louis Mexandeau. Bravo !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Par ailleurs, plus de 50 millions de visiteurs ont été accueillis en 1990 dans notre pays.

Ce secteur, qui est devenu, comme vous pouvez le constater, mesdames, messieurs les députés, fondamental dans l'économie nationale, emploie près d'un million de personnes et crée chaque année 30 000 emplois. Enfin, je tiens à souligner que les investissements touristiques sont de l'ordre de 60 milliards de francs et progressent au rythme d'environ 11 à 12 p. 100 l'an.

Ces résultats sont dus à la fois au dynamisme des professionnels du tourisme et à l'effort de promotion conduit par l'Etat, par mon ministère, en partenariat avec les collectivités territoriales - et vous le savez, monsieur le député, puisque vous êtes président de conseil général - ainsi qu'avec les organisations professionnelles et les entreprises privées. Le tourisme est ainsi devenu depuis quelques années l'un des secteurs clés du développement économique et social français.

La saison d'été a été globalement bonne et les résultats ont même été supérieurs à ceux de l'an dernier, avec toutefois d'importantes variations selon les mois et les régions.

Votre département, monsieur le député, est celui qui accueille le pourcentage de clientèle étrangère le plus important de toute sa région, et cela est confirmé par les résultats de la régie départementale du tourisme, puisque la Dordogne enregistre 600 000 visiteurs annuels dans ses sites ouverts au tourisme.

Mme Muguette Jacquaint. Ceux qui vivent en Dordogne ne sont pas des visiteurs !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je parle de tous les visiteurs, qu'ils vivent en Dordogne ou dans d'autres départements français, ou qu'ils viennent de l'étranger, chère madame !

M. Franclaque Perrut. De Tarn-et-Garonne !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Du bilan de la situation touristique et de son analyse, de mes rencontres avec les professionnels, des visites effectuées sur le terrain, du travail réalisé par mes services, j'ai tiré les conclusions qui s'imposaient...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. ... et j'ai présenté au conseil des ministres du 10 octobre un plan de développement touristique qui s'appuie sur trois points.

M. Jean-Claude Lefort. Nous sommes sauvés !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. D'abord, il faut privilégier l'homme et sa relation avec son milieu...

M. Francis Delattre. Et la Dordogne !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. ... afin que le tourisme soit partie prenante d'une politique d'aménagement du territoire, et privilégier la formation, qui est une priorité nationale voulue par le Président de la République et par le Premier ministre.

Ensuite, nous devons valoriser la diversité touristique de la France, qu'il s'agisse des produits, de l'accueil ou de l'étalement dans le temps et dans l'espace.

Enfin - et c'est fondamental -, il convient de promouvoir la qualité, adéquation durable et maîtrisée de l'offre à la demande.

Ces priorités se traduisent par la définition de douze actions structurantes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), que je résumerai rapidement en quatre groupes.

Premièrement, il faut renforcer notre position internationale en poursuivant l'effort de promotion.

Deuxièmement, nous devons moderniser le secteur du tourisme, tant dans son contenu commercial que dans le comportement de ses agents, notamment par un effort d'innovation. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Je présume, mesdames, messieurs de l'opposition, que les professionnels du tourisme de vos départements apprécieront votre comportement à sa juste valeur. (*Protestations sur les mêmes bancs.*) N'oubliez pas qu'ils sont un des éléments fondamentaux de l'économie de vos départements et de vos régions. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Troisièmement, il est indispensable de développer le partenariat en matière de tourisme et de créer un observatoire du tourisme.

Quatrièmement, enfin, nous devons ouvrir de nouvelles perspectives, aussi bien sur les sites traditionnels que sont la montagne et la mer, que sur les marchés d'avenir que sont le tourisme culturel et le tourisme vert dont vous avez eu raison de souligner l'importance qu'il a pris aujourd'hui dans le monde rural.

M. Jean-Claude Lefort. Et l'emploi ?

M. Bernard Pons. C'est une déclaration du Gouvernement !

M. le président. Veuillez conclure.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Le succès de ces actions au cours des dix-huit prochains mois reposera sur un renforcement de la coordination gouvernementale car, bien entendu, les ministères concernés sont nombreux. Et je compte sur le partenariat efficace des collectivités professionnelles pour conforter les succès déjà enregistrés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe du Rassemblement pour la République.

VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult, pour un rapide échange question-réponse.

M. Eric Raoult. Monsieur le président, je vais m'efforcer d'être aussi rapide que M. le ministre d'Etat ne l'a été en répondant à nos collègues qui l'ont interrogé sur la situation dans les lycées.

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation, lors de la rentrée scolaire, vous avez fait la tournée des caméras et des nouveaux lycées du département de la Seine-Saint-Denis. Depuis lors, une lycéenne de quinze ans a été violée au lycée Charles-Schmidt à Saint-Ouen, plusieurs enseignants ont été agressés au lycée Paul-Eluard de Saint-Denis, et un professeur de gymnastique vient tout récemment d'être roué de coups au lycée Jean-Renoir à Bondy.

Rackets, menaces, bandes, dealers deviennent le lot quotidien des lycées et collèges de la région parisienne.

La vie quotidienne, en région parisienne, c'est aussi la violence à la R.A.T.P. et les agressions contre les chauffeurs d'autobus et les conducteurs de rames.

Banlieue rime maintenant avec insécurité !

Toute la communauté scolaire et la population s'indignent de la passivité des pouvoirs publics. Or les seules réponses des pouvoirs publics, ce sont les conférences de presse soudaines et imprévisibles du ministre de l'intérieur et les octrois de demi-postes.

Les jeunes du 93 ont manifesté hier sous vos fenêtres. Ils seront bientôt suivis par leurs parents, si vous n'apportez pas des solutions à la mesure du problème posé par ces lycées difficiles de villes défavorisées.

Monsieur le ministre, votre collègue, le ministre de l'intérieur a fait une conférence de presse. Mais cela ne suffit pas. Ce que les Français veulent du ministre de l'intérieur en matière de sécurité, c'est qu'il soit comme Clemenceau le premier policier de France. Du ministre de l'éducation, ils vont bientôt réclamer qu'il soit le premier pion de France !

Pour régler le problème de l'insécurité dans les lycées, j'ai réclamé, avec mon collègue et ami Robert Pandraud, des actions d'urgence menées en concertation avec la région, la justice, la police et les autorités académiques.

Monsieur le ministre, vos interventions précédentes n'ont absolument pas répondu à l'attente de tous les élus du département de la Seine-Saint-Denis, qui siègent sur ces bancs. Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat, pour stopper la violence dans les lycées ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour une réponse qui devrait être courte elle aussi.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je ne vais pas répéter pour la troisième fois les mêmes éléments de réponse.

M. Jacques Toubon. Surtout que vous n'avez rien dit !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous avez évoqué les problèmes d'effectifs. Justement, la politique du ministère depuis deux ans consiste à rééquilibrer les effectifs, qu'il s'agisse d'instituteurs ou de professeurs du second degré, en faveur d'académies - dont l'académie de Créteil à laquelle appartient le département de Seine-Saint-Denis - qui ont été jusqu'à présent, et particulièrement dans les années précédentes, sacrifiées dans les attributions.

M. Robert-André Vivien. C'est très bien de le dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ainsi, en 1990, l'académie de Créteil a reçu 230 des 500 postes d'instituteur créés au budget afin de rattraper les retards.

M. Eric Raoult. Mais combien de lycéens en plus ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ecoutez-moi, monsieur le député.

Dans le secondaire, nous avons créé 348 postes pour l'académie de Créteil...

M. Charles Miossec. Et l'évolution des effectifs ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... et 750 équivalents emplois.

M. Eric Raoult. Combien de lycéens en plus ?

M. Charles Miossec. Il ne vous entend pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Nous avons créé aussi 118 postes ATOS.

M. Eric Raoult. Vous ne répondez pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je réponds, monsieur le député. Alors que le nombre de lycéens a augmenté au cours des années 1986-1988, on n'a pas créé les postes correspondants en personnel. Donc, vous feriez mieux de me remercier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperelt. Zéro pointé, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Et je ne parle pas des sections de B.T.S. et des sections de bac professionnel qui ont été créées dans votre académie.

D'ailleurs, si depuis deux ans les résultats des lycéens sont en progression dans cette académie...

M. Eric Raoult. Ce n'est pas grâce à vous !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ..., c'est parce que nous y avons fait un effort important.

Sur les problèmes d'insécurité, j'ai répondu tout à l'heure. J'ai rappelé les actions que nous menions au niveau local, notamment avec la délégation à la ville et avec le ministère de l'intérieur.

En tout état de cause, un des éléments qui provoque la violence, c'est l'exclusion ; or un certain nombre de jeunes ont le sentiment d'être exclus de cette société. La politique que conduit le Gouvernement dans l'éducation nationale, c'est celle de l'intégration,...

M. Gabriel Kasperelt. C'est toujours la même chose !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... y compris à l'école. En tout cas, il y a un exemple dont je ne m'inspirerai pas, c'est celui qui est suivi par votre ami le maire de Montfermeil, que vous êtes venu défendre auprès de moi, qui, lui, n'accueille pas les enfants à l'école, mais veut au contraire les en exclure ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Ce n'est pas la même chose !

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe communiste.

RENTREE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour un échange qui devra être rapide.

M. Georges Hage. J'interviens encore une fois sur le même problème, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation, mais je m'aperçois que personne ne l'a posé de la même façon.

Avant la rentrée, votre lettre aux parents se voulait rassurante. La rentrée faite, que disent à leur ministre de l'éducation nationale, à leurs parents, les élèves de nombreux lycées et collèges ? Que, là où ils sont, étudier comme enseigner correctement et dans la sérénité est devenu impossible faute d'équipements convenables, faute de professeurs en nombre suffisant et faute de surveillants ! Je mentionne, pour préciser votre propos de début de séance, que le budget de 1991 ne crée aucun poste de surveillant.

Sur quels sentiments profonds se développent certaines manifestations effarantes de violence et de délinquance, si ce n'est sur ceux de l'échec scolaire, de l'exclusion sociale vécue ou pressentie ?

Mais une pénurie du même ordre frappe l'université en cette rentrée. Vous parlez d'un plan d'urgence, mais les retards de ce plan et ses insuffisances font que des dizaines de milliers de bacheliers ne peuvent s'inscrire, que les places manquent désormais en licence, en maîtrise, en troisième cycle. Plusieurs facultés ont différé leur rentrée, tandis que le lot de l'étudiant demeure l'anxiété devant l'emploi.

Cette crise ouverte justifie toutes les inquiétudes manifestées. Qu'en sera-t-il de l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac et des 2 millions d'étudiants en l'an 2000 ?

Ne dites pas que ce désordre est accidentel, ou que l'effort de l'Etat est suffisant. Pour atteindre l'objectif qui a été fixé, il suffirait de soustraire chaque année 40 milliards de francs qui vont au surarmement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à débloquer des crédits d'urgence et à porter ceux du budget de 1991 à une hauteur plus conforme aux besoins ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député Hage, pour vous fréquenter quand je viens devant la commission des affaires culturelles, je ne mets pas en doute la passion sincère que vous portez à l'école dans notre pays, école dont vous avez été d'ailleurs un des animateurs.

Je voudrais faire remarquer à l'ensemble de la représentation nationale que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions, même si ce fut avec des tensions, compte tenu du retard existant et du flux des jeunes vers l'école. Mes interlocuteurs syndicaux et des élus - y compris des élus appartenant à votre groupe, monsieur Hage - ont reconnu auprès des recteurs que la rentrée avait été maîtrisée, compte tenu des efforts qui avaient été accomplis depuis deux ans.

D'ailleurs, il a fallu attendre ces incidents regrettables mais malgré tout isolés, bien que concentrés dans le temps et violents, dans des établissements pour que vous puissiez saisir une occasion d'intervenir. Vous n'aviez pas pu le faire à propos des conditions normales de la rentrée scolaire dans la masse des établissements ! Je tenais donc à dresser ce constat devant ceux qui nous écoutent et nous regardent.

De même, au moment où nous parlons, plus des deux tiers des étudiants sont rentrés à l'Université. Et si vous n'entendez pas parler de cette rentrée catastrophique dont on me menaçait il y a encore quelques mois, c'est parce que le Gouvernement a su faire un effort.

M. Jean-Pierre Brard. Vous le dites trop vite !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Non, je ne le dis pas trop vite ! Mais je tiens à le dire, à moins que vous ne vouliez alimenter une fausse querelle.

M. Fabien Thiéomé et M. Jean-Pierre Brard. Mais non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous savez très bien que j'ai pu obtenir un plan d'urgence. Ainsi, le chiffre de 200 000 mètres carrés supplémentaires auquel je m'étais engagé pour la rentrée sera certainement dépassé. De même, dans toutes les universités, on a vu « sortir » des salles de travaux pratiques, des amphithéâtres, des restaurants universitaires.

Je suis allé à Saint-Denis, à Villeteuse, à Créteil, à Orléans et à Toulouse.

M. Jean-Claude Lefort. Une demi-heure !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Partout, j'ai vu sortir de terre des bâtiments, ce qui n'était plus le cas depuis longtemps.

A Toulouse, quand je suis allé voir le président de l'université du Mirail, en juin dernier, pour constater l'état d'avancement des travaux d'urgence, celui-ci m'a dit : « Monsieur le ministre, c'est le premier sac de ciment que l'on voit à l'université du Mirail depuis vingt ans... »

A Villeteuse, l'autre jour, quand j'ai demandé au président d'université à quand remontaient les derniers travaux, celui-ci m'a répondu : « A quinze ans ! »

Nous faisons donc un effort considérable.

M. Jacques Brunhes. Vous êtes au pouvoir depuis 1981 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous avez été au pouvoir avec nous pendant quatre ans ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Ne l'oubliez pas !

M. Eric Raoul. Il fallait le rappeler !

M. Jacques Toubon. Très bien ! C'est la seule chose vraie que M. Jospin a dite.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Quand vous y réfléchirez, vous constaterez que ce n'était pas la plus mauvaise période de votre histoire. (*Rires sur les bancs des groupes socialistes et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Hage, je suis obligé de vous le dire, il n'est pas vrai que des dizaines de milliers de jeunes attendent des places dans l'université. *L'Humanité* a présenté comme une grande victoire le fait d'avoir obtenu la réinscription de deux cents étudiants à l'université de Bordeaux.

M. André Lajoinie. C'est bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Certes, c'est très bien, mais les dizaines de milliers dont vous me parlez n'existent que dans votre imagination !

Dans le projet de budget pour 1991, le budget de l'éducation nationale est devenu - tout au moins si vous le votez - le premier budget de l'Etat ! C'est tout un symbole. Voilà qui va dans le sens de ce que vous souhaitez (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et les 40 milliards ?

M. le président. Je suis désolé pour les groupes qui n'ont plus de temps de parole, mais nous en venons à une question des non-inscrits.

RETOUR DES TROUPES FRANÇAISES D'ALLEMAGNE

M. le président. La parole est à M. Christian Spiller.

M. Christian Spiller. Monsieur le président, les non-inscrits interviennent toujours dans les ultimes minutes de cette séance de questions. Je ne vous en veux pas, mais j'ai quelquefois mal au cœur pour mes collègues et pour moi-même. Je sais que je suis insignifiant. (*« Mais non ! Mais non ! » sur plusieurs bancs.*) Mais je sais aussi que dans la vie on a quelquefois besoin d'un plus petit que soi. (*Sourires.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense nationale, M. Chevènement. Je ne le vois pas. Mais peu importe. Je pense qu'il doit m'écouter grâce à la télévision. (*Sourires.*) C'est ce qui s'appelle en langage de soldat « voir sans être vu ». (*Rires.*)

La toute récente réunification de l'Allemagne, les profonds bouleversements qui, depuis moins d'un an, ont affecté les pays de l'Est européen et l'évolution du Pacte de Varsovie qui en est la conséquence sont autant de facteurs qui posent la question du maintien de la présence sur le territoire allemand de troupes alliées, notamment françaises. Leur départ, semble-t-il, doit être bientôt envisagé.

M. le Président de la République, lui-même, n'a-t-il pas déclaré que la logique voudrait que l'armée française regagne son pays ? M. Chevènement a indiqué que cela ne se ferait pas en moins de quatre ou cinq ans. Mais il a néanmoins été récemment annoncé que 20 000 hommes seraient rapatriés dans les deux prochaines années, soit à peu près la moitié des effectifs actuels.

Ma question est la suivante : des dispositions sont-elles d'ores et déjà envisagées pour préparer le retour et l'implantation de ces troupes sur le territoire national ? Quelles en seront les conséquences sur la mise en application du plan « Armées 2000 » ? N'y a-t-il pas là motif à ce que l'armée renonce à l'abandon prévu de certains sites ou installations susceptibles d'être réutilisés - je pense, en particulier, à l'hôpital des armées Sédillot à Nancy.

Je remercie le Gouvernement des précisions qu'il pourra m'apporter sur ces différents points.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Gérard Ronon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous indique que Jean-Pierre Chevènement est en ce moment en Allemagne, à Malmshelm, où il préside avec son homologue allemand la prise d'armes de la mise en service de la brigade franco-allemande.

M. Christian Spiller. Ça tombe bien !

M. Gérard Ronon, secrétaire d'Etat. Je crains donc qu'il ne puisse vous avoir regardé à la télévision.

M. le ministre de la défense m'a demandé de l'excuser auprès de la représentation nationale et de répondre à la question que vous posez.

Comme vous l'avez rappelé, M. le Président de la République a annoncé lors du dernier sommet franco-allemand, qui s'est tenu à Munich les 17 et 18 septembre dernier, que les forces françaises en Allemagne seraient réduites de moitié d'ici à deux ans.

Ces forces, d'un effectif de 44 000 hommes, auxquelles il faut ajouter les effectifs de Berlin, comprennent actuellement trois divisions blindées. S'y ajoutent les éléments organiques de corps d'armée, dont le commandement est installé à Baden-Baden.

Il est prévu de retirer des éléments dès 1991, ce qui est conforme à l'esprit du traité de Moscou du 12 septembre 1990, par lequel l'Allemagne recouvre sa pleine souveraineté. Les décisions définitives concernant l'application de ces mesures ne sont pas encore prises, mais, pour l'essentiel, les éléments retirés en 1991 pourraient être dissous.

Pour les unités qui seront retirées ultérieurement et dont une partie seulement sera redéployée en France, les autres pouvant être dissoutes, on en est au stade des études préliminaires. Vous comprendrez donc, monsieur le député, que je ne puisse être plus précis sur ce point.

Le choix des unités retirées sera fait en liaison avec les autorités allemandes et en fonction de l'implantation définitive des éléments français de la brigade franco-allemande.

En tout état de cause, pour arrêter le choix des villes de garnison qui auraient à accueillir des unités retirées d'Allemagne, il faudra tenir compte de plusieurs facteurs : l'application du plan « Armées 2000 » dans lequel ces retraits auront à s'insérer ; la réduction de 35 000 hommes à laquelle l'armée de terre aura à procéder au cours des quatre prochaines années ; les capacités d'accueil et les installations militaires des garnisons possibles pour limiter les conséquences budgétaires de ces mouvements ; la nécessité de préserver la cohérence dans l'implantation des différentes unités d'une division blindée pour tenir compte des missions qui lui sont imparties et pour que son commandement puisse en être exercé avec efficacité.

Je noterai enfin que le centre de gravité du corps de bataille français est situé dans l'Est de la France. L'évolution de l'Europe et la réduction des forces françaises d'Allemagne ne modifieront pas ce fait.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Claude Labbé.)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Monsieur le président, lors des questions d'actualité, M. Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a cru bon, répondant à l'une de nos collègues, Mme Piat, de la mettre en cause personnellement et de porter des jugements indignes d'un ministre sur son itinéraire politique.

En effet, M. le ministre, faute d'arguments pour répondre à la question posée par Mme Piat, a cru bon d'apprécier d'une manière totalement théorique les discours qu'elle aurait pu

C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, je souhaiterais que vous soyez notre interprète auprès de M. le Premier ministre pour lui demander d'intervenir auprès des ministres qui répondent aux questions d'actualité afin qu'ils sachent observer une réserve, conserver une dignité et qu'ils cessent de mettre en cause personnellement des collègues en portant un jugement sur leur itinéraire politique.

M. le président. Monsieur le président Millon, je prends acte de votre rappel au règlement. Je ne manquerai pas d'en saisir M. le président de l'Assemblée nationale en lui indiquant que vous souhaitez que le Premier ministre soit informé du comportement de l'un de ses ministres.

4

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, la discussion du budget de la nation appelle trois questions : dans quel contexte international sommes-nous ? Ce budget tient-il compte de la crise ? Prépare-t-il l'avenir ?

Dans quel contexte international sommes-nous ?

Depuis 1989, l'activité économique aux Etats-Unis connaît un ralentissement, après huit années de croissance à hauteur de 4,4 p. 100 en moyenne par an. Une rupture est intervenue au deuxième trimestre 1989 et la croissance américaine est maintenant sur une pente de 1,6 p. 100 en rythme annuel. Les causes de ce ralentissement sont la contraction de la demande des ménages, notamment pour les biens durables et, surtout, un ralentissement des gains de productivité aux Etats-Unis. Le ralentissement de l'activité économique entraîne un enchaînement récessionniste : hausse des coûts de production, baisse des profits des entreprises, hausse des prix et remontée du chômage.

D'autre part, la politique budgétaire américaine suivie depuis quelques années pose, en dépit du vaste débat qu'elle suscite aux Etats-Unis, pour l'année prochaine et les suivantes, un certain nombre de questions. En effet, si le gouvernement américain a décidé une augmentation substantielle des impôts, il l'a fait d'une façon très inégalitaire, et les économies qu'il a décidées portent pour 119 milliards de dollars sur les programmes sociaux, et pour 170 milliards de dollars sur la défense.

La crise du Golfe est venue amplifier le ralentissement de l'activité américaine et fait planer un risque de récession sur l'ensemble de l'économie mondiale. L'embargo et les quatre millions de barils de pétrole en moins ont pour conséquence un prix du baril de pétrole qui a plus que doublé. Mais les marchés sont très spéculatifs : ils jouent sur un éclatement du conflit pour faire monter les prix et inciter les pays occidentaux à augmenter leurs stocks.

Le Gouvernement a demandé au groupe anti-crise de lui établir quelques prévisions. Les voici : pour les prochains mois, le prix du pétrole se situerait entre 25 et 35 dollars le baril ; pendant l'hiver, quelques risques de tension pourraient

le faire monter jusqu'à 50 dollars le baril, le temps que la production d'Arabie saoudite, des Emirats et du Venezuela s'adapte à la nouvelle situation. Mais si le conflit éclatait, le prix du baril pourrait atteindre les 60 ou 80 dollars. Cela entraînerait, bien évidemment, pour l'économie mondiale, une augmentation des coûts des salaires nominaux, une baisse des résultats des entreprises, la diffusion d'une inflation généralisée, une baisse des investissements et de la demande globale.

Mais ces enchaînements restent très liés à l'évolution de la crise du Golfe.

La préservation de l'équilibre dépendra des mesures qui seront adoptées pour faire face à ces dérèglements.

La construction européenne, l'unification allemande et la libéralisation des économies de l'Est, avec les difficultés que cela entraîne concrètement, constituent autant d'atouts pour répondre, en partie au moins, au déséquilibre né de la crise du Golfe. Dans ce cadre, la France et l'Europe en particulier jouent un rôle primordial pour constituer un nouveau pôle de développement économique mondial. Mais la politique suivie par chaque gouvernement est également un moyen de répondre aux déséquilibres économiques générés par la crise du Golfe. C'est pourquoi je pose la question : ce budget est-il adapté à la nouvelle situation ?

L'opposition reproche au Gouvernement que les hypothèses économiques sur lesquelles est construit le budget sont d'ores et déjà dépassées. Or personne aujourd'hui n'est en mesure de prédire l'évolution des événements dans le Golfe. Le président-directeur général d'Esso n'a-t-il pas prophétisé un baril de pétrole à 15 dollars dans six mois ?

Le Gouvernement a choisi raisonnablement des hypothèses immédiates raisonnables. En effet, l'évolution du prix du baril est aujourd'hui purement spéculative, complètement déconnectée des mouvements et des besoins de l'économie réelle. Dans ses choix, le Gouvernement a donc raison de ne pas se fier à des mouvements purement spéculatifs, qui entraîneraient, s'il les suivait, une anticipation de spéculation.

Lorsque les décisions de l'O.P.E.P. d'augmenter la production entreront en application, les besoins énergétiques mondiaux devraient être à nouveau satisfaits sans tension exclusive. Cela demandera toutefois quelques mois, et c'est pourquoi le Gouvernement a eu raison d'agir vite afin de donner des signes en direction de tous les agents économiques.

Le rapport du Plan confirme cette orientation dans les choix : il s'agit de payer toute la facture pétrolière, tout de suite, mais avec cette contrainte très forte qu'il nous semble nécessaire de prendre en compte, celle de partager l'effort entre tous pour ne pas avoir à le faire payer demain à quelques-uns seulement.

L'opposition reproche aussi au Gouvernement de présenter un budget inadapté aux défis à relever. Les contre-propositions de l'Union pour la France semblent totalement irréalistes : elles vont à contre-courant de la nature de l'économie française.

L'économie mixte que nous préconisons a permis ces dernières années de retrouver un bon rythme de croissance et d'investissement sans les risques de dérapage inhérents à une économie de marché poussée à l'extrême. Et cela, monsieur le ministre d'Etat, nous le devons à votre action ainsi qu'à celle du Premier ministre.

La seule recette de l'opposition est la poursuite des privatisations qui est, c'est vrai, un moyen de retrouver des fonds pour réduire la dette publique. Mais, plutôt que de brader le patrimoine national comme le souhaite l'opposition, le Gouvernement préfère quant à lui réduire la dette par une modification progressive des recettes et des dépenses dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande justice.

Où se trouve l'efficacité dans les propositions de la droite ?

M. Alain Bonnet. Nul. Part I

M. Raymond Douère. Une réduction excessive des dépenses telle que la droite la préconise nous priverait des moyens de préparer l'avenir en matière d'éducation, de formation, de recherche, ainsi que des moyens de réduire les inégalités en matière de logement et par la solidarité envers les plus démunis. Où se trouvent la justice fiscale et la justice sociale proposées par la droite dans ses propositions fiscales ? Quant à moi, j'y vois une diminution de la progressivité de l'impôt sur le revenu - c'est-à-dire un nouvel allège-

ment de l'impôt qui pèse encore sur les plus fortunés - et une moindre taxation des profits spéculatifs. Si la droite semble se rallier, enfin, à l'impôt de solidarité sur la fortune, on voit bien que ce n'est pas pour un besoin de justice sociale, mais que c'est uniquement parce qu'elle a mesuré les conséquences électorales de 1988 de son choix précédent.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Guy Béche. Il faut le rappeler !

M. Raymond Douère. Surtout, comment financer à la fois la suppression du déficit et une baisse conséquente des impôts en deux ou trois ans ? Je suis sûr que toutes les privatisations n'y suffiraient pas ! Pour ne pas être cruel, je ne ferai pas allusion à la manière dont les privatisations ont été faites. Un certain nombre d'entre elles ont entraîné des pertes de recettes pour l'Etat. Quand je l'annonçais en tant que rapporteur de la commission spéciale sur les privatisations, la droite m'accusait d'être partial. Mais la Cour des comptes a largement fait justice de ce que je disais à l'époque, en corroborant mes déclarations et en montrant bien que la droite, par les privatisations, avait recueilli moins d'argent - augmentations de capital comprises - que nous, avec l'achat des entreprises nationalisées et leur vente ultérieure.

Le Gouvernement et sa majorité adoptent dans le projet du budget une tout autre démarche.

Le Gouvernement nous propose de continuer la politique de préparation de l'avenir et de réduction des inégalités engagée depuis le mois de juin 1988.

C'est ainsi que 20,4 milliards de plus sont accordés à l'éducation nationale par rapport à 1990, soit une augmentation de 26 p. 100 en trois ans. L'effort en matière de solidarité nationale est considérable : 9,1 milliards pour le revenu minimum d'insertion. Quant au budget de l'environnement, il augmente de 43,5 p. 100, celui de la recherche de 7,3 p. 100 et celui de la justice de 12,4 p. 100.

Le Gouvernement s'engage à financer toutes les priorités définies conjointement avec sa majorité, tout en menant une politique budgétaire et fiscale qui s'adapte à la nouvelle donne économique. Dans cet esprit, il propose une réduction sensible du déficit de 10 milliards de francs, prolongeant ainsi l'effort consenti ces dernières années pour réduire ce déficit, et une poursuite des allègements fiscaux à hauteur de 16,9 milliards de francs.

Plus spécifiquement, le budget contient un ensemble de mesures qui répondent parfaitement à la situation économique.

Un gros effort est fait en faveur de l'investissement : baisse de l'impôt sur les sociétés pour leurs bénéficiaires réinvestis, allègement de la taxe professionnelle avec l'abaissement du plafond de celle-ci de 4 à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée, déduction de la T.V.A. sur les achats de fioul, amélioration du crédit d'impôt-recherche. Toutes ces mesures vont dans le même sens : elles traduisent un accroissement substantiel de l'effort en faveur de l'investissement, elles sont destinées à préparer l'avenir et à garantir le maintien de l'emploi.

Un encouragement aux économies d'énergie se manifeste aussi sous la forme d'un amortissement à 100 p. 100 des matériels destinés à économiser l'énergie, et sous la forme d'une réduction d'impôt accordée aux locataires pour les dépenses d'isolation thermique.

Un autre effort, lui aussi considérable, est également prévu en faveur de l'emploi, qui est notre priorité principale, que ce soit dans le budget, par le soutien à l'investissement, ainsi que je viens de le démontrer, ou dans le cadre du plan pour l'emploi : exonération de charges pour l'embauche du premier salarié, allègement du coût de travail avec déplaçonnement des cotisations patronales d'accident du travail et du versement-transport, octroi de prêts aux P.M.E. - pour soutenir l'activité dans ce secteur qui est celui qui, à l'heure actuelle, crée le plus d'emplois - à un taux inférieur à 9,25 p. 100, soit quatre milliards de francs de bonifications, l'effort étant directement consenti par l'Etat.

Mais ce budget est-il compatible avec la facture pétrolière que la France doit payer dans les prochains mois, voire dans l'année qui vient ?

D'après les conclusions du rapport du Plan demandé par le Gouvernement pour 1990, avec un dollar relativement bas le surcoût pétrolier ne devrait pas être énorme : 8,5 milliards de francs pour un baril à 33 dollars. En 1991, avec un dollar

à 5,30 francs et un baril à 25 dollars, la facture pétrolière connaîtrait un surcoût de 0,3 point du P.I.B. et, avec un baril coûtant entre 30 et 35 dollars, un surcoût compris entre 0,5 et 1 point du P.I.B.

En tout état de cause, le prix à payer sera largement plus faible qu'en 1973 où le surcoût représentait 3 points du P.I.B., et en 1979 où il représentait à 2 points du P.I.B.

Pour quelles raisons le surcoût sera-t-il moindre ? Tout simplement parce que la bonne politique qui a été menée ces dernières années...

M. Arthur Dehaene. Depuis 1986 !

M. Raymond Douère. ... nous a permis de mieux maîtriser notre inflation et d'être beaucoup moins dépendants du pétrole. C'est pourquoi notre facture énergétique est nettement moindre.

Cette adaptation à la nouvelle donne économique ne sera cependant réussie qu'à la seule condition qu'un partage équitable de l'effort nécessaire s'opère. Soit l'absorption rapide et partagée de l'effort inflationniste se réalisera, et les agents économiques devront donc participer au paiement du surcoût au prorata de leurs parts dans la valeur ajoutée, soit le partage équitable n'aura pas lieu et seule une partie des agents économiques paiera, ce qui fut le cas lors des deux chocs pétroliers précédents, où les entreprises ont payé au détriment de l'emploi.

Le présent budget met en œuvre ce souci de partage équitable. L'Etat a pour sa part réduit ses dépenses de 8 milliards de francs par rapport à ce qui avait été prévu dans les lettres plafond en juin dernier, tout en respectant les priorités qui avaient été définies.

Au surplus, le Gouvernement sera fatalement conduit, dans le cadre du collectif de 1990, à procéder à quelques annulations de crédits.

Après M. le président de la commission des finances, Dominique Strauss-Kahn, hier, je ferai observer à M. le ministre d'Etat que, si d'autres ajustements doivent intervenir, une concertation doit s'opérer avec la majorité, et même avec tout le Parlement, de façon que nous acceptions les uns et les autres ces différentes modifications qui permettent de préserver les priorités que nous avons conjointement définies.

L'Etat lui-même participe aussi à l'effort demandé aux entreprises par la baisse d'un point supplémentaire de l'impôt frappant les bénéfices réinvestis et par l'allègement de la taxe professionnelle.

Aux entreprises, un effort est demandé sur les plus-values financières, et uniquement sur les plus-values financières. Nous avons volontairement écarté l'ensemble des autres plus-values des entreprises. C'est à ce prix que le maintien des investissements sera garanti et que l'on pourra sortir, par le haut, de cette crise. Mais il faudra, monsieur le ministre d'Etat, aller demain encore plus loin pour aider les investissements des entreprises.

S'agissant des revenus du patrimoine, un effort, modéré, est demandé. Il porte sur les sociétés non cotées, sur l'aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, sur la fiscalité qui pèse sur les revenus immobiliers.

Des dispositions viennent également soulager l'effort qui sera demandé en faveur des plus démunis. A ce titre, l'instauration de la contribution sociale généralisée est une mesure, parmi d'autres, de l'action de justice sociale qu'entend poursuivre le Gouvernement.

Elle permet un élargissement de l'assiette du financement de la protection sociale. Elle s'effectue à prélèvements obligatoires constants et entraîne un vaste processus de redistribution au profit des bas et moyens salaires. L'ensemble des salariés qui touchent moins de 18 000 francs par mois connaîtront une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Le groupe socialiste remercie le Gouvernement d'avoir accepté, tout au long de la préparation de ce budget, depuis le mois de mai, de partager l'ensemble de ses préoccupations et de faire en sorte qu'elles aient une traduction budgétaire. Nous retrouvons donc, dans ce budget, nos préoccupations. Dans un certain nombre d'amendements que nous serons conduits à déposer, nous retrouverons notre volonté de justice fiscale et sociale, en faveur d'une efficacité économique plus grande.

C'est à ce titre que nous demandons l'augmentation à 25 p. 100 du taux d'imposition des plus-values financières des entreprises, avec redistribution sur l'ensemble des entre-

prises, mais d'une façon différenciée. Cette demande doit être interprétée par les acteurs économiques comme la marque de notre volonté de casser la spéculation financière tout en aidant très profondément les investissements, garants de l'emploi.

Plus tard, d'autres aménagements devront être réalisés concernant, notamment, le système des plus-values mobilières des particuliers, la fiscalité pesant sur les patrimoines, la composition même de la taxe professionnelle, avec l'instauration d'une cotisation de péréquation.

Ce travail, que nous aurons à réaliser ensemble, sinon dans ce budget, du moins dans les années qui viennent, permettra d'ouvrir de grands chantiers, comme est ouvert cette année celui de la contribution sociale généralisée.

Le groupe socialiste entend donc soutenir et voter ce projet de budget et en peaufiner le contenu par des amendements rédactionnels ponctuels, mais parfois significatifs, afin d'accroître encore l'effort en faveur des entreprises, d'aider les agriculteurs et de faire peser une ponction moins forte sur les ménages.

C'est pourquoi j'engage l'Assemblée nationale à nous suivre dans cette voie d'un budget équilibré, préparant l'avenir, garantissant nos priorités communes et développant ce que nous entendons constituer pour la France, c'est-à-dire une économie mixte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé.

M. Alain Juppé. Messieurs les ministres, après quelques heures de débats budgétaires, une première certitude s'impose : c'est que votre projet de budget n'ira pas jusqu'au bout du chemin. Il repose, en effet, sur des hypothèses économiques irréalistes, un optimisme excessif en matière de croissance, un optimisme excessif en matière d'inflation - les chiffres que nous venons de connaître sur le mois de septembre 1990 le prouvent - un optimisme excessif en ce qui concerne le prix du baril de pétrole. Bref, tout cela sera vraisemblablement à revoir, comme l'a très bien expliqué hier soir mon collègue Philippe Auberger, dont je partage tout à fait le point de vue.

M. Philippe Auberger. Merci ! Vous avez entendu, monsieur le ministre ? *(Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Alain Juppé. Il est donc probable que nous nous retrouverons en cours d'année 1991 pour que vous nous présentiez une nouvelle copie.

Mais ce n'est pas à cet aspect de votre politique budgétaire que je voudrais consacrer ce soir l'essentiel de mon propos puisque, aussi bien, cela a déjà été excellemment dit. Je voudrais vous donner notre sentiment sur la philosophie même qui inspire votre projet de budget et qui le situe dans l'exacte continuité de ce que vous avez déjà fait en 1989 et 1990.

M. Didier Chouat. Et qui n'était pas si mal !

M. Alain Juppé. Bref, je voudrais expliquer pourquoi vous perséverez dans l'erreur.

Première erreur, vous dépensez trop. Depuis deux ans, les dépenses de l'Etat augmentent deux à trois fois plus vite que ce qui s'était passé entre 1986 et 1988.

Selon M. Strauss-Kahn, aucune loi économique ne prescrit que le rythme d'augmentation des dépenses publiques doive se caler sur celui de l'inflation. C'est vrai. Mais aucune loi économique ne prescrit non plus que les dépenses doivent augmenter plus vite ! C'est un choix politique.

Le nôtre est clair : nous estimons que le poids de l'Etat sur l'économie française est excessif et qu'il faut par conséquent l'alléger. Vous, vous avez décidé de l'alourdir. Ayez au moins l'honnêteté de le dire et de le reconnaître publiquement.

J'ajouterai que dépenser plus n'est pas une fin en soi, et j'en prendrai un seul exemple, l'éducation nationale. On voit bien que quelle que soit la quantité de milliards supplémentaires que vous injectiez dans la machine cela ne règle pas les problèmes. Cette machine continue à fonctionner à rendement décroissant - je remercie d'ailleurs M. Charasse de m'approuver, apparemment ! - et on n'évite pas les ratés. Ce qu'il faut, en réalité, c'est réviser la machine, en particulier s'attaquer à ce très grave problème que constitue l'articula-

tion, - je dis ça rapidement, ce n'est pas l'objet du débat - entre le second cycle de l'enseignement secondaire et le premier cycle de l'enseignement supérieur. Il y a là une petite révolution à opérer dans la manière d'aborder le problème afin d'introduire un véritable partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Alain Juppé. M. Charasse a déjà objecté par voie de presse ou de radio - je l'écoute toujours très attentivement - qu'augmenter moins les dépenses, il ne sait pas faire, et il nous a même appelés à l'aide en nous demandant de lui donner des conseils.

M. Michel Charasse, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.* C'était gentil ! (Sourires.)

M. Alain Juppé. Je ne voudrais pas mélanger les genres. Vous êtes le gouvernement. Nous sommes l'opposition. C'est à vous de prendre vos responsabilités, comme nous les avons prises lorsque nous étions à votre place.

Je voudrais simplement vous rappeler, messieurs les ministres, et je le rappellerai aussi à M. Douyère qui, apparemment, était sceptique tout à l'heure...

M. Raymond Douyère. Très sceptique !

M. Alain Juppé. ...que nous avons déjà fait nos preuves et qu'entre 1986 et 1988, nous avons réduit le rythme d'augmentation des dépenses budgétaires de 100 milliards de francs, entraînant par là même une diminution des impôts de 70 milliards et du déficit de 40 milliards.

Deuxième réflexion sur ce thème de la maîtrise des dépenses publiques : vous ne pouvez pas nous raconter qu'il est impossible de réduire les dépenses, monsieur Charasse, alors que vous allez en ce mois d'octobre, supprimer d'un trait de plume 10 milliards de francs dans le budget en cours. C'est donc bien qu'il y avait de la marge ! (« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. J'ajoute que vous avez été capable de trouver, parce que le Président de la République vous l'a demandé, un certain nombre de milliards de dépenses « désuètes » - j'ai admiré la formule -...

M. Robert-André Vivien. Il ne les a pas trouvées.

M. Alain Juppé. ... qui n'étaient pas désuètes au mois d'avril mais qui le sont devenues au mois d'août. Donc vous voyez que, avec un peu d'effort et de bonne volonté, entre aujourd'hui et la fin de la semaine, vous pourriez trouver également, messieurs les ministres, quelques milliards d'économies supplémentaires.

M. le ministre délégué, chargé du budget. J'attends la suite !

M. Alain Juppé. Maîtriser la dépense, c'est une question de volonté politique. Nous avons su en faire preuve et cela exige qu'on se batte sur plusieurs fronts : lutter contre les gaspillages - si l'imagination vous fait défaut, consultez la grande masse des rapports administratifs ou juridiques qui disent où sont les réserves ; redéfinir les missions de l'Etat, car certaines d'entre elles peuvent être accomplies à moindres frais par d'autres acteurs ; améliorer la productivité, et vous êtes trop bon connaisseur de l'administration française pour nous faire croire qu'aucun progrès n'est possible ; reprendre la politique de privatisation que nous avons excellemment menée entre 1986 et 1988.

M. Raymond Douyère. Que vous avez inalement menée !

M. Alain Juppé. Voilà votre première erreur. La deuxième est que vous ne réduisez pas la dette publique, si bien que la charge de cette dette augmente à un rythme proche de 10 p. 100 dans votre projet pour 1991. C'est un des postes budgétaires les plus dynamiques, comme on dit dans le jargon du budget, de votre projet. A cela, il y a deux raisons : le déficit reste élevé, et vous vous privez, pour des raisons idéologiques que l'on connaît et sur lesquelles je ne m'attarderai pas, de la marge de manœuvre que pourraient vous procurer les recettes de privatisation.

Entendons-nous bien. Pour nous, privatiser n'est pas en soi une fin budgétaire. C'est une nécessité économique et cette nécessité sera de plus en plus grande au fur et à mesure que le marché unique européen se réalisera. Vous le savez bien, et vous êtes d'ailleurs conduit à le faire plus ou moins subrepticement dans tel ou tel cas d'espèce. Mais privatiser, c'est aussi un moyen de redistribuer les actifs de l'Etat, de se séparer de ceux qui sont inutiles pour renforcer ceux qui sont nécessaires. C'est le sens de la politique de dotation en capital que nous avons menée entre 1986 et 1988.

Privatiser, cela permet aussi de rembourser, souvent par anticipation, une partie de la dette de l'Etat et, par ce biais, la privatisation a contribué et doit à l'avenir contribuer à la remise en ordre des finances publiques.

Troisième erreur, et c'est sur celle-ci que je voudrais m'attarder un peu plus longtemps : votre politique fiscale est étriquée. Vous faites en vérité deux à trois fois moins de baisse d'impôt qu'il ne serait nécessaire - vous le contestez, et vous avez sorti du chapeau, il y a quelques heures, un chiffre qui tendrait à montrer que vous faites presque aussi bien que nous. Je remarque au passage d'ailleurs que, ce faisant, vous apportez de l'eau à notre moulin en reconnaissant la nécessité d'une ambitieuse politique d'allègement fiscal.

Vous nous dites que nous avons fait, sur deux ans, 70 milliards de baisse d'impôt et que vous allez en faire 65. Match nul, ou presque. Là où le bât blesse, messieurs les ministres, c'est que votre calcul n'est pas tout à fait honnête : 70 milliards de francs, c'était sur deux ans, 65 milliards de francs, si j'ai bien compris, c'est sur quatre, 1989, 1990, 1991 et 1992 - année pour laquelle le budget n'est pas encore voté, si le principe de l'annualité budgétaire reste encore valable.

Vous ajoutez deux turpitudes supplémentaires : vous recalculiez *a posteriori* le coût des allègements fiscaux en exécution, alors que les 70 milliards de francs sont calculés en prévision, ce qui peut tout changer ; seconde turpitude, vous ajoutez aux mesures de la loi de finances prises à l'initiative du Gouvernement, des dispositions prises en dehors de la loi de finances ou sur initiative parlementaire et, ce qui ne manque pas de sel, l'incidence en 1989 de mesures fiscales qui ont été votées à l'initiative du précédent gouvernement, du précédent ministre des finances. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Quand on fait de vrais comptes, on constate que le montant annuel moyen des allègements qui ont été décidés à votre initiative sur la période 1989-1992 - je veux bien anticiper - sera de l'ordre de 15 milliards de francs, c'est-à-dire moitié moins que ce que nous avons nous-mêmes réalisés.

M. Dominique Strauss-Kahn, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Ce n'est pas vrai !

M. Alain Juppé. Je puis donc affirmer, sans crainte d'être démenti, que votre politique fiscale est insuffisante.

Insuffisante dans sa masse, elle l'est aussi dans ses choix. Je voudrais, pour éviter de trop prolonger mon propos, me borner à trois exemples. Premier exemple, celui de la T.V.A. Je vous ai bien écouté, hier, monsieur le ministre d'Etat. Vous nous avez expliqué que nous n'avions nul besoin de baisser le taux normal de T.V.A. pour être exact au rendez-vous du grand marché européen. Et pour cause, puisque ce rendez-vous, vous l'avez tout simplement annulé ou fait annuler par nos partenaires...

M. Dominique Strauss-Kahn, *président de la commission.* A juste raison !

M. Alain Juppé. ... qui ont renoncé à l'objectif qu'ils s'étaient primitivement fixé, la date du 31 décembre 1992. Vous nous avez dit d'ailleurs que jusqu'en 1996, le taux zéro de T.V.A. continuerait à s'appliquer, ce qui prouve bien que les frontières fiscales ne seront pas supprimées.

M. Pierre Bérégovoy, *ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.* Puis-je vous interrompre, monsieur Juppé ?

M. Alain Juppé. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Juppé, je vous écoute avec attention et intérêt. Je vous demande simplement d'être objectif. Selon vous, c'est la France, en l'occurrence le ministre que vous interpellez, qui, concernant la T.V.A., a demandé à nos partenaires de repousser la date du 1^{er} janvier 1993. Non, ce n'est pas exact ! C'était la Commission qui avait fait cette proposition. La France était prête à s'y rallier, malgré sa complexité. Il se trouve que dix pays sur douze, à l'exception de la France et de l'Allemagne, étaient contre. J'ai donc suggéré un compromis qui a été accepté par les douze pays. C'est une manière de progresser dans la voie de l'union économique et monétaire européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard Pons. Non !

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas ça ! On maintient les droits !

M. le président. Monsieur Juppé, veuillez poursuivre.

M. Alain Juppé. Monsieur le ministre d'Etat, je veux bien être objectif, mais je ne veux pas être inexact et il est inexact de dire que la France a cédé à la pression de ses partenaires pour renoncer à cet objectif,...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai pas dit cela !

M. Alain Juppé. ... ou alors je ne comprends rien aux propos de M. le Premier ministre ! Vous venez de nous dire, monsieur le ministre d'Etat, j'en prends mes collègues à témoin,...

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. Alain Juppé. ... que la France n'avait pris aucune initiative, que la France était prête à tenir la date initiale, c'est bien ce que vous avez dit,...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non ! Que la France était prête à se rallier !

M. Alain Juppé. ... et que c'est à la demande de nos partenaires que nous avons accepté de décaler la date. C'est tout à fait en contradiction avec ce que le Premier ministre est venu nous expliquer ici, que la France n'était pas en mesure d'atteindre cet objectif et que d'ailleurs la baisse de la T.V.A. était une mesure qui ne se justifiait pas économiquement.

M. Philippe Auberger. Il l'a dit au colloque de l'Expansion !

M. Alain Juppé. Donc, trêve de subtilité ! La France n'a pas été la dernière à pousser dans le sens d'un report de cette date butoir, tout simplement parce que la politique budgétaire et fiscale qui a été menée entre 1988 et aujourd'hui n'a pas permis de tenir cet objectif. Vous avez fait perdre, monsieur le ministre d'Etat trois ans à la France et à l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Mais non ! Cela n'a pas de sens !

M. Alain Juppé. Deuxième exemple de mauvais choix fiscal - et là je suis sûr que vous m'approuverez puisque vous avez déjà anticipé ma critique en reconnaissant hier qu'elle était fondée -, c'est le matraquage des revenus fonciers, avec sa conséquence tout à fait inévitable, l'effondrement des mises en chantier et de l'offre de logements locatifs, exactement selon le même scénario qu'au début des années 1980. Mais, je ne développerai pas ce point puisque vous avez dit vous-même que le dispositif proposé par le Gouvernement devait être vraisemblablement revu.

Vous avez essayé de justifier ce dispositif en nous parlant de justice fiscale là où elle n'a rien à faire. Si je vous ai bien entendu, le rapport du C.E.R.C. légitimerait cette politique fiscale sur les revenus fonciers. Selon ce rapport, les revenus du capital ont augmenté plus vite que ceux du travail, mais vous savez très bien que les revenus fonciers n'en sont pas la cause principale. En fait, en ramenant de 10 à 5 p. 100 la déduction forfaitaire sur ces revenus fonciers, vous pénalisez deux millions de propriétaires dont la moitié disposent d'un

revenu annuel de moins de 100 000 francs. Votre dispositif fiscal est en fait une machine de guerre contre les classes moyennes. *(Applaudissement sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Troisième exemple qui me permet d'étayer le jugement que je porte sur votre politique fiscale, l'impôt sur le revenu et la cotisation sociale généralisée.

Ce que nous avons fait pendant deux ans en matière d'impôt sur le revenu - baisse du taux marginal, exonération ou allègement très substantiel de 4 millions de foyers fiscaux - ouvrait la voie à la création d'une ressource nouvelle nécessaire au financement de nos régimes de retraite. Mais ce n'est pas ce que vous faites. Vous avez d'abord arrêté la politique de remise en ordre de l'impôt sur le revenu et j'ai constaté en lisant vos chiffres qu'en 1991 le produit prévisionnel de cet impôt sera en augmentation de 11,9 p. 100 par rapport à 1990. C'est dire que cette imposition s'alourdit de manière considérable, et c'était déjà le cas au cours des exercices budgétaires passés.

Non content d'alourdir l'impôt sur le revenu, vous créez un impôt, cette cotisation sociale généralisée désormais fameuse qui, outre sa grande fragilité constitutionnelle, bien démontrée hier soir par notre collègue Pierre Mazeaud, présente plusieurs défauts rédhibitoires.

M. Jean Le Garrec. Il n'était pas très convaincu !

M. Alain Juppé. On en reparlera. Prenons date !

Premier défaut, c'est un impôt en plus et non pas un impôt à la place d'un autre. Il est inexact de dire qu'il y a compensation. Permettez-moi de vous reprocher, très respectueusement, monsieur le ministre d'Etat, la façon dont sont présentées les fiches jointes à votre projet de budget. De deux fiches appelées « effet feuille de paye », il ressort qu'apparemment, pour certaines catégories sociales, cette réforme serait bénéfique. Vous oubliez simplement de nous dire que cet « effet feuille de paye » est calculé avant impôt et que comme les cotisations supprimées étaient déductibles alors que la cotisation nouvelle ne l'est pas pour tous ceux qui payent l'impôt sur le revenu, il y aura bien alourdissement du prélèvement fiscal. C'est bien un impôt de plus. *(« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

C'est d'autant plus un impôt supplémentaire que l'on ne connaît pas les économies de contrepartie qui viendront le gager, si je puis dire.

M. Bernard Pons. Il n'y en a pas.

M. Alain Juppé. La seule manière de nous rassurer vraiment sur l'évolution future de la contribution sociale généralisée eût été de nous dire comment vous allez boucher le trou de la sécurité sociale, à ressources constantes, puisque telle est votre thèse. Nous n'en savons rien.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est la vraie question !

M. Alain Juppé. De ce point de vue, aucune précision ne nous a été apportée, sous une réserve que je vais évoquer à l'instant.

Enfin, troisième défaut rédhibitoire, cette C.S.G. ne s'intègre dans aucun plan d'ensemble de sauvegarde de nos retraites.

M. Franck Borotra. Et voilà !

M. Alain Juppé. Et nous ne sommes pas les seuls à vous demander de le faire. J'ai lu très attentivement l'excellent rapport que l'I.N.S.E.E. a publié au mois de juin ou au mois de juillet dernier sur l'avenir des régimes de retraite dans les pays occidentaux, notamment en France. J'y ai vu que bien des pays membres de la Communauté européenne s'étaient déjà engagés dans des plans à long terme portant à la fois sur le développement de l'épargne, sur l'âge de la retraite ou sur la constitution de réserves éventuelles pour passer le mauvais cap des années 2005-2010. Rien de tel ne nous est proposé. Vous ne nous dites rien sur l'avenir de nos retraites. Il est vrai que la *Lettre à tous les Français* a donné à penser à nos concitoyens qu'aucun problème ne se poserait d'ici les quinze années qui viennent. *(« Exact ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et Union du centre.)*

Au total, votre cotisation sociale généralisée porte vraiment mal son nom. C'est plus un impôt qu'une cotisation. Si elle est généralisée, c'est essentiellement aux salariés. Quant à son caractère social, malgré les efforts un peu désespérés de M. Rocard, personne n'y croit, ni dans les syndicats, ni dans l'opinion publique, car elle frappe 55 p. 100 des retraités.

Et voici qu'elle s'accompagne - c'est là que j'en viens à ce que je disais tout à l'heure - de l'annonce d'un certain nombre de mesures qui aboutiront à la limitation de la prescription médicale. J'aimerais que vous nous disiez, monsieur le ministre d'Etat, ce que vous pensez dans votre for intérieur de la subtile distinction que fait M. le Premier ministre entre l'action sur la demande de soins, qui aurait caractérisé le précédent gouvernement, et l'action sur l'offre de soins, qui serait votre action à vous. C'est fait toujours des soins qu'il s'agit, et, en vérité, les Français vont payer plus pour une prestation moindre. Cela condamne votre projet, si tant est que je puisse parler de votre projet, monsieur le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*) Bref, le budget que nous aurions proposé aux Français aurait été très différent.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. On a vu où cela nous a menés !

M. Alain Juppé. Il aurait comporté une croissance des dépenses calée sur l'inflation prévisionnelle, ce qui aurait, en prenant vos hypothèses, dégagé une marge de manœuvre de l'ordre de 25 milliards de francs. Il aurait comporté une reprise des privatisations qui nous aurait permis de désendetter l'Etat et d'éviter un dérapage aussi fort de la charge de la dette que celui que nous enregistrons. Il aurait en conséquence comporté un programme de baisse des impôts deux à trois fois plus ambitieux que le vôtre avec, notamment, l'achèvement de la réforme de l'impôt sur le revenu et des progrès substantiels sur la voie de l'harmonisation européenne de la T.V.A.

Pour conclure, monsieur le ministre d'Etat, je me reporterai à votre propre conclusion que j'ai écoutée hier soir attentivement et qui, si vous me permettez de le dire, n'était pas tout à fait à la hauteur de votre démonstration.

M. Franck Borotra. Ça non !

M. Alain Juppé. De même que les conteurs qui cherchent à faire peur aux petits enfants, vous nous avez en fait raconté une histoire à dormir debout. A vous en croire, les Français seraient menacés par le grand méchant loup du libéralisme échevelé dont nous serions les chantres.

M. Philippe Auberger. C'est du sous-Perrault !

M. Alain Juppé. Vous auriez un peu de mal sur ce point ! A nos frontières rôderaient les aspects de M. Reagan et de Mme Thatcher, respectivement fossoyeurs de l'économie américaine et de l'économie britannique. Je force à peine le trait de votre propos, monsieur le ministre d'Etat.

M. Philippe Auberger. C'est de la bande dessinée !

M. Alain Juppé. Ce n'est pas sérieux ! Pensez-vous convaincre quiconque que les gaullistes ont jamais été ou seront jamais les tenants de je ne sais quel capitalisme sauvage ?

Vous avez pris un exemple particulièrement mal choisi, celui des relations monétaires internationales. Personne n'a oublié, du moins dans les cercles informés, dont vous êtes, que c'est le général de Gaulle, le premier, qui s'est insurgé contre le dérèglement des relations monétaires internationales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) On ne vous a pas entendu sur ce point.

Dès lors je ne trouve, monsieur le ministre d'Etat, qu'une seule explication à l'exercice de langue de bois auquel vous vous êtes livré : il vous fallait réveiller les ardeurs d'une majorité qui - hier en tout cas et je crois que c'est encore le cas aujourd'hui - manquait visiblement d'enthousiasme.

M. Philippe Auberger. Elle a fondu !

M. Alain Juppé. Alors, vous vous êtes mis à polémiquer et vous vous êtes fourvoyé !

Quant à l'économie mixte, que vous avez essayé de nous présenter comme une idée neuve, chacun sait bien que c'est le cache-misère de vos illusions perdues, le nouveau nom

d'un socialisme qui n'ose plus s'afficher. En réalité, tout votre budget reste d'inspiration socialiste. Nos choix à nous reposent sur une conception tout à fait différente de l'économie, que j'appellerai l'économie participative de marché. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Ce n'est pas mieux !

M. Alain Juppé. Oui, la participation fonctionne si bien que vous êtes en train d'essayer de lui rogner les ailes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est, entre nous, j'ai plaisir à le constater, une bonne, une profonde, une saine différence.

C'est la raison pour laquelle je ne vous surprendrai pas en vous disant que mon groupe ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat sur le budget pour 1991 a lieu dans des conditions très particulières.

Les événements du Golfe sont venus à point nommé pour tenter de casser le mouvement revendicatif, en masquant les causes réelles de nos difficultés économiques.

La crise du Golfe est utilisée comme un piège tendu au monde du travail pour aggraver les inégalités par de nouvelles baisses du pouvoir d'achat, une compression supplémentaire des dépenses sociales et de nouveaux cadeaux au capital.

Parler de partage équitable de l'effort, c'est oublier un peu vite le racket légal des compagnies pétrolières et de l'Etat sur le pétrole stocké avant les événements du Golfe et la spéculation actuelle qui accumule les profits sur le dos des utilisateurs.

C'est oublier aussi le récent rapport du C.E.R.C. - dont vous parliez hier, monsieur le ministre d'Etat - soulignant le transfert de richesses opéré depuis 1982 du monde du travail vers le capital et les grandes fortunes, qu'on estime à 20 milliards par an du seul fait de la désindexation des salaires, évolution qui avait conduit le Président de la République à parler de « ceux qui s'enrichissent en dormant » et à promettre de lutter contre les inégalités, ce que dément le projet de budget qui nous est présenté.

C'est oublier trop facilement que la politique menée depuis 1982 s'est traduite par la casse industrielle - on le voit encore tous les jours -, le chômage, la perte crüe de notre indépendance nationale au profit des exigences américaines et de cette nouvelle Europe dominée dès à présent par la grande Allemagne, qui inquiète - un sondage récent l'a montré - plus de 67 p. 100 des Français.

Cette austérité, responsable d'une aggravation sans précédent des inégalités, constitue le carcan qu'il faudrait rompre et non resserrer.

Depuis deux ans, des luttes portant sur des exigences d'emploi, de salaires, d'amélioration des services publics font de la justice sociale une priorité incontournable. Une bataille d'un niveau exceptionnel est engagée pour que soient consacrés les moyens nécessaires à la formation et à l'éducation. Pour les satisfaire, en contribuant au redressement économique du pays, il faudrait pouvoir s'appuyer sur un budget pour 1991 qui s'attaque réellement aux injustices et à l'affairisme.

Le projet de budget de votre gouvernement ne tient pas compte de cette réalité. Il marque même la perte de notre souveraineté budgétaire en traduisant les dominations subies par la France au sein de la Communauté européenne, et là il y a consensus avec la droite.

Si une infime fraction de la population accumule et dilapide d'énormes richesses, les Français - il faut le constater - vivent de plus en plus mal. Le chômage, la dégradation des salaires et des prestations sociales imposent de multiples privations. Le chômage ne recule pas : 2,5 millions de personnes sont officiellement demandeuses d'emploi ; la précarité touche un salarié sur cinq ; deux embauches sur trois aujourd'hui sont précaires. C'est d'autant plus grave que, à l'opposé du prétendu redressement de compétitivité, les positions de la France reculent dans le monde. La France a été à la traîne dans la reprise économique mondiale et maintenant le com-

merce international et la conjoncture économique se ralentissent. Les handicaps structurels de notre économie apparaissent de plus en plus liés à l'insuffisance des dépenses pour les capacités humaines et à l'influence écrasante de la croissance financière.

C'est en France, où domine la militarisation de la recherche, que l'effort de recherche des entreprises est le plus faible.

Par contre, c'est vrai, la France est en pointe sur la dévalorisation du pouvoir d'achat ; je parle évidemment des pays développés. Trois ouvriers sur quatre gagnent moins de 6 500 francs par mois. Les inégalités se sont développées. Selon le C.E.R.C., la moitié des salariés à temps complet gagnent moins de 7 000 francs par mois. De 1987 à 1989, le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a baissé de 1,3 p. 100, celui des retraités est en baisse depuis 1984 et la chute du revenu agricole provoque des manifestations exprimant un véritable désespoir.

Au cours de la décennie 80, les déficits extérieurs de la France vis-à-vis des nations industrielles dominantes, R.F.A., Japon et Etats-Unis se sont fortement aggravés et l'industrie française n'a cessé de perdre des parts de marché.

Simultanément, le prix à payer a été l'austérité budgétaire et salariale. Le marché intérieur a été de plus en plus envahi par les productions et sociétés étrangères. Il est de 60 p. 100 pour les biens d'équipement des ménages, de 40 p. 100 pour les biens d'équipement professionnel.

Les coûts salariaux ne peuvent être tenus pour responsables de cette chute puisque leur progression est la plus faible des pays capitalistes développés.

L'économie française n'est pas une économie mixte puisque le secteur public, comme les hôpitaux ou les P.T.T., est sommé de fonctionner comme des entreprises privées.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. André Lajoinie. Au nom du franc fort, on soustrait des revenus capitalistes à l'impôt et on rationne les services publics.

N'y a-t-il pas une nouvelle vague de privatisation rampante avec les tentatives d'introduire le capital privé à E.D.F. alors que les dotations en capital pour 1991 sont quatre fois moins importantes que ce que le secteur public rapporte à l'Etat ?

L'intervention de l'Etat reste la condition du profit. C'est l'Etat qui assure la gestion sociale du chômage qui coûte très cher, et pilote la militarisation de l'économie.

L'appui donné à la spéculation financière conditionne toute la logique budgétaire. Le bouclage d'ensemble de l'équilibre financier est totalement dépendant des capitaux internationaux et notamment allemands. Le besoin de capter des ressources extérieures devient une priorité. L'ambition affichée est de rendre la France accueillante à tous les capitaux spéculatifs quel qu'en soit le coût pour les Français en termes de taux d'intérêt et de priorité pour le capital au détriment du travail.

Cette politique est une véritable fuite en avant ; elle signifie une économie subordonnée à l'extérieur et une pression accrue en France sur le coût du travail et les dépenses budgétaires de caractère social. A terme, la France perdra un peu plus de son indépendance, les inégalités sociales s'aggraveront. Tant que les taux d'intérêt réels seront supérieurs à la croissance du P.I.B. la charge de la dette continuera mécaniquement à croître. C'est une gestion étroitement monétariste de l'économie.

Simultanément une fiscalité sélective écrase les salaires et détaxe de plus en plus les revenus financiers. Les revenus du travail supportent plus de trois fois plus d'impôts que ceux du capital. Depuis 1986, plus de 70 milliards de francs d'avantages fiscaux ont nourri le capital et les placements à l'étranger.

Or votre budget propose d'accroître cette orientation. Une nouvelle réduction de l'impôt sur les sociétés de 37 à 34 p. 100 pour les bénéfices non distribués est proposée. L'expérience montre, vous le savez bien, que ces exonérations fiscales alimentent largement la spéculation financière.

Comme le réclame la droite, le patronat va recevoir près de 16 milliards de francs de moyens nouveaux, non pour investir en France et créer des emplois, mais pour acheter - il en aura la possibilité - des entreprises à l'étranger et pour des placements financiers.

L'augmentation de l'impôt sur la fortune à hauteur de 650 millions de francs, alors que les œuvres d'art et les biens professionnels restent exonérés, ne saurait compenser l'aggravation des inégalités, qui est programmée pour 1991.

La véritable facture à payer n'est donc pas celle du pétrole, mais des spéculations capitalistes et des choix de gestion des dernières années.

La facture pétrolière qui, vous l'avez reconnu, monsieur le ministre d'Etat, résulte pour beaucoup de la spéculation ne fera l'objet d'aucune répartition équitable de l'effort, mais sera intégralement mise à la charge des travailleurs et des communes qui paieront l'essence et le fioul plus cher alors que les entreprises seront détaxées et que les rentrées fiscales supplémentaires pour l'Etat lui permettront, par exemple, de financer une dette publique sans cesse accrue. Derrière les propos sur la lutte contre les inégalités, n'apparaissent que des mesures qui tendent à aggraver l'austérité, comme la contribution sociale généralisée sur le revenu, nouvel impôt destiné à s'accroître - vous l'avez d'ailleurs envisagé, monsieur le ministre -, frappant essentiellement les salariés, et qui va incontestablement se substituer aux cotisations patronales et même à l'impôt sur le capital. Un journal du matin expliquait qu'avec le marché unique de 1993 et la liberté de circulation des capitaux, cet impôt frappera finalement non pas le capital mais les salariés. Les députés communistes qui s'y opposent s'opposent également au prélèvement à la source, car, sous prétexte d'innocuité, il frapperait plus facilement les salariés, en le faisant de manière indolore.

Les priorités budgétaires accordées parcimonieusement à quelques budgets, comme l'éducation ou la recherche, d'ailleurs revus à la baisse, et dont la progression doit être corrigée de l'inflation réelle, ne sauraient masquer ni les insuffisances au regard des besoins ni la pénurie persistante pour tous les autres : santé, travail, anciens combattants, industrie, agriculture. Une baisse d'un ou deux points des traitements de la fonction publique est programmée.

Contrairement à ce que dit la droite, les dépenses publiques utiles n'augmentent pas, elles régressent. Si l'on défalque en effet le service de la dette et l'augmentation des dépenses militaires, les dépenses civiles utiles sont inférieures aux années précédentes en proportion du P.I.B. C'est donc un budget de récession qui va peser négativement sur l'emploi.

Ce n'est pas en taillant dans les équipements publics qu'on assurera la croissance.

Le projet de budget essaie davantage de parer à des évolutions contraignantes sur le dos des salariés que de répondre aux besoins.

Le coût budgétaire du Golfe, ce sont aujourd'hui des milliards au plan militaire qui vont s'ajouter à ce que vont coûter les garanties d'emprunts non remboursés de l'Irak, notamment pour les ventes d'armes que nous avons toujours condamnées. Et ce coût il va falloir le payer !

Comme je l'avais indiqué à cette tribune le 27 août, la France n'a rien à gagner dans l'engagement militaire dans le Golfe où ses soldats, en cas de conflit, seraient impliqués, quelle que soit la décision du Gouvernement. Plus que jamais il faut agir pour que la logique de paix soit substituée à celle de la guerre.

Le budget de la défense, quant à lui, reste enfermé dans une contradiction entre le choix du surarmement nucléaire et les aspirations à la paix. N'en déplaise aux promoteurs de l'industrie d'armement, qui ont surarmé l'Irak aux frais des contribuables français, l'objectif de réduction de 40 milliards de francs des dépenses militaires reste pour la formation et la recherche pleinement d'actualité.

L'Etat, les services publics et les collectivités locales sont endettés à hauteur de 3 000 milliards de francs. La charge de la dette qui représente plus de 12 p. 100 des dépenses budgétaires revêt un caractère explosif, à la merci de la moindre défaillance de la conjoncture ou d'une hausse des taux d'intérêt. Il y aurait pourtant urgence à s'attaquer à la maîtrise du financement de la dette par un emprunt obligataire, comme nous le proposons, sur les banques et les compagnies d'assurances, au lieu de s'enliser dans une gestion qui annihile notre souveraineté monétaire et budgétaire.

Il n'est pas exact de présenter le budget comme conditionné par la crise du Golfe ou par une prétendue loi d'inertie, comme si les masses budgétaires ne laissaient qu'une étroite marge de manœuvre d'à peine 60 milliards de francs.

Que le Parlement n'ait aucun pouvoir réel dans les grandes orientations du budget relève d'un choix politique. Mais une autre politique budgétaire est possible. Donner la priorité à l'emploi, à la satisfaction des besoins sociaux et à l'indépendance ne relève pas de l'utopie.

Les dégâts du marché unique, la domination du mark et des institutions supra-étatiques, comme le prix à payer pour l'annexion de la R.D.A. sont lourds de dangers. Les communistes sont partisans d'une Europe qui associe des nations libres dans des rapports de paix et de coopération, mais chaque nation doit pouvoir développer les atouts qui lui sont propres.

Il faut un budget où puissent se retrouver ceux qui sont victimes de la précarité et de l'austérité, ceux dont la classe où vont leurs enfants est menacée de fermeture, ceux qui veulent faire vivre la solidarité internationale pour surmonter le sous-développement, qui s'unissent pour la paix et le désarmement.

Je voudrais présenter six séries de propositions pour réorienter les richesses vers le pouvoir d'achat, l'emploi, la croissance économique et la lutte contre les inégalités sociales.

D'abord le pouvoir d'achat. Ce ne sont pas les entreprises que les communistes veulent pénaliser, mais les spéculations du capital afin d'inciter à la croissance et à la création d'emplois. D'ailleurs, quand le Gouvernement augmente au demeurant, trop légèrement d'ailleurs, la taxation sur les plus-values mobilisées des entreprises, il reconnaît implicitement le bien-fondé des critiques que nous n'avons cessé de formuler.

Coincé par des préoccupations de profit à court terme, le patronat se révèle incapable de gérer les ressources humaines ; il sacrifie la qualification et la formation. Pour reconquérir le terrain perdu, la France a besoin de réorienter sa politique en faveur d'une revalorisation sensible des salaires, une reconnaissance des qualifications et une grande politique de formation.

Si l'on veut disposer de salariés qualifiés et efficaces, déployant toutes les capacités dans leur travail, il faut les payer en conséquence. L'élimination des gaspillages et une juste répartition des richesses créées permettraient d'améliorer le pouvoir d'achat de manière significative. Personne ne doit plus vivre dans la hantise des fins de mois difficiles, de la saisie ou de l'expulsion.

Le S.M.I.C. à 6 500 francs est plus que jamais d'actualité, c'est ce qui correspond au minimum nécessaire pour vivre de son travail. Il devrait être la référence de base à toutes les grilles hiérarchiques.

Il faut la revalorisation des pensions de retraite à 75 p. 100 du salaire des dix meilleures années et la pension de réversion à 60 p. 100. Cela avait d'ailleurs été promis par le Président de la République. L'Etat doit respecter ses engagements de 1983 pour financer la retraite à soixante ans.

La revalorisation des allocations familiales à 800 francs par enfant dès le premier enfant est également nécessaire.

Le R.M.I. doit être porté à 3 500 francs et étendu aux jeunes qui en sont privés.

Il faut également réduire à trente-cinq heures le temps de travail hebdomadaire sans réduction de salaire et en consacrer 10 p. 100 à la formation.

Deuxièmement, le financement de la protection sociale. Une contribution sociale généralisée que vous voulez imposer avec le budget, qui serait supportée principalement par le monde du travail constituerait une charge supplémentaire inacceptable pour les salariés, les retraités et les chômeurs appelés à en supporter la plus grande part. Les communistes s'opposent à ce projet et demandent la création d'une cotisation sociale à hauteur de 13,6 p. 100 - c'est le taux de prélèvement sur les salaires - sur les revenus financiers, qui rapporterait 42 milliards, soit quatre fois plus que le montant du déficit actuel de sécurité sociale, ce qui permettrait non seulement de défendre les acquis de la protection sociale mais de les améliorer.

Troisièmement, une réforme démocratique de la fiscalité pour lutter contre les inégalités et faire un choix entre les revenus du travail et ceux du capital. Qu'est-ce qu'une société qui réduit la taxe sur les manteaux de fourrure et le caviar et envoie les enfants et les chômeurs aux « restaurants du cœur » ou plonge les jeunes des banlieues dans la révolte désespérée ? Plutôt que de réduire le taux supérieur de

T.V.A. sur les produits de luxe, la satisfaction des besoins populaires demande que l'on fixe au taux zéro la T.V.A. sur les produits de première nécessité - les produits alimentaires, mais aussi les produits pharmaceutiques et les livres scolaires - et qu'on l'abaisse à 18,6 p. 100 sur les automobiles de fabrication française.

Les moyens d'une autre politique budgétaire existent donc.

Pourquoi, au nom de la crise du Golfe, les salariés, les retraités, les agriculteurs qui vivent de plus en plus mal devraient-ils sacrifier des possibilités réelles de mieux vivre à une union sacrée avec une infime minorité de profiteurs ? Serait-ce à cause de la crise du Golfe qu'on ne peut plus lutter contre les inégalités en France, taxer sans complaisance les sorties de capitaux, ou encore agir contre la spéculation foncière ou immobilière ?

Il faut porter le rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune à vingt milliards. C'est possible. N'est-il pas scandaleux que soient exclus de l'assiette des biens professionnels et les œuvres d'art qui font l'objet, tout le monde le sait, d'une spéculation démente sur le marché ?

Il faut également supprimer l'avoir fiscal, taxer les plus-values immobilières et boursières. Ces dernières devraient être incluses dans l'assiette de l'impôt sur le revenu et soumises à la progressivité du barème. L'impôt sur le bénéfice des sociétés devrait être porté à 50 p. 100 sur les bénéfices distribués, sur les placements financiers et sur les sorties de capitaux.

Enfin, s'agissant des droits de mutation, les députés communistes proposent de distinguer nettement les petites et les grandes successions. Le seuil d'exonération devrait être augmenté et porté à 400 000 francs et, au-delà, le tarif devrait être progressif et s'élever fortement pour les successions les plus importantes. Ce serait une mesure de justice élémentaire.

Cette réorientation de la fiscalité permettrait de développer et de moderniser l'économie en s'appuyant sur un budget efficace qui encourage la création d'emploi et la qualification dans l'industrie et les services. De même, des mesures immédiates doivent être prises en faveur des petits et moyens agriculteurs pour favoriser la remontée des cours à la production et permettre l'allègement des charges, ce qui ne peut suffire à sortir de la crise agricole qui exige une autre politique européenne et nationale assurant l'avenir de cet atout agro-alimentaire sur l'ensemble du territoire.

Quatrièmement, en ce qui concerne les dépenses, la priorité doit être réellement reconnue à l'éducation nationale et à la formation. Pour 1991, les créations de postes sont en recul. Sur les vingt milliards prévus, quatre seulement correspondent à des mesures nouvelles. Pour l'université vingt-cinq milliards seraient nécessaires, dont quinze dans une première étape pour la rénovation des lycées que la loi de décentralisation met à la charge des régions.

Le cadre de vie doit être aménagé pour les gens et non pour la spéculation immobilière, pour éliminer la ségrégation sur les lieux d'habitation au lieu de pérenniser les ghettos. Le parc social locatif de trois millions de logements est notablement insuffisant. Il y a 400 000 sans-abri d'après l'abbé Pierre, deux millions de logements vétustes et cinq millions de mal-logés. Une quinzaine de milliards seraient nécessaires, avec une réelle taxation de la spéculation foncière et immobilière, pour lancer un plan d'urgence en faveur du logement social et pour réduire les inégalités les plus criantes en matière d'habitation.

L'Etat doit créer des emplois dans l'éducation mais aussi dans la santé, l'équipement, la solidarité.

La revalorisation des traitements des fonctionnaires exigerait un effort important pour reconnaître progressivement la qualification et pour revaloriser les bas et moyens salaires, ce qui est une condition pour une nouvelle efficacité des services publics.

Cinqièmement, le secteur public a un rôle décisif à jouer, notamment pour développer l'investissement en France et pour rééquilibrer le manque de qualification et de promotion des hommes. L'Etat doit assumer ses responsabilités et ne pas imposer des gestions inspirées du privé qui portent atteinte à ses missions. L'existence de services publics, utiles, modernes, efficaces et accessibles à tous est indispensable à la population. On voit où conduit, sur le plan de la sécurité des personnes, la réduction du nombre des agents dans les transports urbains et dans les lycées.

Sixièmement, l'enjeu du financement des collectivités locales est devenu essentiel pour répondre à des besoins diversifiés. Le projet de loi sur le regroupement autoritaire des communes va à l'encontre tant des objectifs de la décentralisation et de l'intérêt des populations que d'un aménagement équilibré du territoire. Pour les communistes, au contraire, l'autonomie est la condition d'une coopération intercommunale efficace et féconde pour les populations.

La D.G.F. devrait être à nouveau indexée sur la T.V.A. Le principe d'un tirage à blanc de la taxe d'habitation départementale a été voté en juin dernier. Cette réforme deviendrait caduque si un texte de loi, après un nouveau débat parlementaire, n'était voté avant la fin de 1991.

Les députés communistes proposent que, dès ce budget, soit adopté le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour les personnes qui sont exonérées de l'impôt sur le revenu - qui sont donc de condition modeste - ainsi que la limitation du montant de cette taxe à 2 p. 100 du revenu net imposable.

Voilà les principales critiques et propositions des députés communistes que je tenais à exprimer à l'occasion du débat sur ce budget d'austérité et d'inégalités.

Nous allons, comme je l'ai annoncé à plusieurs reprises, multiplier les amendements pour faire prendre en compte ces propositions de nouvelle répartition des ressources nationales en faveur de l'emploi, de la qualification, du progrès social et national. Ces propositions vont dans le sens d'une véritable politique de gauche pour laquelle une majorité pourrait se dégager, à condition de rompre avec la politique d'ouverture à droite, qui vient encore d'être utilisée de manière dérisoire - je le dis avec tristesse - par l'entrée d'un ministre signataire, avec les Lépénistes, d'une condamnation de l'I.V.G. et partisan de surcroît du rétablissement de la peine de mort.

Les communistes sont toujours disponibles pour prendre leurs responsabilités, y compris dans un gouvernement d'union des forces de gauche qui mènerait enfin une politique réellement de gauche. Ils sont prêts à soutenir toute avancée répondant aux préoccupations des gens. Mais le projet de budget ne va pas dans ce sens. C'est pourquoi nous appelons au rassemblement dans l'action de toutes les forces du travail et de la création, de toutes les forces de progrès pour une autre orientation, de justice, de progrès et de paix.

Concernant votre projet de budget, s'il reste en l'état, les députés communistes ne pourront évidemment qu'exprimer un vote négatif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, vous nous présentez un budget préparé de longue date, que vous avez à peine modifié en supprimant quelques dépenses, sans grand effort de sélectivité d'ailleurs, un budget qui n'ira certainement pas à son terme, qui ne sera pas exécuté tel quel.

Quel était le contexte économique avant la crise du Golfe ? Vos réponses sont-elles adaptées et vos hypothèses économiques sont-elles bonnes ? Que font nos voisins ? Que devons-nous faire ? Voilà quelques questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

D'abord, la conjoncture économique d'avant la crise du Golfe. On la disait très bonne, très favorable. En réalité, la dégradation avait déjà commencé. En présentant un projet de budget triennal en juillet dernier, j'attirais l'attention de l'opinion publique sur cette situation, tout comme l'année dernière, parlant sur votre budget, monsieur le ministre d'Etat, j'avais tiré la sonnette d'alarme et mis en garde contre des dépenses excessives qui ne pouvaient que placer notre pays en situation d'infériorité par rapport à ses concurrents.

Comment se présente la situation à l'heure actuelle ? Certes la France n'est pas le seul pays qui ait souffert de ce ralentissement de l'activité qui, aux Etats-Unis notamment, est très fort. Mais la France est en moins bon état encore qu'elle pourrait l'être à cause de la politique que vous avez suivie jusqu'à présent et que vous allez, si j'en crois votre budget, continuer à suivre.

Nous nous trouvons donc, à la différence des deux précédents chocs pétroliers, dans une situation de ralentissement de l'activité économique et non plus dans une période d'expansion.

Depuis la mi-1989, la production industrielle stagne. Les derniers comptes de l'I.N.S.E.E. montrent que la moyenne du taux de croissance des deux premiers trimestres nous situe

sur une pente de 1,6 p. 100 pour l'année entière. Je sais bien que certains attendent une reprise aux troisième et quatrième trimestres. C'est possible, mais nous sortons déjà de la zone de création d'emplois et nous risquons d'entrer dans celle de l'aggravation du chômage.

L'investissement industriel s'est ralenti. L'investissement des ménages est en baisse, et les conséquences s'en font sentir essentiellement dans le secteur du logement. On observe une baisse de la capacité d'autofinancement des entreprises et une chute de 2,5 points de leur taux d'épargne par rapport à 1988.

Telle était donc la situation avant la crise du Golfe : un ralentissement préoccupant de l'activité économique. Bien entendu, la crise du Golfe va aggraver cette situation, tous les observateurs, à travers le monde, le disent, l'écrivent, c'est une évidence. Cette situation, messieurs les ministres, vous la connaissez. Ces inquiétudes vous les ressentez.

Alors quelles réponses apportez-vous et sur quelles hypothèses économiques avez-vous bâti votre projet ? Vous envisagez un taux de croissance de 2,7 p. 100. Autrement dit, alors que tous les observateurs prévoient un ralentissement de la croissance en 1991 par rapport à 1990, vous, vous prévoyez qu'elle va s'accélérer.

Pour ce qui est de l'inflation, vous prévoyez qu'elle sera sensiblement inférieure à la hausse des prix de 1990, c'est-à-dire qu'alors que tout le monde annonce que le renchérissement du pétrole va aggraver l'inflation, vous vous attendez à un ralentissement de la hausse des prix. Ce n'est pas réaliste, ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas sérieux.

Vous vous basez sur un prix du baril de pétrole à 25 dollars. Avez-vous tort, avez-vous raison ? Pour le moment, il se situe aux alentours de 35 dollars. Je ne vous ferai pas de procès à cet égard, mais vous savez comme moi qu'un baril de pétrole à 30 dollars seulement, ce serait un point de plus d'inflation et un point de moins de taux de croissance. Les hypothèses que vous avez choisies ne sont pas appropriées. Hier, monsieur le ministre d'Etat, vous demandiez qu'au moins sur le diagnostic et sur les hypothèses, il y ait un consensus. Ce serait effectivement souhaitable, étant entendu qu'ensuite, sur les mesures à prendre, majorité et opposition se séparent.

Je voudrais vous rappeler qu'au cours des deux dernières années, lorsque vous présentiez votre budget, je ne contestais pas vos hypothèses économiques dont je reconnaissais le réalisme. Mais cette fois-ci, nous ne pouvons plus adopter la même attitude. L'opposition ne peut pas être d'accord sur les hypothèses que vous présentez. Nous voici revenus à une situation que nous avons connue dans le passé : ce n'est pas seulement sur les mesures à prendre que nous ne sommes plus d'accord, c'est également sur le diagnostic. Les mesures que vous proposez ne sont pas appropriées, je le répète, à la crise du Golfe.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, je vous ai entendu, hier, mais aussi à d'autres moments - et le président de la commission des finances a tenu les mêmes propos - critiquer vivement le comportement du gouvernement de l'époque au moment du premier choc pétrolier, gouvernement qui n'aurait pas été assez rigoureux, qui n'aurait pas demandé suffisamment aux ménages alors que d'autres pays l'ont fait.

Ces reproches sont sans doute partiellement justifiés. Nous aurions sans doute dû nous tourner davantage vers les Français pour leur demander plus de rigueur. Mais à l'époque, monsieur le ministre d'Etat, vos amis nous demandaient le contraire et nous disaient : dépensez davantage, votre rigueur est trop forte. Le premier secrétaire du parti socialiste de l'époque, dans une conférence de presse du 24 septembre 1974, proposait comme réponse à la crise « l'échelle mobile des salaires, des pensions et des allocations familiales ».

M. André Lajoinie. Il avait raison.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, je vois vos cheveux se dresser sur votre tête à cette seule évocation. *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Arthur Dehaine. Cela n'a pas empêché ce premier secrétaire de faire carrière !

M. Michel d'Ornano. La réponse que nous avons apportée à la crise était une réponse courageuse, difficile et porteuse d'avenir. C'était la politique d'économies d'énergie qui était reconnue - relisez la presse internationale de l'époque - comme la plus performante et la plus avancée du monde entier, et c'était surtout le programme électronucléaire de production d'électricité.

Entre 1974 et 1981, nous avons lancé 41 tranches nucléaires. Elles produisent à peu près l'équivalent de 50 millions de tonnes de pétrole. Elles ont réduit le taux de dépendance énergétique de la France vis-à-vis de l'extérieur de 77,5 p. 100 à moins de 50 p. 100. Elles représentent 50 milliards de francs d'allègement pour la balance commerciale au cours du dollar et du pétrole de juillet dernier, 80 milliards si l'on y ajoute les effets du programme électronucléaire.

Nous n'avons pas votre soutien, monsieur le ministre d'Etat, à cette époque-là, en tout cas pas celui de vos amis.

Je n'en veux pour preuve que ce passage de la résolution de la convention nationale du parti socialiste des 3 et 4 mai 1975 : « Le parti socialiste dit : non au programme nucléaire qui a été défini par le Gouvernement, car il soumet notre pays à de grandes incertitudes, qu'elles concernent son indépendance, sa politique industrielle ou les problèmes de sécurité. »

Monsieur le ministre d'Etat, aujourd'hui, la France que vous gouvernez est en bien meilleur état que par le passé ou que les autres nations pour affronter le choc pétrolier. Elle l'est grâce à nous et contre vous. Ne l'oubliez pas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Alors, que vos amis réfléchissent bien avant de proférer des reproches sur notre attitude à ce moment-là et qu'ils comparent peut-être l'audace d'alors à la pusillanimité d'aujourd'hui.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Très bien !

M. Jacques Roger-Machart. Vous êtes sévère !

M. Michel d'Ornano. Nous vivons dans un monde de compétition internationale forte, impitoyable. Nous devons faire mieux que nos voisins. Pour nous, le voisin le plus important, c'est l'Allemagne, étant donné les échanges entre nos deux pays, étant donné aussi la formidable compétition qui existe dans le monde pour les exportations.

Jusqu'en 1988, nos indicateurs se sont rapprochés de ceux des Allemands, et il est vital pour nous d'avoir des performances qui soient comparables aux leurs.

En 1988, après deux années de politique économique sans vous, à peu près tous les chiffres étaient équivalents, que ce soit pour la croissance, l'épargne nette des ménages, les déficits, la hausse des prix. Ils étaient parfois même à notre avantage.

M. François Hollande. Sauf le commerce extérieur !

M. Michel d'Ornano. C'étaient tout de même de très belles performances et il fallait d'abord ça pour redresser le commerce extérieur.

En 1989, il y a eu une légère dégradation, mais cela a continué tant bien que mal.

Aujourd'hui, nous avons probablement une chance considérable de conforter notre position par rapport à celle de l'Allemagne, mais elle sera de courte durée et, après, les risques seront énormes.

L'unification allemande va coûter cher à l'Allemagne. Dans les trois à quatre ans qui viennent, elle va lui créer des difficultés. Vous avez lu comme moi que le ministre des finances allemand allait présenter un nouveau budget avec un déficit de 200 milliards de francs. Cela peut entraîner une inflation supplémentaire, c'est-à-dire que, pendant ces trois ou quatre années, nous devrions faire preuve de d'autant plus de rigueur, de volonté pour refaire le terrain perdu, ou conforter le terrain acquis.

Or nous sommes en train de mener une politique contraire à celle de l'Allemagne. Les Allemands sont des gens méthodiques. Ils ont présenté un budget triennal, comme Edouard Balladur et moi-même vous le proposons, et ils ont lancé des réformes sur plusieurs années.

Prenez la santé. En 1988, ils ont décidé de ramener le taux de cotisation de 12,9 p. 100 à 12,5 p. 100, soit une économie de 14 milliards de deutschemark.

Prenez les retraites. Ils ont décidé en novembre dernier de repousser l'âge de la retraite de trois ans pour les hommes et de deux ans pour les femmes.

Prenez les impôts. Le plan de 1986-1990 prévoit une baisse d'impôts de 50 milliards de deutschemark dont 25 en 1990.

Pendant ce temps-là, vous menez une politique au jour le jour. Les dépenses de santé explosent. Les socialistes ont abaissé l'âge de la retraite. La cotisation vieillesse augmente. Le régime de retraite cesse d'être maîtrisé. Le débat est sans cesse reporté.

M. François Hollande. Vous ne l'avez pas repoussé, vous ?

M. Michel d'Ornano. Vous créez des impôts : la contribution sociale généralisée...

M. Jacques Roger-Machart. Qui se substitue à d'autres cotisations !

M. Michel d'Ornano. ...qui, ainsi qu'Alain Juppé l'a démontré tout à l'heure, est un impôt ; la taxe d'habitation fondée sur le revenu. Vous vous attaquez aux revenus des petits propriétaires qui louent leur appartement ou leur logement. Vous alourdissez la taxation des plus-values des particuliers, c'est-à-dire que vous pénalisez l'immobilier au moment où il est en stagnation et même en baisse.

M. François Hollande. Il n'y aura donc plus de plus-values !

M. Michel d'Ornano. En réalité, vous poursuivez sur le chemin qui est le vôtre, c'est-à-dire celui de la dépense.

Vous allez dépenser cette année 2 p. 100 de plus que la hausse des prix.

Vous allez créer 10 000 emplois supplémentaires dans des secteurs prioritaires mais sans essayer de les compenser par des suppressions dans des secteurs qui ne le sont plus.

Vous continuez à privilégier les dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement civil qui soutiennent l'investissement et par conséquent l'emploi. Déjà, cette année, ces dernières ont augmenté moins vite que l'inflation, c'est-à-dire qu'elles ont régressé.

Telle est la politique que vous conduisez actuellement alors que vous devriez faire tout le contraire.

Si vous aviez stabilisé en valeur les dépenses publiques depuis le budget de 1989, vous disposeriez aujourd'hui de 60 milliards, pas pour dépenser, pour diminuer les impôts et réduire le déficit.

Vous devriez adopter une politique tout autre. Vous devriez ralentir la dépense, vous attaquer à la réforme de la sécurité sociale, ce que vous ne commencez même pas à faire, pousser les organismes à vendre les logements sociaux que leurs occupants souhaitent acheter afin d'avoir de l'argent pour développer à nouveau le logement social.

M. Emile Koehl. Très bien !

M. Michel d'Ornano. Vous devriez abaisser le taux normal et le taux majoré de T.V.A. à 17,6 p. 100 l'année prochaine.

Nous avons l'occasion d'accomplir un geste historique avec l'Allemagne. L'Allemagne va être obligée de se procurer des ressources supplémentaires, et nous devrions baisser notre taux pour entrer dans l'espace unique européen. Quel geste historique ce serait de négocier une baisse de notre taux à 16 p. 100 alors que l'Allemagne serait probablement obligée de remonter le sien. Mais vous ne le faites pas ! Vous ne tentez pas de baisser nos impôts.

Monsieur le ministre d'Etat, le budget que nous présentez ne favorise ni l'épargne alors que, selon tous les experts, c'est d'une épargne supplémentaire dont nous avons besoin pour développer l'investissement, ni l'emploi, en n'allégeant pas suffisamment les charges des entreprises, ni l'Europe.

M. Jean-Pierre Brard. Il est insatiable ! C'est Gargantua et Pantagruel !

M. Michel d'Ornano. Hier, vous avez brandi des papiers et avancé des chiffres sur la baisse de la T.V.A. et la préparation de la France à l'espace unique européen.

Mais, ainsi qu'Alain Juppé vous l'a rappelé tout à l'heure fort justement, c'est bien à l'initiative du gouvernement français que, lors des conseils des ministres de novembre et de décembre 1989, on a reporté l'application du nouveau régime de T.V.A. à 1996.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puis-je vous interrompre, monsieur d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur d'Ornano, je souhaite que, sur ce point, la vérité soit établie et que des arguments qui n'en sont pas cessent d'être avancés.

Peut-être n'ai-je pas été assez clair tout à l'heure et peut-être ne m'avez-vous pas compris. Je vous rappelle quelle était la situation au 1^{er} juillet 1989, lorsque la France a occupé la présidence de la Communauté.

Il y avait à propos de la T.V.A. une proposition de la Commission consistant à faire évoluer le taux réduit entre 4 et 9 p. 100 et le taux majoré entre 14 et 20 p. 100. On pouvait donc fixer le taux que l'on voulait.

Il y avait une complication supplémentaire : la T.V.A. était perçue au départ dans le pays exportateur et non pas, comme aujourd'hui, dans le pays importateur. Autrement dit, elle était payée au niveau de la production et non de la consommation.

La Commission avait imaginé un système de compensation qui a été critiqué ici même sur plusieurs bancs de l'Assemblée, tant il apparaissait complexe, ainsi qu'au Sénat lors d'un débat sur la question européenne.

Vous dites que la France a pris une initiative. Non, monsieur d'Ornano. Des opinions diverses ont été émises aussi bien par des parlementaires que par des ministres, mais alors qu'elle était prête à se rallier à la proposition de la commission, la France a constaté que dix pays sur douze ne voulaient pas de ce système. Seule la République fédérale d'Allemagne, qui y trouvait avantage, l'avait accepté.

La France a donc recherché un compromis susceptible d'être approuvé par les douze pays et c'est ainsi que nous avons abouti à la proposition que vous dénoncez.

Ne dites pas que la France a pris l'initiative de repousser la proposition de la Commission. Elle a pris l'initiative de rechercher un compromis accepté par les douze pays de la Communauté économique européenne.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1996, les principes suivants sont admis : il ne doit plus y avoir de taux majoré et on maintient le taux zéro à l'exportation. Il n'y a donc pas de compensation et on a imaginé, à l'initiative d'ailleurs d'un haut fonctionnaire français, M. Weber que M. Juppé et M. Balladur connaissent bien, je pense, un système simplificateur de contrôle au départ et à l'arrivée supprimant les contrôles aux frontières.

Telle est la réalité. Je souhaite que l'on s'y tienne, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le fond par ailleurs.

M. le président. Poursuivez, monsieur d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Non, monsieur le ministre d'Etat ! La réalité, c'est qu'il y avait un bon système, celui qui avait été proposé au départ par la Commission et qui consistait à ce que la T.V.A. soit payée sur le lieu d'achat. Pour cela, il fallait harmoniser les taux.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non !

M. Michel d'Ornano. Sur ce point, la France était très réticente, comme un grand nombre d'autres pays - elle n'était pas la seule - parce qu'elle ne tenait pas à harmoniser ses taux de T.V.A. sur les taux les plus bas.

La commission a alors proposé effectivement un système compliqué que la plupart des pays ont refusé. Et la France a pris l'initiative, trop heureuse qu'elle était de profiter de cette occasion, de faire repousser l'entrée en vigueur du nouveau régime en 1996.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai un argument de plus à verser à ce dossier, en plus de ceux qu'a apportés tout à l'heure M. Juppé. Si vos propos étaient exacts, pourquoi le

Gouvernement français serait-il en train de se battre bec et ongles pour refuser ce que propose la Commission, c'est-à-dire le basculement automatique en 1996 ? Cela révèle bien vos arrière-pensées ! Peut-être n'êtes-vous pas au courant mais renseignez-vous : la France s'oppose au basculement automatique en 1996. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas un bien bon budget que vous nous présentez ! Je crois que vous en êtes assez conscient ! Je vous écoutais hier le présenter. Comme il était éloquent, votre mutisme sur la contribution sociale généralisée !

Je me doute que vous vous battez pour davantage de rigueur. J'imagine les débats et vos déboires avec vos amis socialistes. Mais c'est finalement le Premier ministre qui tranche et, comme il l'a dit depuis longtemps, il est là pour gérer, en faisant le moins de vagues possible.

L'ennui, c'est que des événements extérieurs surviennent brusquement pendant la crise du Golfe, et que l'on vous empêche de réagir.

J'ai répondu à vos critiques sur notre attitude au moment du premier choc pétrolier. J'ai admis une responsabilité partielle, mais dites-vous bien que, lorsque l'on jugera votre comportement face à ce qui sera un choc pétrolier, l'on vous fera de bien plus grands reproches.

Monsieur le ministre d'Etat, comme Alain Juppé tout à l'heure, je voudrais terminer sur votre conclusion mais je le ferai en d'autres termes. J'ai en effet été surpris et choqué des propos que vous avez tenus.

Vous avez présenté de l'opposition une image caricaturale. A vous entendre, nous voudrions instaurer une société économique sans règles, sans aucun contrôle de l'Etat, nous accepterions volontiers de voir le riche écraser le pauvre alors que, tout comme vous, et nous l'avons prouvé, nous avons le souci de ne pas laisser les blessés de l'expansion ou de la crise sur le bord de la route...

M. Jacques Roger-Machart. C'était la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes !

M. Michel d'Ornano. ...le souci d'apporter aux Français les plus démunis un revenu décent, un logement, un emploi. C'est d'une profonde injustice et ce sont en même temps des propos de langue de bois que j'espérais ne plus entendre, en tout cas dans cette assemblée.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez en face de vous une opposition raisonnable et responsable. Elle est convaincue qu'elle a des propositions meilleures que les vôtres pour protéger les Français et retrouver le chemin de l'emploi, et elle les présente. C'est son droit.

Vous avez de la chance d'avoir devant vous une autre opposition que celle que nous avons lorsque nous gouvernions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Vous avez de la chance d'avoir une opposition qui ne s'exprime pas par slogans en disant, par exemple : « La première année de mon mandat, je créerai un million d'emplois », « On construira en France 550 000 logements par an », ou encore : « On peut baisser le prix de l'essence, c'est une question de volonté ».

Vous avez de la chance d'avoir une opposition qui ne vous agresse pas, qui est responsable, raisonnable.

M. François Hollande. Et qui reste dans l'opposition !

M. Michel d'Ornano. Au moins, ne la méprisez pas et respectez-la ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Jean-Pierre Brard. Variations sur un même thème !

M. Edmond Alphandéry. Il y a un mois, monsieur le ministre d'Etat, vous nous présentiez votre budget devant la commission des finances.

Vous veniez d'arracher de haute lutte 8 milliards de francs d'économies à vos collègues du Gouvernement. Dans ce combat qui vous opposait notamment à M. Jospin et

M. Lang, les plus virulents - le débat étant public, nous avons pu en juger - il n'était pas question, au nom de l'intérêt du pays, de vous critiquer.

Or, depuis un mois, la conjoncture internationale s'est détériorée et, d'ailleurs vous le reconnaissez.

Votre projet de budget n'était déjà pas à l'époque un instrument efficace de lutte contre la recrudescence du chômage prévu par tous. Est-il encore une arme anti-choc ? Je crains que non.

En effet, depuis sa présentation en conseil des ministres, deux données nouvelles en ébranlent les fondements : le prix du pétrole et la conjoncture internationale. Ces deux points ayant été largement évoqués par tous les orateurs, notamment ceux qui m'ont précédé, je serai bref.

Le prix du pétrole, d'abord.

La restriction sur l'offre de pétrole n'a pas changé depuis le début de la crise. Les prévisions pessimistes quant à l'évolution du conflit ont fait monter le cours du baril à 40 dollars à peu près. D'un alourdissement de la facture pétrolière, nous nous acheminons, en l'espace de quelques semaines, vers un véritable choc pétrolier.

Vous avez retenu l'hypothèse de 25 dollars le baril. A son niveau actuel, le déficit de la balance énergétique de la France s'aggrave d'au moins 30 milliards de francs. Le rythme d'inflation s'élève : voyez le mauvais chiffre de septembre ! L'activité économique va se ralentir avec des conséquences prévisibles sur l'emploi.

La conjoncture internationale, ensuite. Vous avez mis sur une croissance moyenne de nos neuf principaux partenaires de 2,5 p. 100 en 1991. Cette hypothèse s'avère aujourd'hui des plus optimistes. L'imbroglio budgétaire aux Etats-Unis va conduire l'administration américaine, nul n'en doute, à augmenter la fiscalité. Les tensions inflationnistes issues de la crise du Golfe paralysent le président du *federal reserve board* qui est responsable de la politique monétaire. La récession américaine est chaque jour plus probable. Quant aux deux locomotives de l'économie internationale que sont le Japon et l'Allemagne, suffiront-elles à enrayer le mouvement ? On peut en douter. La politique monétaire japonaise a toutes les chances de devenir plus restrictive dans les mois qui viennent. Quant à l'Allemagne fédérale, Michel d'Ornano l'a souligné, le soutien bienvenu de la conjoncture issu des dépenses de reconstruction de l'ex-Allemagne de l'Est pourrait bien s'accompagner, sinon de tensions inflationnistes, du moins de taux d'intérêts réels de plus en plus élevés.

Notre économie est très ouverte sur l'économie internationale. Elle va donc subir, par le biais d'un fléchissement de ses exportations, le contrecoup du ralentissement international qui s'annonce.

Une facture pétrolière sous-estimée, une évaluation trop optimiste de l'environnement international, voilà qui jette un doute sérieux sur le réalisme des hypothèses sous-jacentes à votre projet de loi de finances. Tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont dit et vous-même l'avez reconnu.

L'O.F.C.E. avec une prudence qui n'a pas échappé à votre sagacité, monsieur le ministre d'Etat, a tenté récemment de fournir des estimations plus crédibles sur la conjoncture française en 1991. Lorsque vous annoncez 2,7 p. 100 de croissance du P.I.B., l'O.F.C.E. se limite à 2 p. 100. Lorsque vous donnez un déficit commercial de 50 milliards, l'O.F.C.E. annonce 83 milliards.

Les conséquences d'un véritable choc pétrolier sont évoquées de plus en plus ouvertement par le Gouvernement lui-même. M. Stoléru - courageusement, je le dis - avec son groupe anti-crise, suggère ni plus ni moins de durcir la politique salariale. Il faudrait, selon lui, que les salariés supportent l'essentiel de la facture pétrolière. Vous êtes donc conscient des risques pour l'économie française et pour le chômage de la nouvelle donne internationale. Ne faut-il pas, alors, en tirer tout de suite les conséquences sur le plan budgétaire ?

D'autant que la contribution sociale généralisée, née hors budget, a été réintroduite dans la loi de finances par le biais d'une lettre rectificative. C'est normal, car il s'agit d'un impôt qui va rapporter 38 milliards de francs. Même s'il doit être affecté, dans une large partie, à un allègement des cotisations sociales, il n'empêche qu'il modifie radicalement, à lui tout seul, l'économie générale de votre budget. Toutes les autres dispositions fiscales réunies représentent moins de la moitié du volume de la contribution sociale généralisée.

Voici donc l'état des lieux au début de cette discussion budgétaire : des hypothèses économiques d'un optimisme aujourd'hui patent, que tout le monde reconnaît, un plaidoyer du Gouvernement pour un renforcement de la rigueur salariale, l'instauration, enfin, de la contribution sociale généralisée.

Pour ces trois raisons, il est très clair que votre budget est devenu obsolète. La réduction de 8 milliards de francs des dépenses publiques ne masque pas cette réalité : votre budget n'est plus adapté à la rigueur des temps. Je crois, avec mes amis de l'Union du centre, monsieur le ministre d'Etat, que vous devriez réviser, dès maintenant, votre projet, ne pas attendre de vous faire imposer ces modifications en cours d'exercice budgétaire. Il faut l'adapter non seulement à la nouvelle donne internationale, mais aussi en corriger les défauts intrinsèques.

De ces défauts, j'en vois trois principaux. Sans m'étendre, je dirai que votre projet de budget est marqué par un excès de laxisme, un excès d'immobilisme et un excès d'équivoque.

Laxisme, d'abord. Vous annoncez une croissance de la dépense publique de 4,8 p. 100, c'est-à-dire 2 p. 100 de plus que l'indice des prix. Le chiffre de 4,8 p. 100 est discutable, car vous le calculez sur les dépenses nettes de l'Etat. Vous excluez les prélèvements au profit des collectivités locales et de la Communauté européenne. Si l'on réintroduit les chiffres correspondants dans la progression des dépenses, c'est-à-dire si l'on raisonne en termes de dépenses brutes, ce qui est logique, les dépenses de l'Etat augmentent de 5,45 p. 100, c'est-à-dire plus que le P.I.B.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il faut faire la même chose pour les années antérieures !

M. Edmond Alphandéry. Mais je le fais, monsieur le ministre délégué. Rendez-moi cette justice que je compare ce qui est comparable !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je peux vous la rendre !

M. Edmond Alphandéry. Si j'avance ce taux de 5,45 p. 100 de progression de la dépense brute, c'est naturellement que j'ai comparé les deux budgets sur les mêmes bases.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Et avant aussi ?

M. Edmond Alphandéry. Naturellement !

J'ajoute que certains postes sont sous-évalués. Nous en discuterons plus tard ; je ne m'y étendrai pas. Je dirai simplement qu'une meilleure évaluation de la progression de la dépense publique serait plus proche du chiffre de 6 p. 100.

Les autres orateurs de l'opposition l'ont dit avant moi, la dérive de la dépense publique n'est pas admissible. Il faut que l'Etat cesse de grossir en permanence, au fil des budgets, surtout dans ses dépenses de fonctionnement. Il doit se contenter de son enveloppe budgétaire pour accomplir les politiques et les réformes qu'il entend mener.

Franchement, mes chers collègues, une enveloppe de 1 300 milliards de francs, n'est-ce pas suffisant ? Faut-il que, chaque année, l'Etat soit le premier à prélever une partie des fruits de l'expansion ? Nous devrions, une bonne fois pour toutes, nous fixer une règle et nous y tenir : limiter la progression de la dépense publique à l'évolution prévue de la hausse des prix et faire bénéficier les ménages et les entreprises de la totalité des surplus naissant de la croissance. La rigueur dans la gestion des deniers publics est une condition indispensable pour dégager les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à un allègement des charges excessives qui pèsent sur notre économie.

La création, monsieur le ministre d'Etat, de 11 000 postes de fonctionnaires alors que vous-même, dans des temps autrement moins rigoureux, aviez engagé un processus inverse, produit le plus mauvais effet dans l'environnement international.

Il est clair que vous ne maîtrisez plus les surenchères ministérielles. Nous connaissons et apprécions votre souci de contrôler la progression des dépenses. Mais cette dérive est la preuve de votre incapacité à imposer votre point de vue dans un Gouvernement sans majorité, où chacun défend d'abord les intérêts de son propre ministère.

Trop de laxisme, donc, mais aussi trop d'immobilisme. Le meilleur symbole en est encore et toujours cette fameuse règle du « ni-ni ». En sortir aujourd'hui est plus indispensable que jamais, car n'est-ce pas là un moyen de dégager des marges de manœuvre financières dont vous avez besoin, notamment, pour alléger la charge de la dette qui progresse à un rythme alarmant, mes collègues de l'opposition l'ont dit avant moi.

Laxisme, immobilisme, ambiguïté, enfin. En effet, votre projet de budget présente, à l'évidence, des signes positifs. Nous approuvons la baisse de l'impôt sur les sociétés. Nous approuvons la réduction du taux majoré de T.V.A. Nous approuvons la baisse du plafonnement de la taxe professionnelle. D'ailleurs, ces mesures, au moins la deuxième, ont été proposées l'année dernière par le groupe de l'Union du centre.

Mais ces signes positifs sont compensés par autant de signes négatifs qui en réduisent l'impact psychologique. Vous alourdissez le taux d'imposition des plus-values sur les ventes d'actifs mobiliers par les entreprises. Les P.M.E vont souffrir de la taxation des plus-values lors des cessions de titres non cotés. Vous réduisez de 10 à 5 p. 100 l'abattement sur les revenus immobiliers, mesure qui aura un effet dissuasif sur la location dans le secteur privé et qui est tout à fait détestable, je le répète après Alain Juppé et Michel d'Ornano.

Le chômage, qui doit être notre obsession à tous, ne sera pas résorbé, je le regrette, avec la politique budgétaire que vous nous soumettez. La situation actuelle sur le front de l'emploi n'est pas bonne, vous le savez. Notre taux de chômage est déjà trop élevé : environ 50 p. 100 de plus que chez nos principaux partenaires. La durée moyenne du chômage a dépassé un an. Le chômage des jeunes est supérieur à 17 p. 100 et vous savez, monsieur le ministre d'Etat, parce que toutes les prévisions convergent, qu'avec la crise du Golfe, la situation de l'emploi va encore se détériorer dans les mois à venir. Il est donc impératif de prendre le problème du chômage à bras-le-corps. Vous pouvez le faire, d'ores et déjà, en révisant votre budget. Il ne s'agit pas d'attendre passivement que la situation se détériore, ce que vous semblez vouloir faire ; il vous faut prendre tout de suite les devants pour mettre en place un dispositif préventif.

Tel est l'objet du contre-budget que, au nom de mes amis de l'Union du centre, je vais vous proposer.

D'abord, je vous propose de freiner la progression de la dépense publique : 1 p. 100 de réduction sur les crédits de tous les ministères, cela représente 13 milliards d'économies supplémentaires. Vous me répondez sans doute que cela n'est pas à votre portée. Mais alors, monsieur le ministre d'Etat, où allez-vous trouver les 13 milliards d'annulation de crédit que vous allez faire dans le budget de 1990 ? Vous avez déjà annulé, par deux décrets, trois milliards de crédits au printemps et vous allez - toute la presse l'écrit, et je ne pense pas que vous le démentiez - annuler une dizaine de milliards de crédits supplémentaires. Pourquoi, dès lors, reporter à demain la rigueur que vous pouvez vous imposer dès aujourd'hui ? Je pense que vous pourriez dès maintenant freiner la progression des dépenses publiques de 1 p. 100 et trouver 13 milliards d'économies supplémentaires.

J'ajoute que vous pourriez cesser d'accorder des dotations en capital aux entreprises publiques. Laissez-les s'approvisionner en fonds propres sur le marché financier. Pour cela, il faudrait évidemment que vous cessiez de vous accrocher à cette règle du « ni-ni » qui vous interdit de vous procurer des marges de manœuvre financières à un moment où le pays en a tellement besoin.

Je prétends donc qu'en serrant les boulons budgétaires et en assouplissant la règle du « ni-ni », vous pourriez dégager facilement une marge de manœuvre d'une vingtaine de milliards.

Comment utiliser cette marge de manœuvre ? Je vois trois directions possibles.

D'abord, un budget moins lourd afin d'alléger les charges des ménages et des entreprises. La réduction du taux moyen de T.V.A. de 18,6 à 18,2 p. 100 dans le cadre d'un programme pluriannuel qui abaisse ce taux moyen de deux points et le ramène donc, sur cinq ans, à 16,6 p. 100, n'est-ce pas là, monsieur le ministre d'Etat, le meilleur dispositif fiscal dont nous disposions pour préserver le pouvoir d'achat des ménages à un moment où celui-ci est attaqué et le sera de plus en plus du fait de l'aggravation de la facture pétro-

lière ? N'est-ce pas là aussi le moyen - et je rejoins ici Michel d'Ornano - de nous préparer intelligemment, pas à pas, à la construction européenne ?

Voilà pour la première disposition : la réduction du taux moyen de T.V.A.

Nous devons par ailleurs renforcer votre dispositif fiscal, au demeurant bienvenu, en faveur des investissements des entreprises. Je pense, en particulier, à la suppression de la règle du décalage d'un mois de la T.V.A. J'ai proposé, en commission des finances, de supprimer sur deux ans cette règle par un mécanisme technique, la création d'un fonds dont l'Etat assumerait seulement, sur le plan budgétaire, la charge des intérêts, ce qui rendrait cette suppression supportable pour le budget. En adoptant cette proposition, vous allégeriez la trésorerie des entreprises et vous leur apporteriez un bol d'oxygène en un moment où elles en ont bien besoin, avec des taux d'intérêt que vous essayez - si difficilement, mais il est vrai que ce n'est pas aisé en ce moment, j'en conviens - de faire baisser.

L'allègement des charges doit aussi bénéficier, je ne voudrais surtout pas les oublier, aux agriculteurs.

L'an dernier, monsieur le ministre d'Etat, vous aviez refusé, et vous avez eu tort, un amendement que j'avais déposé, au nom de mes amis centristes, pour réduire de 20 p. 100 le poids de l'impôt sur le foncier non bâti, tout en prévoyant un plafond de 3 000 francs de façon que les agriculteurs les plus aisés n'en bénéficient pas plus que de besoin. Cette disposition est aujourd'hui, dans la conjoncture dramatique que connaît notre agriculture, plus nécessaire que jamais. Elle permettrait d'alléger d'un milliard la charge des exploitations agricoles.

Un budget moins lourd afin d'alléger les charges des ménages et des entreprises, voilà la première direction.

Deuxième direction, un contre-budget plus prévoyant.

Vous aviez envisagé, monsieur le ministre d'Etat, avant de l'écarter, la mise en place d'un fonds d'action conjoncturel qui avait été, je crois, mis en œuvre par les gouvernements antérieurs à l'occasion des précédents chocs pétroliers. Ce fonds d'action conjoncturel, qu'est-ce ? Tout simplement la mise en réserve d'un certain nombre de dépenses publiques que l'on engage l'année suivante si la conjoncture se déprime suffisamment, et donc le justifie.

Vous avez renoncé à cette idée, j'en prends acte. Je vais vous en proposer une autre : celle d'un fonds d'action conjoncturel fiscal. Si la conjoncture se dégrade, donnons-nous les moyens de réduire l'an prochain un peu plus les impôts supportés par les ménages de façon à stimuler, si besoin est, la consommation et à soutenir la conjoncture.

Comment peut fonctionner techniquement ce fonds d'action conjoncturel fiscal ? De façon très simple. Le déficit budgétaire prévu dans votre budget est de 80 milliards de francs. Ramenez-le provisoirement à 72 milliards de francs et, si la conjoncture le nécessite, réduisez les impôts, réduisez notamment le taux moyen de T.V.A. de 8 milliards, ce qui permettra de soutenir l'activité économique de manière saine, c'est-à-dire par la baisse des impôts.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous délèguez le pouvoir fiscal au Gouvernement, alors ?

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, vous ne vous êtes pas privé de rappeler que vous pourriez utiliser les collectifs budgétaires pour ajuster le tir. Je vous propose d'utiliser un collectif budgétaire non pas pour annuler des crédits - vous pourriez le faire tout de suite, ce serait beaucoup plus démocratique - mais pour réduire les impôts. Je préfère toujours que l'on réduise les impôts plutôt que les dépenses.

M. Guy Bêche. A un moment donné, il faut les payer, les impôts !

M. Edmond Alphandéry. Un budget moins lourd, un budget plus prévoyant, mais aussi un budget qui soit un véritable instrument de lutte contre le chômage. Ce sera là ma dernière proposition.

On pourrait utiliser à cet effet, monsieur le ministre d'Etat, la contribution sociale généralisée. Je sais que vous ne l'aimez pas beaucoup, mais la façon dont je souhaiterais que l'on utilise ce fonds vous plaira peut-être : je suggère que les 38 milliards qui vont être prélevés sur les revenus des Français aillent à l'allègement des charges sociales des entreprises. Si le Gouvernement les affectait à une réduction des

cotisations d'allocations familiales payées par les entreprises, alors, vous en conviendrez, il réduirait le coût du travail, ce que vous ne faites actuellement puisque, parallèlement à l'instauration de la contribution sociale généralisée, vous augmentez d'un même montant les cotisations vieillesse payées par les entreprises.

En réduisant le coût du travail, vous facilitez l'embauche, notamment pour les P.M.E. et vous permettez aussi la revalorisation des salaires directs, notamment les plus bas, et cela, sans hypothéquer la compétitivité de nos entreprises.

Si la contribution sociale généralisée, je le dis solennellement au Premier ministre - dont je regrette l'absence au banc du Gouvernement, alors que la tradition veut qu'il soit présent lorsque la discussion budgétaire s'engage - devenait cet instrument de lutte contre le chômage, alors les centristes sauraient prendre leurs responsabilités et accepteraient de la voter.

Monsieur le ministre d'Etat, voilà un contre-budget simple, efficace, qui répond à la rigueur des temps et à la préoccupation essentielle des Français, la situation de l'emploi.

J'ai déposé un ensemble d'amendements qui assurent sa mise en œuvre. Mes chers collègues de la majorité présidentielle, votez-les, et nous aurons ainsi construit tous ensemble un budget conforme à l'intérêt général. Dans cette période de grande incertitude sur le plan international, nous aurons alors bien travaillé pour la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, qui souhaite répondre aux orateurs qui se sont exprimés cet après-midi, je vais suspendre la séance pour dix minutes environ. Nous la prolongerons ensuite jusqu'aux environs de vingt heures.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au terme de ce débat, je voudrais m'efforcer de répondre aux questions qui m'ont été posées et rappeler quelle est la politique économique du Gouvernement.

J'ai d'abord observé un certain nombre de contradictions dans les interventions de l'opposition. S'agissant des discours de M. d'Ornano et de M. Juppé, j'ai apprécié le contenu de l'un et regretté le ton polémique de l'autre. J'ai noté que M. Alphandéry proposait un contre-budget qui ne me semble pas correspondre exactement aux orientations proposées par les deux autres orateurs de l'opposition.

Et si M. Douyère nous a apporté un soutien sans réserve, M. Lajoinie a critiqué le budget tout en nous offrant sa présence au Gouvernement, ce que j'ai vivement apprécié.

Mesdames, messieurs les députés, la politique budgétaire est un élément de la politique du Gouvernement. J'ai dit hier que nous disposions - chacun le sait, excusez cette banalité - de trois instruments : la politique monétaire, la politique dite des revenus et la politique budgétaire. Aucun des éléments ne peut être isolé des deux autres.

J'ai observé qu'aucune critique majeure n'avait été formulée à l'encontre de la politique monétaire. Vous auriez pu - mais, après tout, je comprends que vous ne l'ayez pas fait - constater que notre monnaie jouait convenablement son rôle à l'intérieur du système monétaire européen et que les réserves de change de la Banque de France avaient beaucoup augmenté au cours du dernier semestre. D'ailleurs le jugement que portent les marchés financiers, auxquels vous reconnaissez quelque vertu, sur notre économie, n'est pas le même que celui que vous avez porté à deux ou trois reprises, mesdames, messieurs de l'opposition. Grâce à cette situation, nous disposons d'une marge de manœuvre, que nous mettons au service de notre économie et en particulier de l'économie productive.

Les taux d'intérêt ont moins augmenté en France que dans d'autres pays. Le franc, je l'ai dit, s'est consolidé, y compris par rapport au deutschemark. On est loin de la dévaluation d'avril 1986, suivie par celle de décembre de la même année !

Depuis mai 1988, le franc s'est consolidé à l'intérieur du S.M.E. Quant à l'écart entre nos taux d'intérêt et ceux de l'Allemagne, notre principal partenaire, mais aussi notre principal concurrent, il s'est rétréci.

Cela nous donne donc une marge de manœuvre. Aussi, la Banque de France a décidé hier de modifier le système des réserves obligatoires, avec le plein accord du ministre, dans la mesure où cet organisme n'est pas indépendant... Voilà d'ailleurs une réforme que vous aviez annoncée et que vous n'avez pas faite.

M. Edmond Alphandéry. Faites-la, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais je n'ai pas l'intention de la faire...

M. Edmond Alphandéry. Pourquoi ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... avant que soit construite l'union économique et monétaire européenne.

M. Edmond Alphandéry. Quel dommage !

M. le ministre d'Etat, de l'économie, des finances et du budget. La Banque de France, disais-je, a décidé avec mon plein accord de modifier le système des réserves obligatoires, allégeant ainsi la charge des banques de l'ordre de 2,5 milliards dont la moitié va être répercutée en direction de l'appareil productif par le biais de la baisse du taux de base bancaire.

La conjugaison de l'augmentation des réserves de change et de la solidité de notre monnaie nous a permis de prendre cette décision. Le manque à gagner pour la Banque de France que représentent les réserves obligatoires des banques sera compensé par l'amélioration de nos réserves de change. Voilà au moins quelque chose à mettre à l'actif de notre politique monétaire.

Comme je le disais hier - et je tiens à le répéter - nous disposons d'une marge d'autonomie à l'intérieur du système monétaire européen dont j'espère bien profiter. A cet égard, le jugement des opérateurs financiers sur le marché des changes est heureusement beaucoup plus positif que ceux formulés ici par l'opposition.

J'aurais aimé que, sur ce point, tous ceux qui ont le sens de l'intérêt national et de l'avenir - car, après tout, l'avenir nous est commun : un jour nous sommes au Gouvernement ; un jour, ce sont d'autres qui y sont - tiennent le même discours à propos d'intérêts permanents, telle la monnaie.

Le deuxième élément de notre politique économique, c'est la politique dite des revenus.

J'ai indiqué hier que nous avons décidé de ne pas revenir sur la désindexation des revenus sur les prix. Cela vaut naturellement pour les salaires et pour tous les autres revenus. Mais, bien entendu, il faut que nous soyons extrêmement vigilants. Ceux qui nous reprochaient tout à l'heure un excès de laxisme devraient reconnaître que la désindexation des revenus sur les prix n'est due ni au premier ni au deuxième choc pétrolier, mais à la politique courageuse initiée par le Gouvernement de Pierre Mauroy, alors que Jacques Delors occupait mes fonctions, politique qui a donné les résultats que l'on sait en matière de lutte contre l'inflation.

M. Michel d'Ornano. Je l'ai dit !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'aurai pas la cruauté, une fois encore, de vous rappeler ce que fut l'héritage. Mais, dans ce domaine, il n'y a pas un expert international, pas un ministre des finances, qu'il soit socialiste, conservateur ou libéral, qui aujourd'hui ne rende hommage à la France pour la façon dont elle a en effet maîtrisé l'inflation.

M. Alain Juppé. Notamment entre 1986 et 1988 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. On me dit que mon hypothèse de 2,8 p. 100 pour l'année prochaine est optimiste. Je réponds qu'elle est volontariste. En effet, nous souhaitons que l'évolution des revenus soit fondée sur ce chiffre, étant entendu que,

s'il y a dérapage, il pourra y avoir correction. C'est une manière d'aborder de front, autrement que par des paroles, ce problème difficile.

Quant au prix du baril de pétrole - sujet sur lequel je dirai quelques mots dans un instant -, il peut baisser par rapport à son niveau d'aujourd'hui. Et une fois que la hausse est obtenue, même si elle se diffuse progressivement dans l'appareil productif, il n'y a aucune raison pour qu'elle continue à s'amplifier.

Quels sont les indices de prix du mois de septembre ? Celui de la France est situé entre 0,5 p. 100 et 0,6 p. 100. Celui de l'Allemagne est de 0,4 p. 100, mais ce pays calcule son indice du 15 d'un mois au 15 du mois suivant. Celui de l'Italie est de 0,6 p. 100, celui du Royaume-Uni de 0,9 p. 100, celui de la Belgique de 0,9 p. 100, celui des Pays-Bas de 0,9 p. 100, celui de l'Espagne de 1,1 p. 100 et celui de la Suisse de 0,4 p. 100. Avec un pourcentage de 0,5-0,6 p. 100, nous sommes en droit d'être relativement optimistes, car la hausse des prix des produits pétroliers ne s'est pas diffusée dans l'ensemble des prix. Une note de la direction de la concurrence et de la consommation indique que l'évolution des prix des produits manufacturés et des prix des produits alimentaires a été particulièrement sage. Suis-je optimiste ? Suis-je volontariste ? Je préfère être réaliste et volontariste.

Voilà en ce qui concerne la politique des revenus.

J'en viens à la politique budgétaire, qui a fait l'objet de nombreuses critiques de la plupart des orateurs qui se sont exprimés. Nos hypothèses seraient dépassées, la copie serait à refaire ; même si cela n'a pas été dit dans cette enceinte, on l'a cependant entendu il y a quelques jours.

Je suis d'ailleurs un peu surpris d'entendre parler de « choc pétrolier » avec autant de conviction, et j'en remercie l'opposition. Il y a quelques semaines, on entendait parler de « choc socialiste » et l'on entendait dire que le choc pétrolier n'avait rien à voir avec la situation.

On nous répond aujourd'hui qu'un prix de 25 dollars le baril n'est pas sérieux et qu'il faut retenir un prix de 40 dollars. Là encore, messieurs, regardez ce qui se passe sur les marchés. Je ne suis pas plus doué que vous, et sans doute même, n'ayant pas fréquenté la même école que M. Juppé, suis-je insuffisamment compétent en économie, comme son interjection d'hier le laissait entendre.

M. Alain Juppé. Ne soyez pas trop condescendant !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais je lis les documents, car je ne crois pas, contrairement à vous, tout savoir.

J'observe que le prix du baril de pétrole était le 11 octobre à 41,10 dollars, le 16 octobre à 37,85 dollars, et que, à l'horizon d'août 1991, il est à 27,65 dollars après avoir été à 28,90 dollars le 11 octobre 1990. Autrement dit, nous ne savons pas, ni vous ni moi, à l'heure où je vous parle, quel sera le prix du baril de pétrole.

Dois-je prendre le chiffre le plus élevé ou celui qui est généralement retenu par les gouvernements de la communauté occidentale ? Ils oscillent entre 25 dollars et 27 dollars le baril.

Je vous ai déjà dit que nous avons retenu 25 dollars dans notre corps d'hypothèses économiques, avec un quart de croissance en moins, 0,3 p. 100 d'inflation en plus, 20 milliards de facture énergétique supplémentaires. Mais si le prix du pétrole devait s'établir durablement au-dessus de 25 dollars le baril, nous adapterions naturellement notre politique économique à cette donnée nouvelle.

Nous savons, M. Charasse et moi, qu'une croissance moins élevée nous priverait de recettes fiscales. Un point de croissance en moins, c'est à peu près 10 à 20 milliards de recettes budgétaires en moins. En ce cas, nous ferions ce qui nous a été conseillé, mais nous le ferons lorsque l'horizon se sera éclairci, et non pas à partir de recommandations qui s'inspirent sans doute d'intentions louables mais dont il n'est pas sûr qu'elles se vérifient dans les faits.

J'ai rencontré des ministres des pays producteurs : Mexique, Iran, Arabie Saoudite. Je note d'abord qu'ils souhaitent une organisation du marché du pétrole. Ils ne veulent pas de la simple loi de l'offre et de la demande, qui régit l'économie de marché. Ils seraient très satisfaits si le prix du baril de pétrole pouvait se stabiliser durablement à 25 dollars. Ce qu'ils redoutent le plus - après que les événements du Golfe auront connu une conclusion que je ne peux prédire - c'est une chute assez forte de ce prix.

Vous avez affirmé que les dépenses budgétaires étaient excessives. Je rappelle que notre maîtrise des dépenses ne doit rien aux artifices des privatisations. Il faut absolument que nous parlions le langage de la vérité. Vous nous dites qu'il y a trop de dépenses publiques. Or je vous lis avec la plus extrême attention, appréciant d'ailleurs généralement la qualité de vos prestations. Pour la défense, vous voulez plus, pour l'agriculture, vous voulez plus, pour la justice, vous voulez plus, pour l'éducation nationale, vous contestez parfois l'utilisation des crédits, mais vous trouvez qu'il n'y en a pas assez.

Comment peut-on dépenser moins en augmentant les dépenses ? Les économies sont introuvables. Faut-il sacrifier l'éducation, la recherche, supprimer le revenu minimum d'insertion ?

M. Pascal Clément. Il faut faire autrement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. M. Charasse s'est expliqué sur ce point. Nous avons la volonté d'obtenir une meilleure productivité des services de l'Etat. Ce n'est pas facile. Nous voulons en effet que le rapport qualité-prix - c'est l'expression qu'a utilisée Michel Charasse ce matin et je la trouve très heureuse - des services publics soit plus élevé. Nous y travaillons tout en constatant qu'il y a beaucoup de retards à rattraper.

Je ne voudrais pas polémiquer, mais je rappelle que si la justice a aujourd'hui besoin de crédits, c'est parce qu'elle a été abandonnée pendant trop longtemps.

Si l'éducation nationale a besoin de plus de crédits, c'est parce qu'on n'a pas fait le nécessaire pendant si longtemps.

M. Alain Bonnet. Bien sûr !

M. Pascal Clément. Ça fait dix ans que vous êtes là !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Oui, mais vous avez exercé le pouvoir pendant deux ans (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)...

M. Alain Juppé. Et vous pendant huit ans sur dix !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ...et la réduction drastique des dépenses publiques a aggravé la situation dont nous avons hérité.

M. Pascal Clément. N'exagérez pas !

M. Alain Juppé. Les crédits de l'éducation nationale n'ont pas diminué lorsque nous étions au pouvoir ! Ne dites pas ce que vous parlez vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous me permettrez, monsieur Juppé, de ne pas chercher à polémiquer avec vous car j'ai apprécié le ton de votre discours.

M. Alain Juppé. J'y ai été très sensible mais cela ne m'empêchera pas de vous dire la vérité !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Tout à fait, car j'accepte le débat.

M. Alain Juppé. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Laissez-moi aller au terme de mon raisonnement.

Toutes les économies possibles ont été faites cette année, notamment celles sur les deux milliards de dépenses dites désuètes. Il va de soi que nous en ferons d'autres. Nous n'avons pas besoin sur ce point de vos encouragements. Ceux de nos amis nous suffisent, à Michel Charasse et à moi-même.

J'accepte votre interruption, monsieur Juppé.

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Alain Juppé. Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de votre courtoisie.

Il est inexact de dire qu'il y a eu une compression des crédits affectés à l'éducation nationale en 1987 et en 1988.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Sept à neuf cents portes de moins !

M. Alain Juppé. Par ailleurs, vous venez de nous dire que les économies étaient « introuvables ». Si vous êtes obligé d'en faire, compte tenu de l'évolution de la conjoncture, et vous ne l'avez pas exclu, comment vous y prenez-vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Décidément, je dois m'exprimer très mal pour que vous ne me compreniez jamais.

J'ai dit que nous avions fait les économies possibles, mais que les économies de l'opposition étaient introuvables. J'ai rappelé que vous en demandiez plus pour plusieurs ministères. Alors, dites-nous très clairement, autrement que par une déclaration d'intention, sur quels points il faut faire des économies. Nous continuerons à en faire : je l'ai dit et je n'ai pas à le répéter, car notre conviction est forte.

Troisième critique formulée par l'opposition : les allègements fiscaux seraient trop faibles et notre politique fiscale serait étriquée. Nous avons déjà souligné, notamment dans notre dossier de presse, ce que nous avons fait en matière fiscale : 65 milliards d'allègements fiscaux nets, à quoi s'ajoutent 12 milliards d'allègements des charges sociales des employeurs depuis 1988, au travers de trois plans-emploi, dont M. Soisson disait il y a peu de temps qu'ils avaient donné d'excellents résultats.

Nous avons réduit la T.V.A. de 30 milliards depuis le mois de mai 1988 sur le taux majoré - approuvés l'an dernier par le groupe communiste et désapprouvés, semble-t-il, aujourd'hui - et nous avons ramené le taux réduit de 7 p. 100 à 5,5 p. 100, élargissant d'ailleurs le taux super réduit de 2,1 p. 100 - il arrive que nous vous entendions - à quelques produits de consommation fort utilisés.

Nous avons également mené une politique d'allègements pour les entreprises. M. Lajoinie a souligné qu'il fallait distinguer les entreprises des patrons. C'est une vérité d'évidence. Ce sont les entreprises qui produisent et, il faut s'efforcer d'alléger leurs charges. La baisse du ratio entre la taxe professionnelle et la valeur ajoutée est passée de 6 p. 100 en 1981 à 3,5 p. 100 en 1991, ce qui correspond au souhait de M. Alphan-déry. Les étapes de cette baisse auront été 1985, 1989, 1990 et 1991. Autrement dit, monsieur Alphan-déry, vous avez été mieux entendu par moi et par M. Charasse que par M. Juppé !

Quant à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, il est de 42 p. 100 sur les bénéfices distribués, il sera de 34 p. 100 sur les bénéfices non distribués. Je vous rappelle qu'en arrivant aux affaires j'ai trouvé un taux de 50 p. 100.

M. Alain Juppé. Et en 1988 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous êtes en effet passé de 50 à 42 p. 100 pour les seuls bénéfices distribués, faisant passer de 45 à 42 p. 100 le taux pour les bénéfices non distribués.

Je considère quant à moi que le sujet n'est pas tabou, que l'on pourra en discuter, mais nous avons donné la priorité à ce qui nous paraissait indispensable en observant les entreprises françaises. Il faut consolider leurs fonds propres, il faut éviter de faire des cadeaux inutiles aux actionnaires quant la priorité est la consolidation des fonds propres. C'est un choix politique.

Je ne veux pas revenir sur le « ni, ni ». Ce débat a été tranché en 1988, il y aura d'autres élections et le peuple français aura son mot à dire. Nous ne sommes pas figés et lorsqu'on avance qu'il faut renoncer aux principes, cela veut peut-être dire que l'on pourrait nationaliser certains services et privatiser certaines entreprises. Nous consulterons le peuple français qui tranchera. Je le répète, il ne faut pas jouer au ping-pong avec les entreprises ni avec les nerfs des chefs d'entreprise. J'observe d'ailleurs que le système actuel n'est pas si mauvais puisque les entreprises privées qui ont des actionnaires publics demandent à ceux-ci de rester dans le capital, et même souvent de participer à des augmentations de capital. Notre secteur public a remporté tant de succès à l'étranger, en Europe et sur le continent américain depuis deux ans que je me dispenserai d'en dresser la liste. En fait, vous voulez privatiser non pas pour des raisons de doctrine mais parce que certains d'entre vous veulent alimenter les caisses de l'Etat pour réduire la dette publique. D'autres

disent : « nous allons privatiser pour diminuer les impôts ». En l'état actuel des choses, ce serait une aberration économique...

M. Edmond Alphan-déry et M. Alain Juppé. Personne n'a dit cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... car les baisses d'impôts supplémentaires gagées par des privatisations aboutiraient, à terme, à creuser le déficit extérieur. Vous avez demandé à la fois des privatisations et des diminutions d'impôts : il y a donc bien une relation entre les deux !

Vous nous avez également affirmé que, de 1986 à 1988, vous aviez fait des économies d'impôts, en particulier grâce aux ressources de la privatisation. C'était un mauvais système, mais n'oubliez pas que vous avez augmenté les cotisations sociales de 25 milliards. Si l'on opère la déduction, j'ai le sentiment d'avoir fait mieux, et surtout plus juste.

Vous aviez supprimé l'impôt sur la fortune. Nous l'avons rétabli et aujourd'hui, curieusement, je n'ai pas entendu de propositions émanant de vos bancs demandant la suppression de cet impôt. Peut-être avez-vous dû tout simplement tirer la leçon de vos aberrations de 1986 à 1988.

M. Edmond Alphan-déry. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphan-déry avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Edmond Alphan-déry. Je vais être très bref. Monsieur le ministre d'Etat, personne n'a laissé entendre ici que nous envisageons d'utiliser l'argent des privatisations pour réduire les impôts.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mais si ! Beaucoup de vos amendements sont gagés comme ça !

M. Edmond Alphan-déry. Si vous privatisez et si vous amortissez la charge de la dette publique, cela vous permet de réduire la progression de la charge de la dette publique, donc de réduire la progression des dépenses publiques, et par conséquent, sans modifier le niveau du déficit budgétaire, de réduire les impôts du même montant. Je ne dis pas que lorsque vous privatisez pour 50 milliards de francs, vous pouvez réduire les impôts de 50 milliards de francs, mais vous pouvez sans doute les réduire de 5 milliards de francs. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le débat qui va avoir lieu dans quelques instants sur les articles de la première partie de la loi de finances fera litige de l'argument qui vient d'être avancé. Vos paroles et les miennes figureront au *Journal officiel*.

J'ai écouté très attentivement ceux qui se sont exprimés pour rendre plus perfectible ce budget. Leurs amendements seront examinés en conséquence. Les divers groupes pourront faire des propositions. M. Charasse, au nom du Gouvernement, jugera.

Des propositions ont été faites en faveur des agriculteurs, qui traversent la crise que l'on sait. Le Gouvernement est prêt à retenir certaines d'entre elles tout en considérant que le problème doit être examiné dans sa globalité, à l'échelle de l'Europe, pour obtenir que de l'ordre soit mis dans la politique agricole commune et que les effets de l'adhésion de la partie est de l'Allemagne à la Communauté soient pris en compte. Il faudra aussi réduire la dette des agriculteurs. Le Crédit agricole a accepté cette idée après que nous avons interpellé, le ministre chargé du budget et moi-même.

M. Guy Bèche. Vous avez bien fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous avons donc avancé dans la bonne direction. Mais il est vrai que les agriculteurs, qui ne souhaitent pas, croyez-moi, que les règles du libéralisme échevelé s'appliquent à l'agriculture, commencent à regretter la privatisation du Crédit agricole qui est intervenue en 1986...

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... contre l'avis, il faut le rappeler, de mon prédécesseur à l'époque.

M. Pascal Clément. Vous extorquez des fonds aux agriculteurs pour les insulter ensuite ! Il faut le faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais maintenant en revenir à la question européenne.

M. d'Ornano sait l'estime que je lui porte. Je dois dire que j'ai été un peu étonné par la manière dont il m'a interpellé.

J'ai utilisé hier le langage qui est le mien pour dire ma condamnation d'un « libéralisme échevelé ». Je ne condamnais personne en particulier.

M. Pascal Clément. Il nous prend pour des imbéciles !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je veux dire simplement que, dans le monde tel qu'il est, je ne crois pas possible que la liberté des acteurs économiques et que le progrès social puissent être fondés sur une économie de marché qui fonctionnerait de façon sauvage. Vous me dites, monsieur d'Ornano, que tel n'est pas ce que vous pensez. Je veux bien l'admettre, bien qu'il m'ait semblé que mes propos pouvaient vous toucher.

Je n'ai pas sous les yeux de coupures de presse et je ne citerai pas, comme vous l'avez fait, telle ou telle déclaration extraite de tel ou tel discours tenu en 1974 ou en 1975 car ce n'est pas mon habitude.

M. Pascal Clément. C'est pourtant ce que vous avez fait hier !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les événements se chargent parfois de corriger le jugement des hommes.

J'ai entendu à une certaine époque les Américains, le chancelier de l'Echiquier et le président de la Bundesbank affirmer, à propos du système monétaire mondial, qu'il ne faut rien faire et que c'est le marché qui doit fixer la valeur des monnaies. Et M. Donald Regan de dire : quand le vent souffle dans un sens, rien ne peut l'arrêter.

Ce sont les socialistes, notamment M. Jacques Delors, qui se sont opposés à cette vision des choses. Nous avons été rejoints, non pas par les libéraux européens, mais par M. James Baker, républicain qui, ayant succédé à M. Donald Regan, a trouvé qu'en effet il fallait en 1985 mettre de l'ordre dans le système monétaire international. Les accords du Plaza ont été consolidés par les accords du Louvre en 1986. Mais à l'époque, que nous disait-on ici ? Je l'ai assez entendu : que la politique américaine avait ses vertus !

M. Alain Juppé. Elle a eu des vertus !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je pourrais citer à cet égard telle ou telle déclaration le confirmant. Or elle n'en avait pas sur ce plan-là, et la baisse des impôts aux Etats-Unis a creusé le déficit budgétaire et fait peser aujourd'hui une menace financière redoutable sur l'économie mondiale. C'est là la condamnation sans équivoque de ce libéralisme échevelé qui a été celui que certains d'entre vous ont recommandé pendant un certain temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Lorsque je parle de l'organisation du marché pétrolier, je veux dire exactement la même chose. En effet, il y a aujourd'hui un monopole, ou plutôt la rencontre de deux oligopoles - les pays producteurs et les compagnies pétrolières - sans que les consommateurs et les autorités politiques aient leur mot à dire.

Une économie de marché ne peut pas fonctionner sans règles !

J'approuve M. Juppé lorsqu'il nous rappelle qu'en 1945 le général de Gaulle s'était prononcé pour la reconstruction d'un système monétaire international.

M. Alain Juppé. Je n'ai pas précisé de date !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant à moi, je rappellerai - chacun a ses exemples - que c'est Pierre Mendès France qui a, à l'époque, représenté la France dans les négociations internationales qui ont abouti aux accords de Bretton Woods, lesquels n'ont pas résisté à la victoire, en 1971, d'un républi-

cain plus proche de vous que de moi : M. Nixon. C'est pourquoi je crois profondément qu'il faut organiser l'économie mondiale.

De même, il faut organiser l'économie française. Vous me dites que j'ai employé la langue de bois lorsque j'ai dit que la liberté n'existait pas spontanément et que, si l'on voulait une économie de liberté, il fallait que chaque acteur économique puisse disposer des mêmes droits et des mêmes pouvoirs. C'est parce que ce système a été faussé que nous en sommes arrivés aux dérèglements que vous avez connus.

Enfin, je voudrais dire que je suis heureux d'avoir entendu parler d'une « économie participative de marché ». J'avais entendu M. Balladur parler d'une économie de marché ordonnée, et les Soviétiques d'économie de marché planifiée, puis d'économie de marché régulé. Les Allemands parlent d'économie sociale de marché. L'adjectif change, mais deux termes subsistent : « économie » et « marché ». Je m'en réjouis mais, et, nous en serons tous d'accord, je suis persuadé que cela ne peut fonctionner sans règles. Ces règles, c'est à la puissance publique de les élaborer sous le contrôle démocratique. Cela vaut pour notre pays, pour la Communauté européenne, mais aussi pour l'économie mondiale.

Je sais bien que l'économie mixte de marché correspond à quelque chose d'un peu nouveau. Le secteur public y joue son rôle. Il n'y a pas un pays au monde où, sous une forme ou sous une autre, que ce soit aux Etats-Unis, avec la Nasa, - ce que l'on appelle le complexe militaro-industriel -, au Japon, avec le M.I.T.I., ou en Allemagne fédérale, avec la jonction entre les banques, l'Etat et l'industrie ne jouent leur rôle. Il n'y a pas un pays au monde où l'Etat ne joue pas un rôle d'animateur, de coordinateur et d'inspirateur de la politique économique !

M. Alain Juppé. Quelle vérité première !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela se passe chez nous avec un secteur public, mais il faut distinguer entre service public et entreprises publiques du secteur concurrentiel. Celles-ci nous ont permis de remporter des succès, de votre temps, monsieur d'Ornano, et du nôtre : les centrales nucléaires ? Succès du secteur public ! Les T.G.V. ! Succès du secteur public ! Les télécommunications ? Succès du secteur public ! Ariane ? Succès du secteur public ! A côté de cela, on pourrait parler de quelques échecs dans la sidérurgie, avec compassion, mais on réveillerait de très vieux discours !

J'aborderai deux derniers points, en m'excusant auprès de vous tous d'être aussi long : l'Europe et la contribution sociale généralisée.

S'agissant de l'Europe, messieurs de l'opposition, je me demande comment vous vous y prendriez pour gouverner ensemble.

Je lis avec une grande attention les discours. Je peux donc vous dire que, pour ce qui concerne la fiscalité et la monnaie, vous avez encore besoin de beaucoup vous concerter dans de grandes assemblées nationales pour accorder vos violons.

M. Alain Juppé. C'est en bonne voie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Etes-vous pour la monnaie commune ou pour la monnaie unique ? Etes-vous pour une banque centrale européenne indépendante ? Il semble que oui. Moi aussi. Mais sur quelle légitimité démocratique reposerait-elle et quel contrôle démocratique accepterait-elle ? Au fond, êtes-vous pour une union économique et monétaire, complétée par une union politique et qui implique des abandons de souveraineté, acceptables si la légitimité démocratique se trouve au départ et à l'arrivée du processus de transformation ?

M. Alain Juppé. Je vous renvoie à ce que j'ai dit la semaine dernière !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'attends sur ce point vos éclaircissements.

Monsieur d'Ornano, il faut cesser de présenter son pays en accusé alors qu'il ne le mérite pas. Je vous ai déjà dit qu'à propos de la fiscalité, la France avait fait des concessions. Lorsqu'il s'est agi de la libération des mouvements de capitaux, par exemple, les Allemands avaient pris l'engagement d'accepter une proposition de la Commission de retenue à la

source de 10 p. 100. Ils y ont renoncé. La France n'en a pas moins accepté la libération des mouvements de capitaux par vocation européenne. Que le procès ne concerne donc pas toujours seulement les représentants de votre pays !

S'agissant de la T.V.A., j'ai trouvé dans mes dossiers en arrivant au ministère, et M. Juppé le sait bien, un projet de la Commission, repoussé par tous les autres pays. J'ai encore en mémoire les explications du chancelier de l'Echiquier Lawson, du ministre des Pays-Bas ou du ministre du Danemark. Par la suite, la Commission a fait une autre proposition, dont vous avez dit tout à l'heure qu'elle était inapplicable. Or le traité de marché unique nous impose de supprimer, avant le 1^{er} janvier 1993, le contrôle aux frontières. Sur la T.V.A., il y a aujourd'hui accord, mais pas sur les accises, dossier que je n'ai pas eu encore le temps de traiter.

C'est parce que dix pays sur douze - exception faite de la France et de l'Allemagne fédérale, notre pays acceptant, je le répète, de s'engager dans la voie de la Commission en dépit de sa complexité - repoussaient le système de la Commission qu'il nous a fallu rechercher un compromis. Ce compromis est-il bon ? Est-il mauvais ? En tout cas, il a été accepté par douze pays. Je souhaite en ce qui me concerne la construction européenne à douze, et non pas la construction limitée à la Commission, à la France et à l'Allemagne. Reconnaissez que la France ne s'est pas opposée au compromis pour des raisons tenant à telle ou telle conception qu'elle peut avoir du rôle de la T.V.A. dans les recettes fiscales, mais simplement parce qu'il fallait bien arriver à un accord.

Il n'était donc pas juste, monsieur d'Ornano, de faire un tel procès aux représentants de votre pays !

Vous nous demandez d'accepter le basculement automatique dans le système de la Commission au 1^{er} janvier 1997, ce qui entraînerait la taxation dans le pays d'origine et non plus dans le pays de consommation. Je suis prêt à accepter cette proposition, mais je sais que dix pays sur douze demandent que l'on s'en tienne au contrat passé, à savoir qu'avant de décider ce qui se passera à compter du 1^{er} janvier 1997, on doit se mettre d'accord.

Ayant assez participé, les uns ou les autres, à des réunions internationales vous devez savoir qu'il ne suffit pas que nous décidions en ce qui nous concerne pour que tout le monde nous suive. A moins - et les propos tenus à cet égard m'ont un peu frappé - qu'il nous faille suivre l'Allemagne. Très franchement, je suis en désaccord avec vous : je suis européen, mais je suis pour une Europe européenne, pas pour une Europe française, britannique ou allemande. Je ne suis pas favorable à ce que l'on mette notre politique économique en tout domaine à la remorque de celle de l'Allemagne.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est en tout cas un point sur lequel, permettez-moi de vous le dire, je me différencie des propos que j'ai entendus.

Dans une pièce de Diderot, un personnage se demande : « Est-il bon ? Est-il méchant ? » En fait, on ne sait plus celui qui est bon ni celui qui est méchant.

Je vous ai trouvés aujourd'hui, messieurs de l'opposition, plutôt embarrassés. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Juppé. Pas du tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Au fond, vous vous dites qu'il vaut mieux que le Gouvernement soit là, dans les circonstances où nous sommes. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Michel d'Ornano et M. Alain Juppé. Chiche !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai pas entendu l'amorce d'une proposition nouvelle ! Pas une !

M. Alphandéry a présenté un contre-budget qui mérite examen. Je lui ai simplement fait observer qu'il n'était pas le porte-parole des autres et, comme je ne sais pas encore de quel côté il se situe, je répète, m'adressant à ceux qui pourraient, le jour venu, nous succéder, que je n'ai pas entendu l'amorce d'une proposition nouvelle.

J'en viens à ma conclusion. Croyez-moi, l'exemple du passé est bien dans nos mémoires. Je ne dirai pas que tout a été mal, et ce n'est pas mon style, monsieur d'Ornano. Vous m'avez trouvé caricatural. A caricature, caricature et demie ! Vous n'êtes passé sur rien ! A vous entendre, nous ne sommes pas bons à grand-chose, mais cela ne me dérange pas.

Dans les circonstances où nous sommes, il faut éviter la facilité. Soit ! Mais il faut aussi éviter d'alarmer inutilement l'opinion. On croit saisir les effets macro-économiques de la crise du Golfe. Pourtant, il arrive que les experts se trompent. Mais ce sont les effets psychologiques qui sont les plus redoutables : telle entreprise va cesser d'investir, tel décideur va retarder tel ou tel projet simplement parce qu'il aura entendu les prophètes de malheur dissenter sur l'épouvante de demain.

Je dis que cela n'est pas bien ! Le Gouvernement a une politique économique et il n'entend pas en changer. Mais il peut être à l'écoute des forces sociales, ainsi que des décideurs économiques, qui ont besoin de confiance et de justice pour s'engager dans l'épreuve qui nous attend.

Le Gouvernement, s'il n'entend pas changer de politique économique, entend par contre s'adapter, et adapter en permanence, réduire les incertitudes et non les dissiper. Il entend dans le même temps ne pas retarder la décision en attendant des jours meilleurs, mais sans alarmer inutilement, je le répète, l'opinion.

Paraphrasant Diderot, on peut s'interroger : ce budget est-il bon ? Est-il mauvais ?

M. Alain Juppé. On n'en sait rien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. L'excès dans un sens comme dans l'autre ne serait pas juste !

Ce budget est le meilleur possible dans le contexte politique, économique et social d'aujourd'hui.

Vous avez dit que c'était un budget socialiste, et je m'en réjouis. Cela fait plaisir à mes amis (*Sourires*) et me conforte.

M. Bernard Pons. Les Français apprécieront !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous m'avez dit aussi que je n'avais pas parlé de la contribution sociale généralisée, dont j'allais oublier de parler. J'ai exprimé mon point de vue. Je vais parler clair sur ce sujet comme sur les autres.

A propos de cette contribution, j'avais dit qu'il ne fallait pas qu'elle soit un prélèvement de plus.

M. Thierry Mandon. Entendu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas un prélèvement de plus !

J'avais dit qu'il fallait qu'elle soit redistributive.

M. Thierry Mandon. Entendu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. D'ailleurs, on aurait pu envisager le système de M. Alphandéry, mais je ne crois pas que vous soyez tous pleinement d'accord...

M. Edmond Alphandéry. Si ! Je les ai convaincus !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais n'anticipons pas. (*Sourires.*)

Le système devait être redistributif. C'est fait.

Cela étant dit, je vais vous livrer le fond de ma pensée sur cette affaire : il faut qu'il y ait débat, et je suis convaincu que le Premier ministre, M. Evin, comme moi-même, souhaitent que ce débat ait lieu. En effet, pour qu'il ne s'agisse pas d'un prélèvement supplémentaire, il faut que l'on réfléchisse sur les dépenses de maladie, sur le système de retraite, sur lequel s'est excellentement exprimé hier M. Chamard. M. Chamard a dit qu'il n'était pas question de revenir sur la retraite à soixante ans. Les Français la veulent, et ils l'ont méritée. M. Chamard a eu raison de nous approuver avec quelques années de retard.

De tout cela, il faut parler.

Pour moi, hier, c'était l'amorce d'un débat. Je souhaite que ce débat continue car la contribution sociale généralisée, dans mon esprit et dans celui du Gouvernement, constitue l'amorce d'une réforme importante, que je vois - je m'exprime là en mon nom personnel - comme la distinction qu'il faudra établir, le moment venu, avec l'accord des partenaires sociaux et du Parlement, entre les dépenses de solidarité, qui sont de la responsabilité de l'Etat, et les dépenses de protection sociale collective ou individuelle, qui sont de la responsabilité des partenaires sociaux ou des individus. Il s'agit d'un vaste débat. Ayons-le, sans passion et avec la volonté de le mener à bien ! C'est ainsi que, dans une démocratie, un dialogue fructueux peut être établi entre les oppositions sur ce sujet et la majorité qui soutient le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com